L E L O I S I R

I

Synthèse des études et propositions d'intervention

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Service Archipel
Avril 1984

ERRATUM

Partout dans ce rapport où apparaît l'expression "réseau faune et flore", il faut lire "réseau des habitats fauniques, volet utilisation". Cette modification, survenue après la publication de ce rapport intègre de manière optimale les dimensions faune et loisir.

SOMMAIRE

Le LOISIR I, Synthèse des études et propositions d'intervention est le premier de deux (2) rapports. Le deuxième s'intitule: Le LOISIR II, Les réseaux thématiques; il développe de manière plus approfondie les propositions d'intervention de chacun des réseaux loisir.

Ce premier rapport se divise en cinq grandes parties: la première présente la **problématique** des études et des propositions d'intervention; le deuxième expose les **résultats** des nombreuses études effectuées; la troisième explicite les **choix fondamentaux** qui ont présidé à l'élaboration des propositions; la quatrième développe les **propositions d'intervention** du MLCP; enfin, la cinquième esquisse un **scénario** de plan d'action gouvernemental de 1984 à 1987.

Le contenu des rapports Loisir I et Loisir II est le point d'aboutissement des travaux d'une équipe au sein de laquelle la problématique, les hypothèses et finalement les propositions d'intervention ont été soumises, débattues, reprises et finalement formulées.

L'équipe des études loisir - les contributions particulières

. Pierre Bélec, spécialiste en loisir de plein air	Coordination
. Francine Brosseau, spécialiste en animation	Réseau de complexes d'accueil
. Marc Bond, récréologue spécialiste en gestion du loisir	Réseau des itinéraires riverains; des plages et de la baignade; des parcs et autres espaces d'intervention; enquête sur les pratiques d'observation de la nature
. Daniel Clavet, géomorphologue	Analyse des caractéristiques physiques du milieu
. Jean-René Côté ingénieur et urbaniste	Profil de la population et des clientèles; projection spatiale des propositions sur les bassins hydrographiques; les accès par transport; les coûts
. Jean Hubert, récréologue et gestionnaire de parc	Inventaire des projets et demandes du milieu; réseau nautique
. Benoît Lamoureux, biologiste	Concepts d'intervention: définition et projection spatiale; projet de parc urbain régional de la rivière des Mille-Iles
. Martial Larose, géomorphologue	Conception et validation des cartes et tableaux; inventaire informatisé des sites et de leurs caractéristiques
. Guy Lépine, vétérinaire, biologiste et environnementaliste	Réseau faune et flore

Au fur et à mesure du déroulement du programme d'études, plusieurs personnes ont apporté leur concours par des études particulières; d'autres comme les cartographes et les secrétaires nous ont soutenus d'une manière régulière ou occasionnelle.

Secrétariat

- Carole Campeau
- Claire DesLauriers
- Ginette Mnrel
- Angéline Ouellette
- Nadine Petit
- Lucie Renaud-Alarie
- Francine Santerre
- Louise Trudel

Cartographie

- Pierre-Paul Cuillierrier
- Francine Forget
- Michèle Frappier
- France Guimond
- Denise Guy
- Nicole Lévesque
- Paul-Aimé Roy
- Liette Roy-Venne
- Rodica Vutescu

Recherches spécifiques

. Diane Chayer	Inventaire des projets et demandes
. Marc Beaudry	Le concept de point de mise à l'eau
. Claire Le Roux	Le loisir municipal et les activités riveraines

Inventaire des propriétés publiques et privées

- Pierre Bernard
- Josée Houde
- Marcel Lachapelle
- Denis Pelletier
- Donald Rake

Développement des concepts d'intervention

. Denise Auger	Les concepts biologiques
. Alain Baillargeon	Les concepts des secteurs urbanisés
. Elise Beauregard	Développement et illustration
. Milan Havlin	Coût des éléments d'aménagement
. Friedrich Oehmichen	Les concepts riverains, développement et orientation

Etudes sur le nautisme

. Jean Boisclair	Les aspects physiques de la navigation de plaisance; présence aux comités d'Archipel
. Jean Bordeleau	Coordination; collaboration réseau nautique
. Serge Cournoyer	Les organismes utilisateurs des plans d'eau; la dimension économique du nautisme; les usagers de l'écluse de la rivière des Prairies

Collaboration interministérielle marquante

. Daniel Germain	Ministère de l'Environnement du Québec - Direction des réserves écologiques et sites naturels
. Normand Gouger	Ministère des Affaires culturelles du Québec - direction du patrimoine
. Jean-Pierre Primeau	Ministère des Transports du Québec - direction générale du transport des personnes
. Denis Quirion	Secrétariat Archipel - aménagement des rives

. André Saicans	Office de planification et de développement du Québec - Montréal
. Jacques Trudel	Secrétariat Archipel - responsable du volet aménagement des rives

Autres collaborations importantes

. André Beauvilliers	Administrateur
. Roger Blanchette	Rédacteur
. Serge Lavoie	Productions spéciales d'illustration
. Monique Léonard	Représentation du MLCP auprès du groupe de travail sur l'aménagement des rives, du début à décembre 1982
. Denise Auger	Enquête sur les pratiques non consommatrices reliées à la faune; collaboration aux projets d'intervention par bassin
. Jocelyne Ferraris	Informatisation des données; collaboration aux projets d'intervention par bassin

ainsi que:

. Michel Bureau . Yvon Gravel . Jean Dubé . Martin Rousseau . Martin Léveillé . Jean Leclerc . Pierre Ragault	tous biologistes et responsables d'études qui ont collaboré de toutes manières et à plusieurs reprises au bon déroulement du programme des études sur le loisir

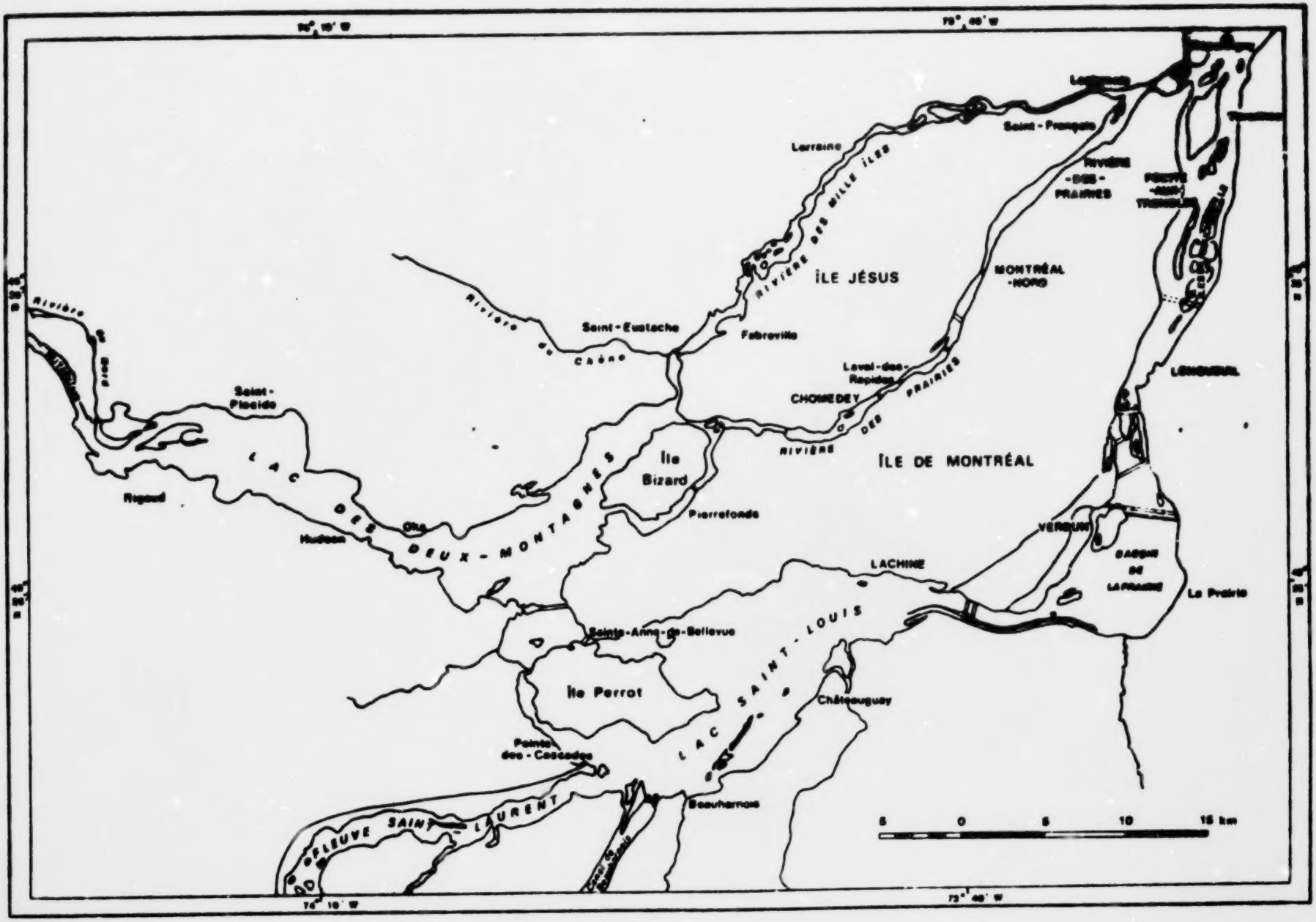
Lorraine
Saint-François
RIVIÈRE DES MILLE ÎLES
RIVIÈRE DES PRAIRIES
ÎLE JÉSUS
MONTRÉAL-NORD
Rivière du Nord
Saint-Eustache
Fabreville
Rivière du Chêne
Laval-des-Rapides
CHOMEDEY
LONGUEUIL
Saint-Placide
LAC DES DEUX-MONTAGNES
Île Bizard
ÎLE DE MONTRÉAL
Pierrefonds
Rigaud
Hudson
Oka
VERDUN
LACHINE
La Prairie
Sainte-Anne-de-Bellevue
Île Perrot
LAC SAINT-LOUIS
Châteauguay
Pointe-des-Cascades
Beauharnois
FLEUVE SAINT-LAURENT
5 0 5 10 15 km

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. Le contexte historique du projet 1

2. Le mandat du service Archipel 2

3. L'évolution et les contraintes du programme d'études ... 2

3.1 Une trajectoire inattendue 2

3.2 L'option de mise en valeur 4

3.3 L'arrimage avec les résultats des études biologiques 4

I. LA PROBLÉMATIQUE : UNE MOSAÏQUE À REFAIRE 5

1. Un "no man's land" politique 5

1.1 L'opinion publique a peu d'occasions de s'exprimer 5
1.2 À qui adresser ses revendications? 6
1.3 Il est difficile de se faire entendre et d'intervenir dans le milieu montréalais 7

2. Les faits avérés 7

2.1 Dans une métropole sise sur des îles, c'est en rive qu'on pense à faire des parcs . 7
2.2 Une population manquant d'espaces de plein air: de deux à trois fois moins que la moyenne nord-américaine 8
2.3 Une population coupée des plans d'eau 8
2.4 Une population qui ignore le potentiel et le sous-utilise 9
2.5 Une liaison à double sens: loisir et assainissement 9

3. L'Archipel de Montréal et les grandes politiques québécoises de loisir et de parcs 10

3.1 Le Livre blanc sur le loisir (1979) 10
3.2 La politique québécoise des parcs (1982) 10
3.3 Le projet de politique des parcs en milieu urbain pour la région métropolitaine de Montréal (1983) 11

4. Les grandes questions auxquelles il faut répondre 12

CONCLUSION : le gouvernement doit intervenir 12

II. LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE 13

1. Les hypothèses de recherche 13

1.1 Première hypothèse 13
1.2 Deuxième hypothèse 13
1.3 Troisième hypothèse 13

2. Les résultats de la recherche 14

2.1 À vol d'oiseau - méthodologie générale 14
2.2 Les besoins 14
2.2.1 Les études statistiques 15
2.2.1.1 Méthodologie 15
2.2.1.2 Les résultats 15
2.2.2 Les projets et demandes du milieu 16
2.2.2.1 Méthodologie 16
2.2.2.2 Les résultats 17
2.3 L'offre actuelle et projetée 18
2.3.1 Méthodologie 18
2.3.2 Résultats 20
2.4 Les potentiels 22
2.4.1 Les potentiels physiques 22
2.4.1.1 Méthodologie 22
2.4.1.2 Les résultats 23
2.4.2 Les potentiels hydriques 23
2.4.2.1 Méthodologie 24
2.4.2.2 Les résultats 24
2.4.3 Les potentiels biologiques 24
2.4.4 Les autres potentiels 24

3. Les instruments de synthèse 25

3.1 Les concepts d'intervention 25
3.2 Les réseaux thématiques 26

III. LES CHOIX FONDAMENTAUX QUI ONT PRÉSIDÉ A L'ÉLABORATION DES PROPOSITIONS 27

1. Les hypothèses d'intervention 27

1.1 Les moratoires 27
1.2 Les parcs québécois 27
1.3 L'acquisition par l'État 27
1.4 La panoplie des mesures douces 28
1.5 La délégation pleine et entière 28
1.6 La parc national de l'Archipel 29
1.7 Le parc urbain régional: le choix du MLCP ... 29

2. Les options 30

2.1 Pour modeler l'avenir: une option sur l'eau . 30
2.2 Préserver le patrimoine naturel 30
2.3 Les clientèles: le facteur déterminant 31
2.4 L'intérêt régional 31
2.5 Une place majeure pour le loisir 31
2.6 Le plein air 32
2.7 L'intégration au système de parcs urbains ... 32

3. Les objectifs que devront poursuivre les interventions 32

3.1 Les objectifs sociaux 33
3.2 Les objectifs environementaux 35
3.3 Les objectifs économiques et financiers 36

4. Les critères d'intervention 37

4.1 Miser sur l'existant et le respecter 37
4.2 Être accessible à tous 38
4.3 Être polyvalent 38

IV. LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION 39

1. La création des parcs urbains régionaux 39
1.1 Une formule nouvelle et nécessaire 39
1.2 Le parc urbain régional (P.U.R.) 40
1.2.1 Une formule de gestion concertée 40
1.2.2 Un périmètre d'intervention centré sur un plan d'eau 41
1.2.3 La force d'une vision globale 41
1.3 Développement et organisation 42
1.3.1 Le territoire des P.U.R. 42
1.3.2 La forme institutionnelle 43
1.3.3 Le scénario d'implantation 45
1.3.4 Le rôle du gouvernement et du MLCP ... 47
1.4 Les intervenants 49

2. Les pôles d'intervention 52
2.1 Présentation de la proposition: une vision d'ensemble conçue pour l'action .. 52
2.1.1 Une approche intégrée 52
2.1.2 Les pôles de développement et les itinéraires 54
2.2 En examinant la carte 54
2.2.1 Le fleuve Saint-Laurent, milieu privilégié 54
2.2.2 Des lacs aux rivières: la ville 56
2.2.3 Un partage équilibré entre le développement et la consolidation 56
2.2.4 Une riche diversité 56
2.2.5 Des liens nautiques et terrestres 58
2.2.6 La vocation nautique des plans d'eau . 58
2.2.7 Ce qu'on trouvera dans un pôle 58

3. Les réseaux thématiques 59
3.1 Introduction 59
3.2 Le réseau des parcs et autres espaces d'intervention - carte 60
3.3 Le réseau nautique - carte 62
3.4 Le réseau faune et flore - carte 64
3.5 Le réseau des itinéraires riverains - carte . 66
3.6 Le réseau des plages et de la baignade en rive - carte 69
3.7 Le réseau de complexes d'accueil - carte 72

4. Les principes directeurs de l'aménagement et ses défis 74
4.1 La récréation et la conservation: vivre en harmonie 74
4.2 Défis aux aménagistes 75

5. Les coûts et les impacts économiques de la proposition d'intervention 76

5.1 Les coûts 76
5.1.1 Trois nuances importantes 77
5.1.2 Une enveloppe cible pour le gouvernement 77
5.1.3 Les parcs et autres espaces d'intervention 77
5.1.4 Les aménagements selon les réseaux ... 78
5.1.5 Grand total 78
5.2 Les impacts économiques des propositions prioritaires 78
5.2.1 Impact économique, pour le Québec, des dépenses d'immobilisation 78
5.2.2 Ventilation des importations reliées aux dépenses d'immobilisation (selon la moyenne de l'économie québécoise).. 79
5.3 Les autres éléments à considérer 79

V. SCÉNARIO DE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (1984-1987) .. 81

1. La consultation 81
2. Une campagne d'information 82
3. Les interventions directes du MLCP 82
3.1 Acquisitions, aménagement et servitude . 82
3.2 Éléments de mise en valeur 82
4. Des programmes de subvention 83
5. Les parcs urbains régionaux et les réseaux thématiques 84
6. La recherche 84
7. Le déroulement du plan d'action dans le temps
1984 85
1985 86
1986 et 1987 86

CONCLUSION 87

LISTE DES CARTES ET DES FIGURES 88

LISTE DES TABLEAUX 89

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE 90

ANNEXE
Le parc urbain régional, statut légal et formule de gestion: deux avis favorables.

INTRODUCTION

1. Le contexte historique du projet

Au point de départ (1978), le projet Archipel se présente comme un effort pour saisir d'emblée un certain nombre de problèmes d'envergure affectant la qualité du cadre de vie dans la région métropolitaine de Montréal: qualité de l'eau, accès aux rives pour le loisir, inondations, autant de domaines où des améliorations notables sont attendues. Dans le projet d'aménagement intégré qui prend naissance, aucune partie ne sera isolée du tout, au point, par exemple, que la rentabilité d'une centrale hydroélectrique dans les rapides de Lachine et les bénéfices de la régulation des eaux devraient servir à payer en bonne partie le coût de l'aménagement des rives dont l'accès serait rendu aux citoyens.

Dans un tel projet où se trouvaient impliqués des réaménagements majeurs du milieu aquatique et riverain, les études d'impact prenaient d'emblée une grande importance. Déjà connu comme milieu faunique riche, le milieu aquatique de l'Archipel devait donc être protégé contre une perte majeure d'habitats naturels; et les autres impacts sur le loisir - le nautisme en particulier - devaient être identifiés. C'est la dimension première à laquelle le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fut sensible: les impacts. Au même moment, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche travaillait à se donner une politique générale d'intervention à Montréal en matière de plein air et de faune. Ces deux intérêts furent donc jumelés.

En évoluant, le projet permettait d'entrevoir l'ampleur des possibilités récréatives liées aux milieux riverain et aquatique. C'est ainsi que, lors de la table de concertation de juin 1982[1], l'aménagement des rives principalement à des fins de loisir et de conservation, est reconnu avec plus de vigueur qu'auparavant comme une des quatre dimensions majeures du projet et comme un domaine susceptible de donner naissance à un projet d'ensemble.

---

[1] Participaient à la table de concertation: les représentants des ministères québécois, des municipalités, de la CUM, des centrales syndicales, des organismes de loisir, des groupes environnementaux et de Kanawake. Les quatre dimensions reconnues alors au projet sont: l'hydroélectricité, la régulation, l'assainissement des eaux et l'aménagement des rives.

2. Le mandat du Service Archipel

Dès 1981, le MLCP créait le service Archipel et lui confiait deux mandats:

1) développer des outils devant servir à mesurer sur la faune et la flore, les effets de plans de gestion des eaux, d'équipements de régulation et d'équipements hydro-électriques proposés dans le cadre du projet Archipel;

2) développer une hypothèse de mise en valeur du milieu aquatique et riverain de l'Archipel.

L'importance de mesurer les impacts appréhendés des ouvrages hydro-électriques et des ouvrages de régulation fit qu'au cours des deux premières années, l'accent fut nettement mis sur la connaissance des ressources biologiques. Au cours de cette période, deux études concernant le loisir furent cependant réalisées, soit un vaste sondage sur la demande et une étude en trois volets sur le nautisme. À compter de décembre 1982, uneéquipe fut formée pour étudier les impacts du projet sur le loisir et pour réaliser une étude de mise en valeur.

3. Évolution et contraintes du programme d'études

Le double mandat d'étude d'impact et de conception d'une hypothèse de mise en valeur annonçait à la fois la trajectoire et un problème important des études-loisir.

3.1 Une trajectoire inattendue

Au moment où commence le programme d'études loisir (janvier 1983), l'intégration des quatre volets du projet Archipel apparaît de moins en moins forte. Le **volet hydro-électrique** se montre de moins en moins rentable, au point qu'on abandonnera l'idée même du "transfert de rentes" (c'est-à-dire que l'hydro-électricité paie pour les aménagements de loisir). Le caractère artificiel du lien entre l'**assainissement des eaux** et l'aménagement des rives ressort de plus en plus: d'une part le programme d'assainissement est déjà très avancé et se déroule à toute vitesse, et d'autre part il ne peut pas garantir le rétablissement de tous les usages de l'eau. Reste la **régulation.**

La zone d'influence réelle des ouvrages se ramène aux deux lacs et à la rivière des Mille-Iles. Autant dire que la relation

régulation-aménagement des rives ne concerne qu'une partie de l'Archipel et que, pour le reste, l' **aménagement des rives** constituent une fonction autonome. Cette vision des choses sera accréditée par deux élements: la longue mise en question d'ouvrages de ontrôle trop coûteux pour être envisageables - perspective qui s'est renversée vers la fin de 1983 - et la soustraction de la rivière des Mille-Îles à l'emprise du projet Archipel par le mandat spécial confié au ministère de l'Environnement du Québec et au ministère du Loisir, de la Chasse et dse la Pêche. du reste, au moment de terminer ses travaux (mars 1984), le MLCP n'avait pas encore en mains de documents détaillés décrivant la nautre et les plans de gestions des ouvrages de contrôle aux exutoires du lac des Deux-Montagnes.

En somme, le lien entre le volet aménagement des rives et les trois autres volets a été en s'amenuisant. Il demeurerait valable en ce qui concerne la régulation du lac des Deux-Montagnes par des ouvrages de contrôle à Sainte-Anne-de-Bellevue et à l'entrée de la rivière des Prairies, dans la mesure où ces ouvrages modifieraient les niveaux en été, ce qui ne semblerait pas être le cas. Le même raisonnement vaut pour le lac St-Louis dont le débit serait réglé par l'ouvrage hydro-électrique. Ici encore, l'effet serait probablement minime. Il restera pour le ministère à vérifier ces effets sur la faune, lorsque les plans précis seront connus. La pêche resterait donc la seule activité de loisir susceptible d'être grandement affectée par la régulation; cela a son importance!

Selon ces perspectives, il est plus normal de considérer le volet aménagement des rives comme une dimension valable en elle-même et relativement autonome. Le seul lien certain restant avec le projet intégré du début est celui du réaménagement intégré du site des ouvrages. S'y ajouteront peut-être des considérations de gestion des débits d'eau.

Parallèlement à cette démarche du projet Archipel, le MLCP menait à Montréal un autre opération importante, **celle des parcs urbains.** Le territoire considéré par cette opération était comparable et les préoccupations du MLCP en matière d'aménagement des rives trouvaient là un cadre plus homogène. En effet, le contenu concret du projet d'aménagement des rives est constitué à plus de 80% de parcs, de protection d'espaces et de sites, d'équipements récréatifs. C'est donc tout naturellement que le résultat des études loisir du MLCP fut intégré à la perspective d'ensemble du projet de politique des parcs urbains.

3.2 Option pour la mise en valeur, en attendant de se prononcer sur les impacts

Ce qui précède explique pourquoi les études de loisir ont été exclusivement des études portant sur la faisabilité d'une mise en valeur des rives et plans d'eau. Faute de projets hydro-électriques ou de régulation précis et concrets, la dimension "mesure d'impacts" a été temporairement mise de côté.

3.3 L'arrimage avec les résultats des études biologiques

Dès leur point de départ, les études loisir furent donc orientées vers un projet mise en valeur. À l'opposé, de par la nature même du projet Archipel, les études biologiques avaient dû être conçues pour mesurer les impacts, tout en faisant ressortir les éléments de mise en valeur. Il fallut donc attendre qu'elles soient complétées pour assurer une synthèse formelle des résultats des deux programmes.

D'autre part, une foule de démarches informelles et la présence de biologistes au sein de l'équipe loisir permit, dès le début, de concevoir des formules d'intervention et de faire un certain nombre de choix concrets qui soient toutes et tous conformes au double mandat loisir et faune du MLCP.

I- LA PROBLÉMATIQUE: UNE MOSAÏQUE À REFAIRE

Un certain nombre d'opinions ou de jugements assez largement partagés ont amené le gouvernement du Québec à étudier l'hypothèse amené d'une mise en valeur de l'Archipel à des fins de récréation et de conservation. Ce chapitre essaie de cerner quels sont les problèmes qui ont été diagnostiqués et comment ils se posent aux décideurs publics. Pour être plus clairs, il faut tenter de faire la différence entre la connaissance des problèmes telle que les études les révèlent et l'angle sous lequels les problèmes sont posés dans les faits aux décideurs et à l'opinion publique. C'est ce dernier aspect qui est traité maintenant.

1. Un "no man's land" politique

Les parcs, c'est comme la vertu : tout le monde est pour... mais on ne la réclame pas nécessairement tous les jours. Appartenant à l'ordre du qualitatif (la qualité de vie), les parcs échappent trop facilement aux arguments de nécessité. Il n'en va pas de même du développement industriel ou de l'habitation dont on peut facilement chiffrer le marché. Entre l'intérêt des citoyens pour les parcs et l'intérêt des citoyens consommateurs, il est certes plus facile de défendre celui des consommateurs car on peut vite le ramener à des questions de dollars et de sous! Un examen sommaire des principaux événements politiques concernant l'aménagement des parcs au cours des quinze dernières années fait ressortir les éléments suivants :

1.1 L'opinion publique a peu d'occasions de s'exprimer

Lorsque les gouvernements interviennent par certains grands projets et que ces gouvernements ont des politiques et des cadres établis de consultation, la population manifeste généralement ses besoins.

Cela s'est produit à plusieurs reprises récemment. Le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement et les audiences publiques sur les parcs québécois ont été le théâtre où se sont manifestés des consensus sur les parcs. Ces consensus regroupaient des associations spécialisées, des universitaires, des citoyens regroupés ou non et des élus locaux. Ce fut le cas notamment pour le projet d'ouvrage de contrôle des crues sur la rivière des Mille-Îles, où la dimension des espaces verts prit la vedette au cours du processus d'audiences; pour le réaménagement de l'évacuateur de crues de la centrale de la rivière des Prairies, pour la consultation sur le parc des Îles-de-Boucherville et le parc Paul-Sauvé, pour le projet de réaménagement de la promenade Bellerive

etc... Actuellement, le schéma d'aménagement de la MRC Laval permet une semblable expression d'opinions.

Il faut toutefois reconnaître que de telles occasions sont rares dans l'histoire politique montréalaise. Les traditions d'aménagement intégré et plus encore les habitudes de consultation sont encore trop récentes. Une ville et une région comptant plus de locataires que de propriétaires n'est pas non plus le milieu le plus favorable à une expression d'opinions populaires sur l'aménagement du territoire.

Ce sont les groupes de chasseurs et pêcheurs qui, parmi les groupements représentatifs, ont été au cours de quinze dernières années les plus actifs et les plus concrets dans leurs propositions. En particulier, la Fédération québécoise de la Faune, avec le projet "Une fleuve, un parc", est certainement en bonne partie responsable de la création du parc des Îles-de-Boucherville et de l'acquisition de l'île Sainte-Thérèse quelques années plus tard. Encore faut-il signaler que le succès d'une telle audace tient peut-être au fait que le milieu visé est un peu périphérique comparativement à la rivière des Prairies, au bassin de La Prairie et à la section centrale du couloir fluvial (Vieux Port, îles de Terre des Hommes).

Le projet de mise en valeur des rives de l'Archipel est le premier exemple d'un projet à la grandeur de la région, pouvant occasionner une large expression d'opinions. La politique des parcs urbains constitue une autre de ces occasions grâce à la consultation qui est prévue prochainement.

1.2 À qui adresser ses revendications?

Il n'y a pas d'entité administrative correspondant à l'échelle de la région urbanisée de Montréal et des besoins spatiaux usuels de ses citoyens. La CUM représente une grande partie des citoyens de la région, mais le territoire urbanisé et celui des ressources récréatives est nettement plus grand. Ce manque de concordance entre l'entité urbaine régionale et ses structures administratives empêche de poser clairement le problème par l'identification d'un vrai responsable. Par défaut, c'est le gouvernement du Québec qui recueille le problème. Et en apparence, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme paraît le lui retirer au "profit" des MRC. Le projet de politique sur les parcs urbains rétablit les responsabilités en les partageant et en reconnaissant qu'un effort neuf doit être fait par le gouvernement du Québec. Mais finalement, on comprend bien pourquoi l'opinion publique a de la difficulté à faire un événement autour des parcs dans la région: elle ne sait pas encore à qui adresser sa revendication.

1.3 Il est difficile de se faire entendre et d'intervenir dans le milieu montréalais

Rejoindre ceux qui ressentent les même besoins que soi, se regrouper et se faire entendre par la seule voie des arguments est une tâche extrêmement difficile à Montréal.

On a vu quels moyens extraordinaires ont dû prendre les associations cyclistes pour détenir un certain poids politique : manifestations spectaculaires, gestes susceptibles d'arrestation, procès, etc... C'est la seule revendication qui ait vraiment "passé la rampe" au plan régional. Par contre, localement, de nombreuses associations réussissent à se faire entendre à cause de l'habilité particulière qu'ont les média de quartier ou de petite ville à refléter ces problèmes (ce qui contraste avec la grande presse montréalaise dont la vocation nationale laisse moins de place au contenu local). Malgré un score plutôt décevant dans l'ensemble, il faut au moins noter que le processus d'expression des idées semble plus simple autour de problèmes locaux. C'est ce qui explique que les grands espaces ont peu de défenseurs et les petits, davantage : comme si ceux-ci étaient la seule échelle à laquelle un groupe de citoyens puisse efficacement se consacrer.

En somme, les événements politiques des dernières années nous apprennent que le problème des parcs naturels est un problème extrêmement difficile à poser parce qu'il n'y a pas de structure d'accueil pour une telle revendication. On peut cependant constater qu'il y a problème puisqu'à tout moment, dès que l'occasion s'en présente, la demande s'exprime, claire et nette. Et elle fait alors consensus dans toutes les couches sociales. Voilà pourquoi nous considérons qu'il faut croire les résultats des études et l'expression d'opinions qui ont jalonné les derniers dix ans.

2. Les faits avérés

2.1 Dans une métropole sise sur des îles, c'est en rive qu'on pense à faire des parcs

Il y a dix ans, après des études et une consultation, la commission Alie concluait à la nécessité de créer des parcs commission Alie concluait à la nécessité de créer des parcs "régionaux" et les inscrivait dans le schéma d'aménagement de la CUM. Déjà, à cette époque, il apparaissait que le milieu riverain était encore le plus riche pour créer des parcs. Voilà pourquoi c'est surtout le long de la rivière des Prairies que ce premier schéma dessinait de vastes périmètres de parcs. Dix ans plus tard, l'Opération Parcs urbains du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vient confirmer cette approche à sa manière, avec deux grandes propositions spatiales. L'une porte sur l'établissement d'un

réseau intermédiaire de parcs linéaires à l'intérieur du tissu urbain; ce réseau est présenté comme la seule solution d'ensemble qui soit économiquement réalisable pour combler certains déficits en parcs locaux. L'autre nous ramène comme toujours à la proche périphérie, seul lieu où, sauf exception, subsistent des potentiels riches et des espaces de bonne dimension.

2.2 Une population manquant d'espaces de plein air: de deux à trois fois moins que la moyenne nord-américaine

Ici, les affirmations historiques ne manquent pas. De nombreuses études indépendantes ou commanditées en sont arrivées à la même conclusion. Des associations locales et régionales l'affirment depuis plus de dix ans. La liste est longue et le constat cuisant. Les meilleurs résultats ont été des déclarations d'intention de la part du gouvernement du Québec et un certain nombre de réalisations municipales; bien en deçà, il faut le dire, des attentes manifestées. L'opinion publique a plutôt assisté au compte à rebours des espaces verts : un peu moins ici, beaucoup moins là, alors que des développeurs baptisaient généreusement leur réalisation du nom de la ressource qu'ils faisaient disparaître: "sanctuaire", "jardin", "cascade", etc...

Pour faire court, rappelons que par rapport aux moyennes nord-américaines, on devrait compter 9 200 ha de parcs locaux et métropolitains et 12 200 ha de parcs régionaux. Présentement, en incluant même les espaces acquis pour fins de parc mais pas encore accessibles, on compte 4381 ha de parcs locaux et métropolitains (soit 47% de la moyenne nord-américaine) et 3118 ha de parcs régionaux (28%).

2.3 Une population coupée des plans d'eau

Le port de Montréal a été maintes fois considéré comme le principal obstacle à des retrouvailles entre la population de l'Est de Montréal et le fleuve. Cette fréquentation, déjà bien amorcée par la création de Terre des Hommes, n'a pu se poursuivre que par la Port. Malgré ces fenêtres importantes, la rigidité de l'administration portuaire se comprend toujours mal quand on la compare à l'attitude d'ouverture des autres administrations de grands ports européens ou nord-américains. Et il faut souhaiter que les responsables fédéraux travaillent de concert avec le gouvernement du Québec pour rendre le port de Montréal plus perméable à des usages de loisir.

Ailleurs, selon les témoignages accumulés, c'est essentiellement le caractère privé des rives et la pollution des eaux qui occasionnent cette coupure.

2.4 Une population qui ignore le potentiel et le sous-utilise

Les espaces aménagés et ouverts depuis plusieurs années sont généralement connus du public. Le parc Paul-Sauvé, le parc du Mont Saint-Bruno, le parc de Côte-Sainte-Catherine sont depuis un bon moment près de leur limite possible de fréquentation. On a dû réglementer l'accès au Domaine Garth du Mont Saint-Hilaire et de l'Arboretum Morgan pour éviter qu'ils ne soient détruits par le piétinement. En l'espace de quelques années, un nouveau parc fait son plein de clientèle. Et des aménagements comme la piste cyclable du boulevard Gouin accueillent jusqu'à 3,000 cyclistes par jour, dans le seul secteur de la centrale de Rivière des Prairies.

Cependant, en dehors d'un certain nombre d'espaces officiels, la valeur du milieu est peu connue de la population. Ainsi, on croit généralement que les poissons sont totalement impropres à la consommation, que les eaux sont entièrement polluées, que les gouvernements ne font rien pour les dépolluer. On ignore les quelques accès qui existent et même un parc aussi considérable que celui des Îles-de-Boucherville est encore peu connu.

2.5 Une liaison à double sens: loisir et assainissement

D'ici dix ans, les citoyens de la région auront vu près de **quatre milliards de dollars** provenant de leurs impôts être affectés à de gigantesques systèmes d'épuration des eaux. Tout naturellement, ils voudront pouvoir en profiter. Or, si nous ne prévoyons pas dès maintenant des accès mieux distribués et plus substantiels aux rives et aux plans d'eau, nous aurons contribué à l'une des plus **coûteuses bévues** de notre histoire. L'assainissement des eaux a toujours été présenté comme une condition des investissements en parcs et en loisir de plein air. L'inverse est encore plus vrai: **assainir les eaux sans les rendre vraiment accessibles serait un geste insensé et socialement injuste.**

3. L'Archipel de Montréal et les grandes politiques québécoises de loisir et de parcs

3.1 Le Livre blanc sur le loisir (1979)

Les éléments d'encadrement retenus concernent d'une part le citoyen et son loisir, d'autre part les intervenants.

C'est le citoyen qui est au centre de la politique québécoise du loisir. Son développement est donc vu comme l'objectif ultime. D'autre part, la conception du loisir comme pôle de développement culturel et social des individus et des communautés et le concept d'harmonie que le livre blanc utilise pour caractériser les bienfaits du loisir ont été déterminants dans l'élaboration de la présente proposition d'intervention. En effet, le développement global des personnes à travers un loisir offrant des perceptions sensorielles riches, des occasions de connaissance, des stimulants à la motricité et un contexte d'épanouissement psycho-social constitue le coeur des projets d'aménagement retenus. Pour ce faire, la proposition d'intervention pense "détente" avant de penser "activités" ou "encadrement"; elle veut permettre une fréquentation très libre du milieu riverain et aquatique. Cela exige qu'on aille au-delà de la spécialisation des pratiques vers une réelle polyvalence des aménagements.

Le livre blanc situe les principaux intervenants par rapport aux autres. La municipalité est maître d'oeuvre; les initiatives venant des citoyens ont une grande importance, elles doivent être supportées et il faut leur permettre de participer; le gouvernement est le leader du développement. Ces trois niveaux d'intervenant sont retenus et des voies spécifiques leur sont proposées.

3.2 La politique québécoise des parcs (1982)

Le premier objectif de la politique est "d'assurer la préservation et la mise en valeur des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel québécois".

Le second objectif de la politique des parcs s'énonce comme suit: "contribuer à répondre au besoin de loisir de plein air" et a notamment pour commentaire le paragraphe qui suit:

> Malgré les responsabilités qui leur incombent à cet égard, les municipalités et communautés urbaines ne peuvent répondre seules aux besoins exprimés. Cela est particulièrement vrai dans les milieux fortement urbanisés, notamment dans la région de Montréal. La contribution des municipalités de l'Île et l'intérêt récent de la Communauté urbaine de Montréal pour les parcs ne peuvent soustraire le gouvernement du Québec à l'obligation de consti-

tuer dans la couronne suburbaine de Montréal un réseau de parcs québécois qui, en raison de leur localisation, de leur superficie, des investissements qu'ils réclament, des coûts de leur exploitation et des publics qu'ils desservent, outrepassent les attributions et la capacité financière des municipalités et de la C.U.M. Ce qui est vrai pour la région de Montréal l'est, à un degré moindre, pour la région de Québec et pour quelques autres agglomérations.

Enfin, le troisième objectif vise la participation des citoyens. Cette politique récente du gouvernement québécois a fortement inspiré autant notre recherche que les propositions d'intervention qui en découlent.

3.3 Le projet de politique des parcs en milieu urbain pour la région métropolitaine de Montréal (1983)

Développés pendant la même période de temps et de manière concertée, le projet actuel de politique de mise en valeur de l'Archipel et le projet de politique des parcs en milieu urbain sont presqu'en symbiose. Il convient de souligner les points de convergence suivants:

- le système de parcs que propose la politique des parcs en milieu urbain s'applique au mieux dans la zone riveraine. C'est en effet dans ce milieu que les partenaires impliqués sont les plus variés et où les prestations actuelles du secteur privé sont les plus substantielles.

- la typologie des parcs en milieu urbain, en quatre volets, est pleinement assumée par la proposition d'intervention. Ce sont les parcs locaux, les parcs métropolitains, les parcs régionaux et les parcs québécois de récréation et de conservation.

- la connexion avec le réseau intermédiaire (parcs linéaires) est assurée.

- quatre autres dimensions caractéristiques de la politique des parcs urbains ont également guidé nos travaux; ce sont l'innovation dans les concepts d'aménagement, la participation, l'utilisation de la réserve foncière et de la servitude-loisir.

4. Les grandes questions auxquelles il faut répondre

Voilà les principaux éléments de problématique qui se présentaient au MLCP. Ce sont ces éléments qui l'ont amené à formuler les principales questions auxquelles a dû répondre le programme d'études sur le loisir.

1. Quelle est la demande en loisir de plein air dans l'Archipel de Montréal? Quelles activités sont en demande? Est-il possible de quantifier cette demande?

2. L'Archipel de Montréal a-t-il vraiment un potentiel récréatif considérable? Combien y a-t-il d'espace disponible, où sont les sites, quel usage permettent-ils? Quel est le potentiel nautique de l'Archipel?

3. Comment concilier le développement du potentiel récréatif et la conservation des ressources fauniques de l'Archipel, puisqu'en milieu aussi populeux, il sera difficile de faire une ségrégation spatiale complète et continuelle?

4. Combien coûterait une telle mise en valeur et quelles structures institutionnelles faudrait-il mettre en place pour la réaliser?

5. Comment vont se répartir les rôles et pouvoirs des différents intervenants concernés?

Ces quelques questions constituent l'essentiel de l'étude de faisabilité à laquelle s'est livré le ministère. Elles ont aussi guidé la préparation des propositions d'intervention.

CONCLUSION: le gouvernement doit intervenir

La problématique des quinze dernières années nous amène à un nouveau point de départ fort simple mais fondamental : **le gouvernement du Québec doit intervenir.** Trop de questions reliées à la qualité du cadre de vie montréalais se posent en même temps, loisir, plein air, assainissement, régulation. Ces questions relèvent tantôt de sa compétence comme domaine propre, comme la gestion de l'eau et ses deux composantes majeures de régulation et d'assainissement. Tantôt le gouvernement se trouve le seul capable d'intervenir parce qu'il est la seule structure politique à l'échelle du problème : c'est le cas des parcs d'échelle régionale et de l'accès à l'eau dans l'Archipel de Montréal.

II. LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

1. Les hypothèses de recherche

On peut ramener à trois les grandes hypothèses qui ont orienté toute la démarche de recherches. Une première concerne les besoins de la population, une seconde porte sur les potentiels susceptibles d'y répondre, une troisième sur la possibilité d'une "rencontre" des besoins et des potentiels.

1.1 Première hypothèse: il existe un besoin important de récréation de plein air chez les citoyens de l'agglomération montréalaise

Ce besoin, déjà en partie connu par des recherches antérieures sur les pratiques récréatives et par l'évolution dans la consommation d'équipements de plein air au cours de la dernière décennie, avait besoin d'être investigué plus en profondeur, de manière à cerner les réalités spécifiquement montréalaises.

En cours de route, une sous-hypothèse s'est formulée: ce sont les besoins des citoyens des quartiers centraux de l'agglomération qui sont le moins bien desservis.

Cette formulation d'une sous-hypothèse appelle une démarche particulière de connaissance des pratiques et aspirations de ces citoyens, ainsi qu'une meilleur connaissance des situations concrètes qui forment leur cadre de vie.

1.2 Deuxième hypothèse: L'Archipel de Montréal possède un potentiel important pour le loisir de plein air

La vérification d'une telle affirmation a nécessité de nombreuses recherches sur le milieu physique et ses ressources biologiques. Au cours du processus d'études, une sous-hypothèse est apparue; elle se formule ainsi: le potentiel récréatif du couloir fluvial (bassin de la Prairie et fleuve) et des deux rivières (des Prairies et des Mille-Îles) est bien supérieur à ce que l'on croit généralement.

1.3 Troisième hypothèse: les besoins des citoyens peuvent trouver dans les potentiels du milieu riverain une réponse adéquate, à un prix abordable

Une vision classique de l'aménagement, appuyée sur les définitions courantes des espaces récréatifs, aurait probablement conclu à une totale disproportion entre besoins et potentiels. Les limites au développement de nouveaux parcs à l'intérieur du tissu urbain étant connues, la confirmation de l'hypothèse annoncerait la

possibilité de compenser une grande partie des déficits observés. Enfin, c'est la démarche de conceptualisation des types d'aménagement et le calcul des coûts d'acquisition et d'aménagement, selon ces concepts, qui ont permis de démontrer la rentabilité sous économique d'une telle entreprise.

2. Les résultats de la recherche

2.1 À vol d'oiseau - méthodologie générale

La démarche suivie ne s'apparente pas à une démonstration classique. Elle part d'un petit nombre de constats et d'intuitions puis s'élargit et s'approfondit par cercles concentriques. Les constats comme le manque général d'espaces verts, la forte demande pour le plein air, les déficiences marquées des secteurs est et sud-ouest de l'île de Montréal, où se trouve concentrées un million de personnes, ont été approfondis, mesurés, étayés. Des intuitions portant sur la qualité de certains milieux naturels péri-urbains, la disponibilité de nombreux sites riverains vacants, l'importance sociale et économique du désir qu'on les associations de citoyens de participer à la gestion ont donné lieu à des études, à des sondages. De nombreuses visites sur le terrain et des survols en hélicoptère ont été effectués dans la cadre des travaux.

C'est ce processus organique, dont chacun des éléments a influé sur le développement des autres et surtout les résultats auxquels il a conduit, qui sont décrits dans les pages qui suivent. Dans ce chapitre-ci, il importe davantage de faire saisir le style de la démarche et ses grandes conclusions, que d'entrer dans certains détails qu'on trouvera davantage explicités à même les développements concernant chacun des réseaux ou dans les études de base elles-mêmes.

2.2 Les besoins

Les enquêtes concernant les aspirations et les motivations à l'égard du loisir de plein air sont extrêmement rares chez nous. Comme le temps ne permettait pas d'entreprendre de telles études, la solution consista à étudier d'une part la demande telle qu'elle s'exprime par les pratiques des citoyens et les projets des intervenants et, d'autre part, à dégager à partir de l'état de la réflexion sur le plein air, les principaux paramètres permettant de cerner les niveaux de besoins concernés.

Au terme de l'étude sur les besoins, la demande est quantifiée et décrite d'une manière très spécifique. Une décantation de cette demande à travers le schéma des besoins fondamentaux et un certain

nombre de considérations, sociales notamment (voir critères d'intervention), ont permis de traduire en "besoins" les indicateurs fournis par la demande.

2.2.1 Les études statistiques

2.2.1.1 Méthodologie

a) La demande pour l'utilisation récréative de l'eau (MLCP 1981)

Cette première étude portait sur les pratiques de plein air reliées à l'eau et aux rives des citoyens de l'agglomération montréalaise. L'échantillonnage de 5 000 personnes a permis de mesurer le taux de pratique de douze activités de plein air ainsi que l'effet sur la pratique de plusieurs facteurs socio-économiques.

b) Le profil de la population et les clientèles en loisir de plein air (Côté, J.R. 1984)

Cette seconde étude prolonge et élargit la première. D'une part les données de base sont mise à jour grâce à la disponibilité des résultats du recensement de 1981; certaines variables sont ajoutées et surtout la population de la zone centrale (la ville de Montréal) est examinée avec autant de détails que celle des villes environnantes.

2.2.1.2 Les résultats

L'enquête réalisée par le MLCP dans le cadre du projet Archipel livre les conclusions suivantes, basées sur les réponses des adeptes de 12 activités récréatives*:

- en 1981, 82% de la population montréalaise de 15 ans et plus a participé à au moins une des 12 activités, contre 17% de non-participants;

- la baignade, avec un taux de participation de 56%, est la plus populaire des activités, les moins populaires étant le ski nautique, la chasse et la plongée sous-marine;

---

* Les douze activités sont les suivantes: randonnée pédestre, raquette, ski de fond, randonnée à bicyclette, nautisme, pêche, chasse, observation de la nature, baignade, pique-nique, ski nautique, plongée sous-marine.

- par secteur d'origine géographique, c'est dans Montréal-Centre (la zone 1), avec près de la moitié dela population de l'Archipel (964 000 personnes en 1981) que l'on retrouve le plus faible taux de participation à au moins une activité;

- les non-participants absolus à l'ensemble des activités ont tendance à se recruter parmi les personnes à plus faibles revenus, les personnes les plus âgées, les personnes seules et les moins scolarisées;

- 99% des participants à au moins une activité ont été plus actifs sur des espaces ou plans d'eau autres que ceux entourant l'Archipel de Montréal : 49% n'ont été actifs qu'en dehors de l'Archipel;

- la plus forte proportion de participants à des activités de loisir le long des rives et sur les plans d'eau de l'Archipel appartient à la population des secteurs qui sont visuellement et physiquement beaucoup plus en contact avec l'eau;

- la variable âge reste la plus importante par rapport au taux de participation aux activités retenues. Ainsi, il y a diminution de la participation à mesure que la population vieillit.

Ces conclusions ont été enrichies par une étude en profondeur des profils de la population de la région métropolitaine qui a été divisée en 20 zones selon des caractéristiques géographiques et culturelles communes (zones géo-communautaires), par comparaison aux 10 zones de l'enquête précédente (MLCP/1981) et plusieurs données complémentaires ont ainsi été réunies. Cet apport supplémentaire permet un ajustement plus précis aux réalités des quartiers urbains. De la sorte, besoins et équipements pourraient mieux se rencontrer par rapport à chaque quartier, grâce à cette vaste étude de marché.

2.2.2 Les projets et demandes du milieu

2.2.2.1 Méthodologie

L'étude "Projets et demandes, aménagement récréatif des rives et plans d'eau (Hubert, Chayer MLCP 1983) ainsi que "La demande sociale" (MLCP 1983) constituent les deux ouvrages de référence sur cette question. Ces deux études sont de méthodologie semblable et couvrent l'ensemble du territoire concerné; la première couvre tout le territoire riverain à l'exception de Laval, de la CUM et de la MRC Champlain, sur la rive sud. Les auteurs ont

rencontré des responsables de toutes les municipalités et toutes les entreprises et groupes de loisir ayant des projets. Ces projets ont été décrits, qualifiés quant à leur ampleur, à leur clientèle et à leur degré de concrétisation.

Comme les résultats de l'enquête statistique sur l'observation du milieu naturel étaient à la fois impressionnants (915 000 participants) et flous, car les motivations et les types de pratique ne ressortaient pas, une recherche a été effectuée auprès des groupes et associations intéressées par l'observation de la nature. Cette étude a donné la rapport "Enquête sur l'utilisation de la faune et de la flore autre que chasse, pêche et piégeage, dans l'Archipel de Montréal" (Auger, Bond MLCP 1983).

Enfin, dans La navigation de plaisance (MLCP 1982), une analyse spécifique porte sur "le projet Archipel et la demande pour le nautisme dans la région de Montréal" (Laterrière) et une autre intitulée "Certains aspects du nautisme dans la région de l'Archipel de Montréal" (Cournoyer) décrit l'utilisation actuelle des plans d'eau par les clubs.

2.2.2.2 Les résultats

L'étude des projets constitue une voie particulièrement suggestive d'analyse des besoins. De ce regroupement de 943 propositions et projets se dégagent les tendances suivantes :

- la demande la plus forte (39%) concerne les espaces à vocation multiple; en somme la **polyvalence;**

- **l'accès à l'eau** vient en second lieu avec 24% des demandes ou projets formulés, les éléments relatifs aux circuits de randonnée nautique étant prédominants;

- viennent ensuite les demandes concernant les itinéraires terrestres (13%) et celles s'adressant au réseau d'activités sportives (12,5%);

- enfin, la demande pour la prise en charge de projets par les citoyens est mentionnée à 26 reprises, pour constituer 3% de la demande.

Il est important de noter que l'ensemble de ces projets ou demandes originent tout autant des citoyens que des administrations

---

* Ces cartes paraissent dans l'atlas intitulé "Synthèse des études biologiques et des études sur le loisir", MLCP, 1983 et dans l'étude déjà citée (Côté 1984)

municipales. De plus, ils ne sont pas pondérés selon la densité de population des milieux recensés. Notons enfin que les demandes pour l'accès à l'eau et le réseau de randonnée proviennent principalement des citoyens. La demande est comptabilisée par projet. Chacun des projets affectant un site est considéré individuellement même si le même groupe demandeur a identifié plusieurs projets.

Enfin, grâce à la recherche auprès des observateurs du milieu naturel, il a été possible de connaître les **milieux d'observation** d'une part. D'autre part, on a pu identifier qu'il y a au moins deux grands types de pratiques, à savoir : des pratiques spécialisées de la part d'associations de loisir scientifique et des pratiques de vulgarisation, de la part d'associations ou d'organisations de plein air qui proposent l'observation de la nature à leurs membres ou clients, comme complément ou comme objectif occasionnel d'excursion. Au total, une cinquantaine de sites sont utilisés pour l'observation de la nature.

Les études sur le nautisme font ressortir que les plans d'eau de l'Archipel sont sous-utilisés, qu'il y a une forte demande pour des postes d'amarrage et que la réalisation d'un plan de mise en valeur de l'Archipel aurait pour effet de tripler le nombre d'amateurs de nautisme dans cette zone. La dimension économique du nautisme est mise en relief, avec une dépense annuelle de 37 millions de dollars en 1981, sur les seuls plans d'eau de l'Archipel.

2.3 L'offre actuelle et projetée

2.3.1 Méthodologie

L'offre actuelle et projetée a pu être établie par plusieurs démarches qui se sont étalées sur plus de deux ans. Plusieurs des études intégraient la dimension "offre" et la dimension "potentiels".

Au départ, une cartographie des sites potentiels d'intervention a été réalisée conjointement par tous les partenaires ministériels. Ces cartes à l'échelle 1:20 000 (original 1:10 000) font apparaître tous les sites aménagés et utilisés à des fins de loisir, qu'ils soient publics ou privés, en précisant le type d'offre: parc, port de plaisance, etc.

Ce premier travail a été raffiné à trois reprises. Les Sites d'aménagement potentiel en rives du ministère des Affaires municipales, la Hiérarchie des sites naturels riverains de la firme SOMER, pour le compte du MENVIQ et la cartographie des Caractéristiques physiques des rives (Clavet 1983) ont apporté de nombreuses précisions et une mise à jour des données.

D'autre part, La demande sociale de l'Opération parcs urbains, et Projets et demandes (Hubert et Chayer, 1983) ont recensé tous les projets municipaux d'aménagement de parcs et d'infrastructures de loisir, ainsi que tous les projets privés connus. Rives publiques et rives privées (Lachapelle et al., 1984) établit par ailleurs un bilan de la longueur totale des rives publiques et privées consacrées au loisir, des rives publiques déjà affectées, mais utilisables à des fins de loisir, comme les sites des usines de filtration, par exemple.

Publiés dans La navigation de plaisance (MLCP 1982), "Certains aspects du nautisme dans la région de Montréal" (Cournoyer 1982) et "Le Projet Archipel et la demande pour le territoire dans la région de Montréal" (Laterrière, 1982) ont recensé l'offre nautique actuelle et projetée.

Se fondant sur l'ensemble de ces données dans Le Loisir II, Les réseaux thématiques (MLCP 1984): "Nautisme, faune et flore, itinéraires riverains, plages et baignade, complexes d'accueil et parcs et autres espaces d'intervention" (1984) produisent chacun un bilan sectoriel de l'offre publique et privée. On s'y référera pour plus de détails.

Enfin, une démarche d'un autre style, Le loisir municipal et les activités riveraines (Le Roux, 1984) esquisse le bilan de l'offre municipale de loisir en rives: programmation, clientèles, type d'organisation.

2.3.2 Résultats

Nautisme

Il existe une soixantaine d'établissements nautiques: "ports de plaisance", "clubs de voile", "école de croisière" dont une quarantaine sont situés sur le lac Saint-Louis et le fleuve Saint-Laurent. L'autre tiers est situé sur le lac des Deux-Montagnes; on n'en trouve que quelques-uns sur les rivières des Mille-Iles et des Prairies. 90% de ces établissements sont privés; la moitié d'entre eux sont à but non lucratif; les 10% restants sont municipaux.

La capacité d'accueil instantanée est de 5 000 embarcations; l'accroissement prévu pour 1984 est de 500 unités.

Il existe dans l'Archipel cinq bateaux-passeurs: deux sur le lac des Deux-Montagnes; un relie l'île Bizard et Laval, les deux autres sont dans le Saint-Laurent. Enfin, des croisières sont offertes depuis le port de Montréal et l'île Charron; on peut sauter les rapides de Lachine en pneumatique et les remonter en embarcation spécialisée.

L'inventaire des points de mise à l'eau a révélé que 90% des points de mise à l'eau se trouvent à l'ouest de l'Archipel (surtout sur les lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes) et que la plupart d'entre eux auraient besoin de réparations majeures.

Faune et flore

Pour les activités reliées à la faune et à la flore, l'offre "spontanée" des lacs et des sites est importante, mais les problèmes d'accès sont nombreux. On pêche toutefois sur tout l'Archipel sauf dans la partie amont de la rivière des Prairies; on chasse le canard surtout sur les lacs. Le piégeage se pratique sur tous les bassins de l'Archipel sauf sur le bassin de La Prairie. L'observation de la nature se pratique sur 55 sites, principalement dans les parcs. A l'extérieur des parcs, elle se pratique surtout le long du couloir fluvial.

Ce sont surtout les parcs qui fournissent l'offre d'interprétation. Quant aux pourvoiries, elles sont au nombre de 26. Une des caractéristiques de l'offre faunique et floristique est d'être segmentée à l'extrême et peu reliée aux autres dimensions du loisir.

Plages et baignade

Trois plages sont officiellement ouvertes et accessibles à la population: celle du Parc Paul-Sauvé, la plage municipale de Beaconsfield et le bassin de baignade du parc de Côte Ste-Catherine. Selon une estimation minimale de la demande pour la baignade sur les rives de l'Archipel, ces trois sites réussissent tout au plus à satisfaire 33% des attentes. Cette capacité d'accueil sera légèrement augmentée prochainement, lorsque la plage du Cap St-Jacques sera remise en service par la Communauté urbaine de Montréal.

L'inventaire des sites potentiels et réhabilitables a permis de dénombrer 37 autres espaces riverains susceptibles de répondre aux besoins d'activités aquatiques. La mise en valeur de ces plages permettrait de tripler la capacité d'accueil actuelle, c'est-à-dire passer de 10 000 à 35 500 personnes-jour. De plus, les résultats ont démontré qu'il faudra envisager des aménagements artificiels, plus particulièrement dans le couloir fluvial sur toute sa longueur y compris le bassin de la Prairie. Cette option compensera pour la rareté de rives naturelles récupérables en certains endroits, elle permettra aussi de ramener le niveau d'offre pour la baignade en rives à une échelle acceptable, et enfin de répondre surtout à la forte demande exprimée dans les concentrations urbaines.

Itinéraires riverains

Les résultats ont révélé que l'offre actuelle correspond à 152 km d'itinéraires riverains, lesquels sont pour ainsi dire exclusivement des circuits de randonnée pour la bicyclette. Et plus de 90% se retrouvent sur les rives du fleuve St-Laurent et du bassin de La Prairie (106 km) ainsi que sur la Rivière des Prairies (36,6).

D'une part, on constate que, selon des normes généralement reconnues, l'offre actuelle additionnée aux projets en cours ne suffira pas à rejoindre 50% d'un niveau de normalisation idéal (soit au moins 500 km sur 1 000 km d'itinéraires pour fins de circulation douce en rives pour 2 700 000 habitants).

D'autre part, les études ont fait ressortir que plusieurs obstacles empêchaient de relier des circuits entre eux et que les aménagements futurs y gagneraient à prévoir des utilisations polyvalentes (activités variées selon les saisons).

Complexes d'accueil

Le caractère dispersé et même disparate de l'offre semble être sa caractéristique principale. Ce manque d'intégration fait qu'il est difficile à l'usager non initié de connaître l'offre et de l'utiliser.

Les 27 pourvoiries sont surtout établies sur le lac des Deux-Montagnes (16) et le lac St-Louis (9). Une seule offre l'hébergement. Des **cours de voile** ou la **location de voiliers** sont offerts dans 17 établissements sur le lac des Deux-Montagnes (5), le lac St-Louis (4) et le fleuve St-Laurent (4). Parmi les 21 **terrains de camping,** dix sont situés sur le lac des Deux-Montagnes; les autres se répartissent sur tous les bassins. La capacité totale d'accueil est de 3 000 emplacements. Les 6 000 chalets permettent d'envisager plusieurs **centres de villégiature.** La moitié d'entre eux est située sur le lac des Deux-Montagnes, ce qui confirme avec les données précédentes, la vocation de territoire ressource de ce bassin. On trouve également la moitié des quelques **camps de jour** (2), **camps de séjour** (2) et le seul **camp familial** sur ce bassin. Enfin, l'Archipel compte deux **bases de plein air,** l'une aux Cèdres, l'autre à l'île Notre-Dame. En incluant les **plages,** la capacité quotidienne des lieux où se pratique un accueil personnalisé ne dépasse pas 50 000 personnes.

L'offre de villégiature est encore insuffisamment connue. Une étude complémentaire est nécessaire afin de cerner la réalité actuelle et de dégager un plan d'action.

L'offre municipale

L'offre récréative des gouvernements supérieurs étant facile à identifier et l'offre privée se dégageant nettement à l'intérieur des réseaux thématiques, il restait à voir quelle place l'offre municipale tient dans l'ensemble. Parmi les 71 municipalités dont nous avons obtenu une programmation détaillée, 29 offrent au moins une activité en rive. Dans ces municipalités, l'offre de plein air représente de un à 15 pourcent de la programmation, selon les cas. Il est à noter que Montréal, qui propose la plus large programmation avec près d'une centaine d'activités n'offre aucune activité en rive, si l'on fait exception du programme qui commence à s'implanter sur l'île Notre-Dame, autour du bassin olympique et du lac des Régates. La présence du secteur privé sur les rives de l'Archipel, plus forte que celle des municipalités, et son offre très diversifiée sont des indicateurs sûrs des possibilités de développement pour le milieu municipal, dans la mesure où des programmes gouvernementaux appropriés viendraient seconder ses efforts.

2.4 Les potentiels

La perception déjà évoquée de la demande a évidemment orienté la recherche des potentiels, surtout dans le cas des potentiels physiques (terrestres) et hydriques.

2.4.1 Les potentiels physiques

2.4.1.1 Méthodologie

Plusieurs démarches ont été réalisées pour conduire à une connaissance détaillée des potentiels physiques. D'abord, dans Caractéristiques physiques des rives (Clavet 1983), l'analyse des caractéristiques physiques de toutes les rives de l'Archipel a été réalisée par l'interprétation des photographies aériennes couleurs à l'échelle 1:10 000 (1980). Le résultat de cette analyse a été reporté sur cartes à l'échelle 1:10 000 formant un atlas de 27 feuillets. Les principaux éléments riverains cartographiées sont le type de dépôts meubles, la pente, la végétation (herbacée, arbustive, arborescente), la qualité du drainage, le degré d'artificialisation, la stabilité de la berge ainsi que l'accessibilité à la rive et au plan d'eau.

Le groupe de travail sur l'aménagement des rives, la firme SOMER, le ministère des Affaires municipales (MAM) et le Service Archipel ont identifié quelque 400 sites d'intervention possibles. Ces travaux ont pour titre Possibilités d'aménagement des rives de l'Archipel de Montréal (Secrétariat Archipel 1982), Sites d'aménagement potentiel en rives (MAM 1983), Hiérarchie des sites natu-

rels riverains (Somer 1983, pour le Ministère de l'Environnement du Québec). Ces sites possibles ont tous fait l'objet d'une caractérisation détaillée par rapport à 21 descripteurs, incluant ceux énumérés plus haut, et les résultat ont été versés dans une banque de données informatisées Sites potentiels d'intervention (Larose MLCP 1983). Les nouveaux descripteurs considérés en plus dans cette banque sont: le numéro du site, le bassin, la municipalité et la MRC, les superficies inondables, non inondables et totales, l'affectation actuelle, le type de zonage, les services d'aqueduc et d'égoût, les équipements récréatifs, le type de propriété, la longueur de berge et la présence de beine.

2.4.1.2 Les résultats

Toutes ces études ont produit un grand nombre de données. Ainsi, l'état des berges de l'Archipel nous est maintenant mieux connu : 38% sont artificialisées; il reste encore 8 km de plages potentielles ou réhabilitables (incluant les trois plages en opération). Le milieu des îles non accessibles représente un potentiel encore très intéressant, pour un total d'espaces verts insulaires de 1 860 ha. Quant aux sites potentiels en rive, il représentaient en 1982, une superficie utilisable de 9 500 ha.

Le régime de propriété des sites disponibles révèle que 193 sites sur 421 sont de propriété gouvernementale, 21 appartenant au gouvernement du Québec. Le total des sites publics riverains est de 5 600 ha dont 2 900 appartiennent au gouvernement du Québec.

Le travail fastidieux d'identification des sites publics a mis en évidence des possibilités nouvelles et intéressantes comme l'établissement de haltes en rive, dont plusieurs peuvent servir autant aux piétons, cyclistes ou automobilistes qu'aux amateurs de randonnée nautique.

2.4.2 Les potentiels hydriques

C'est l'eau qui est l'attrait récréatif premier des rives de l'Archipel. L'intérêt d'une ballade à pied ou à bicyclette est décuplé par le milieu riverain. Pour celui qui fréquente les rives de l'Archipel, la variété des paysages d'eau compte donc: rapides, vastes plaines bleues, resserrements sinueux, chutes ou courants rapides sont tous susceptibles de capter son imagination. Pour ceux qui veulent se déplacer sur l'eau, la variété permet un grand éventail d'expériences: canot-camping, expérience excitante des eaux blanches, mini-croisières de voile, découverte du milieu portuaire, etc...

2.4.2.1 Méthodologie

L'étude portant sur les "Aspects physiques de la navigation de plaisance dans l'archipel de Montréal" (Boisclair 1982) et publié dans La navigation de plaisance (MLCP 1982) est la principale source. Des éléments proviennent d'études reliées aux autres volets du projet, comme par exemple, celles d'Hydro-Québec sur les courants. Des observations et photos faites par hélicoptère à des moments d'utilisation maximale ont corroboré les données.

2.4.2.2 Résultats

La superficie navigable et toutes les données physiques pertinentes de chacun des plans d'eau sont connues, ainsi que leur utilisation actuelle et leurs possibilités futures d'utilisation. Les contraintes à la navigation ont été identifiées de manière précise. Ces données ont permis d'établir la vocation de chacun des plans d'eau, d'identifier les potentiels pour de nouveaux développements du nautisme. Enfin, l'ensemble constitue un instrument d'évaluation pour les éventuels ouvrages de régulation et leurs plans de gestion.

L'archipel compte 23 rapides, 41 719,5 ha de superficie aquatique, trois plans d'eau importants pour la voile, une rivière presque sauvage, 53 km de canaux et une vingtaine de tributaires importants.

2.4.3 Les potentiels biologiques

La vaste étude des potentiels biologiques faite par le Service Archipel, de même que les données recueillies depuis plusieurs années par les biologistes de la direction régionale de Montréal ont permis de dégager les grandes valeurs qui, grâce aux politiques de conservation et d'aménagement décrites dans la synthèse des études biologiques, pourront permettre d'exploiter de façon beaucoup plus large un réseau faune et flore aux nombreux attraits. On se référera au document synthèse La faune et son habitat (MLCP 1984).

2.4.4 Les autres potentiels

Au début de cette recherche, on a identifié l'importance de connaître les potentiels sensoriels (odeurs, goûts, sons, etc...) des différents milieux de l'Archipel, tels qu'ils sont créés par le vent, la végétation, etc... Cette démarche, qui aurait demandé trop de temps, devrait cependant être retenue dans les concepts d'aménagement des sites et secteurs particuliers. De même les potentiels cognitifs des sites devraient être inventoriés. Ces deux éléments permettraient un aménagement plus équilibré des

sites qui relativiserait la dimension motrice qui est loin d'être la seule en cause, ni même la plus importante. Enfin, une vaste recherche sur les statuts de propriété des espaces vacants a été menée à l'intérieur de l'opération parcs urbains et complétée par le Service Archipel et a donné un rapport intitulé: Rives publique, rives privées (Lachapelle et al., MLCP 1984).

3. Les instruments de synthèse

3.1 Les concepts d'intervention

D'abord développés comme outils de planification, les concepts d'intervention ont pour première ambition de donner un nom à des usages et comportements informels de loisir qui sont habituellement majoritaires parmi toutes les pratiques de loisir mais qui passent souvent inaperçus parce que non organisés. Tout au cours de la démarche, l'outil s'est développé et enrichi par le contact avec les réalités tant sociales que biologiques et physiques de l'environnement métropolitain. L'analyse de la demande et l'étude détaillée des potentiels ont permis de produire les quelques 90 concepts dont s'inspirent les propositions du Ministère, en rive et à l'intérieur du milieu métropolitain.

Un tel nombre peut paraître excessif. Il se fonde toutefois sur deux éléments avec lesquels il faut composer, soit l'étendue et la variété du milieu physique considéré et l'extrême richesse culturelle d'un milieu urbain à caractère métropolitain qui nourrit une variété d'usages et de pratiques opposés, parallèles ou apparentés. Il ne faut pas oublier que même si les concepts d'intervention ont un côté avant-gardiste, ils ont d'abord pour ambition de révéler les pratiques actuelles, celles privilégiées par les gens dans leur milieu, très concrètement, et de leur donner une reconnaissance officielle.

Il y a concept d'intervention quand on s'entend sur un ensemble optimum des moyens physiques et organisationnels, permettant le déroulement efficace d'une série d'activités compatibles ou complémentaires qui collent bien au plus large éventail possible de besoins sensoriels, moteurs, cognitifs et sociaux des personnes et des communautés. Ainsi, la classique rampe de mise à l'eau devient comme concept d'intervention le "point de mise à l'eau" quand on reconnaît dans cet aménagement tous les intérêts et usages qui peuvent s'y greffer: descente de remorques, mais aussi plage pour canoteurs et véliplanchistes, point de chute d'une piste cyclable, lieu de pique-nique et d'observation, site de pêche urbaine, etc.

Le concept d'intervention n'est pas une formule stéréotypée, répétable sans imagination. C'est, en fait, l'orientation caractérisée d'un aménagement donné, une série d'indications spécifiques

permettant de faire exister un couple besoins/potentiels. Tout en laissant beaucoup de liberté à l'aménagiste, il vient lui rappeler qui sera l'usager et quels sont ses besoins.*

3.2 Les réseaux thématiques

Comme les concepts d'intervention, les réseaux qui les regroupent en familles correspondent à des usages, à des réalités géomorphologiques, à des attentes de la population.

Ils sont aussi une façon de structurer intelligemment l'organisation d'un ensemble extrêmement diversifié de pratiques. Dans certains cas, ils servent aussi à prendre à contre-pied une vision du loisir qui fragmente les pratiques pour mieux les opposer... et finalement les banaliser : pêcheurs vs navigateurs; chasseurs vs observateurs de la faune; canoteurs vs nautoniers sur quillards, etc...

Enfin, les réseaux sont une façon de révéler les potentiels autour de quelques thèmes faisant image : la richesse de notre milieu du point de vue biologique (réseau faune et flore); l'intérêt du milieu aquatique et ses réelles possibilités d'accès (réseau nautique); la possibilité encore présente d'aménager des pistes à proximité des rives (réseau des itinéraires riverains); la possibilité d'une prochaine réouverture des plages due à l'accélération du programme d'assainissement des eaux (réseau des plages et de la baignade); la reconnaissance d'un grand nombre d'endroits où l'on peut trouver tout ce qu'il faut pour découvrir le milieu, louer des équipements, bénéficier d'accueil et d'animation (réseau de complexes d'accueil); enfin l'extension du tissu de parcs riverains insulaires et aquatiques, à partir de ce qui existe (réseau des parcs et autres espaces d'intervention).

---

* Les concepts d'intervention (MLCP, 1984) est le titre de l'ouvrage technique qui explique en détail les concepts: définitions, esquisses, coûts, etc..

III LES CHOIX FONDAMENTAUX QUI ONT PRÉSIDÉ À L'ÉLABORATION DES PROPOSITIONS

1. Les hypothèses d'intervention

L'Archipel de Montréal est un espace extrêmement vaste; mais son étendue est peu de chose comparée à l'extrême diversité des situations riveraines qu'on y rencontre. À mesure que les études venaient préciser l'ampleur du défi de produire un plan de mise en valeur de l'Archipel, un grand nombre d'hypothèses et surtout d'éléments d'hypothèses ont été examinés.

1.1 Les moratoires

L'idée d'un gel des transactions et des modifications de propriétés riveraines par loi ou autrement, a été mise de l'avant. Cette approche globale a été écartée parce que trop brutale et constituant un frein à de trop nombreuses activités économiques. Dans la même veine, l'utilisation de l'article de la loi 125, permettant au gouvernement de décréter des **zones d'intervention spéciale**, proposée notamment par la MRC Laval pour les rivières des Mille-Îles et des Prairies, n'a pas été retenue comme solution globale. Elle est cependant considérée comme possible dans certains secteurs, car elle permet d'édicter une règlementation temporaire de protection, préalablement à l'implantation de mesures permanentes telles que: zonage, acquisition, obtention de servitudes, réglementation concernent la plaine inondable ou les boisés, etc... Dans la même catégorie de mesures, la mise en **réserve pour fins publiques** a également été retenue.

1.2 Les parcs québécois

L'hypothèse de constituer autour de l'Archipel une ceinture de parcs de récréation ou de conservation au sens de la **Loi québécoise des parcs**, idée pourtant conforme à la politique des parcs québécois, n'a pas été retenue, principalement à cause de la difficulté considérable d'adopter le règlement-cadre des parcs et le principe de la propriété unique (MLCP) du sol constitué en parcs. Cette approche pourrait s'appliquer dans certains secteurs comme l'est de l'Archipel; toutefois, elle n'a pas été retenue comme solution globale.

1.3 L'acquisition par l'État

L'acquisition pure et simple par l'État de tous les espaces intéressants, leur aménagement et leur remise "**clé en mains**" aux collectivités locales et régionales a aussi été envisagée. Outre le coût très élevé d'une pareille approche, il est probable qu'elle

aurait mené à un cul-de-sac, les parcs représentant généralement des cadeaux coûteux à opérer, surtout quand l'opérateur-payeur et le concepteur-bâtisseur ne sont pas les mêmes.

1.4 La panoplie des mesures douces

Pourquoi acheter? On peut protéger en dédommageant le propriétaire. Il est possible de louer par bail **emphythéotique**, d'acquérir des **servitudes** et même de payer le propriétaire pour qu'il rende au public le service désiré. Tous ces moyens ont été retenus et quelques-uns comme la servitude seront probablement utilisés largement. Ils ne constituent toutefois pas une solution d'ensemble pour deux raisons fondamentales qui tiennent aux objectifs même de l'intervention : protéger le patrimoine naturel et permettre l'accès à la population. Dans le premier cas, très souvent, la protection permanente ne peut être assurée que par la propriété publique. Dans le second, de nombreuses situations exigent l'acquisition comme unique solution, notamment lorsque le propriétaire a d'autres vues sur sa propriété.

1.5 La délégation pleine et entière

Deux idées quasi-totalement opposées se retrouvent sous cette hypothèse globale. La première serait de subventionner les municipalités concernées en leur confiant soit la réalisation d'un plan d'ensemble, soit d'intervenir comme il semblera bon à chacune. Cette voie n'a pas été retenue pour une raison fondamentale: l'objet central de l'intervention est de procurer un accès à l'ensemble des citoyens de la région, particulièrement aux communautés qui ne disposent pas d'un accès suffisant au milieu naturel et riverain. Or, un tel mandat dépasse politiquement et financièrement les responsabilités des municipalités où se trouvent les ressources en question. Comme il n'existe pas de structure politique à l'échelle réelle de l'agglomération ou de l'Archipel, le gouvernement du Québec doit assurer un leadership concret dans la mise en oeuvre de l'intervention.

L'autre voie nous est suggérée par la très forte présence de l'entreprise privée et des organismes à but non lucratif dans l'offre de loisir riverain. Cette présence suggère que d'importantes responsabilités pourraient être assumées par ces organismes privés.

Aucune de ces voies n'a été retenue comme étant LA solution. Toutefois, une réflexion approfondie a mis en évidence que les **municipalités et les organismes privés** devraient être investis d'importants mandats dans la mise en valeur récréative des rives et des plans d'eau au bénéfice des citoyens de toute la région. Il faut aussi retenir que les Ministères du gouvernement du Québec

et principalement le MLCP comme garant de la fonction loisir doivent être actifs et présents pour y remplir un mandat que personne d'autre ne peut y assumer. Cette présence se voudra aussi un facteur d'intégration de l'ensemble des offres déjà mentionnées et de celles, nombreuses et fort valables, des organismes fédéraux.

1.6 Le parc national de l'Archipel

Cette hypothèse formulée au cours des travaux, a été définie plus récemment par le Secrétariat Archipel. C'est un cadre d'intégration conceptuelle et de promotion intéressant, à la condition que son contenu concret puisse être perceptible de manière quasi-continue sur le territoire. Sauf en certains secteurs comme l'est de l'Archipel, il sera difficile de percevoir cette continuité si la seule formule utilisée est la loi québécoise des parcs (cf. 1.2). Au contraire, si une formule plus souple est utilisée, comme celle des parcs urbains régionaux qui est définie plus loin, il devient alors possible de rendre un **parc global visible en une multitude d'endroits.** Dès lors, l'appellation de parc national de l'Archipel devient significative aux yeux des usagers.

1.7 Le parc urbain régional: le choix du MLCP

À la recherche d'une formule qui tiendrait compte de toutes les contraintes et possibilités que nous venons d'évoquer, le MLCP a retenu celle du **parc urbain régional.** En bref, il s'agit d'une formule de parc actuellement inédite chez nous, mais dont on trouve des exemples en Angleterre et en France, soit une vaste zone à vocation de loisir mais où persistent d'autres usages du sol : habitation, industrie, etc. Ces vastes zones seraient centrées sur les bassins de l'Archipel, donc sur un espace d'abord aquatique. Seraient compris dans le parc: le domaine aquatique et les rives, propriété du gouvernement du Québec, les parcs québécois existants et plusieurs nouveaux sites qui seraient aménagés par le MLCP, enfin d'autres sites gouvernementaux. Les parcs des municipalités, les sites des organismes privés et les parcs et sites fédéraux pourraient être associés ou inclus dans le parc, selon la décision des responsables. Ensemble, les gestionnaires concerteraient leurs efforts pour rendre le milieu accessible, le faire connaître et, éventuellement, développer des programmes communs, chacun restant toutefois maître chez lui et responsable de ses activités. Le gouvernement du Québec serait l'initiateur de ce parc, y réaliserait lui-même certains aménagements et aiderait les municipalités et les organismes privés à développer leur part. À cette fin, il utiliserait l'ensemble des moyens évoqués dans les hypothèses qui précèdent, selon les besoins et les circonstances.

2. Les options

2.1 Pour modeler l'avenir: une option sur l'eau, notre seule réelle réserve pour demain

La proposition globale soumise par le ministère est extrêmement importante parce qu'elle détermine l'avenir. Tout en rendant accessible maintenant ce qui reste d'espaces verts dans la région, elle assure l'avenir. En effet, les espaces situés à l'intérieur des rives ont déjà des vocations déterminées et il reste très peu de grands périmètres verts dans le milieu urbanisé. Si l'on exclut la zone agricole, le mont Laval et le presque lointain Mont Rigaud sont les derniers espaces naturels régionaux qu'il sera possible de consacrer comme parcs. Ce sont actuellement les rives et les plans d'eau avec leurs centaines d'îles qui sont la ressource récréative de l'avenir. Or, les périmètres verts des rives sont tout juste suffisants à combler les besoins actuels. En les affectant maintenant, ils gardent cependant intacte notre "option sur l'eau" à laquelle ils donnent accès et qui constitue notre seule réelle réserve pour demain.

En même temps, la proposition vient contribuer à cadrer le développement de la région métropolitaine selon la double perspective de resserrement du tissu urbain et de la qualité de vie, telle que définie par l' option préférable d'aménagement du gouvernement du Québec. En particulier, l'établissement des pôles récréatifs dans la partie la plus urbanisée de l'Archipel veut répondre à cette grande orientation gouvernementale.

2.2 Préserver le patrimoine naturel

Ce sont les bois riverains, la plaine d'inondation, les grandes îles et archipels locaux, les plages, qui sont la base concrète de la proposition du MLCP. Et l'objectif premier est d'y créer des accès pour la population. Et pourtant, c'est pour les protéger, Il n'y a là ni paradoxe, ni contresens. **Dans un milieu urbanisé, il ne peut y avoir de protection sans mise en valeur et sans usage.** À cette fin, les études déjà mentionnées ont développé une conception urbaine du plein air, justement pour favoriser des usages de récréation douce et des concepts d'aménagement favorisant la permanence ou la réapparition des conditions naturelles. Enfin, certains espaces seront soustraits à la fréquentation, de façon saisonnière ou permanente.

En somme, la proposition s'articule autour des ressources naturelles du milieu à desservir, ainsi que des moyens de les protéger et de permettre à la population d'en jouir d'une manière permanente.

2.3 Les clientèles: le facteur déterminant

Pour la première fois, un portrait d'ensemble des clientèles régionales en loisir de plein air est élaboré. Il a paru important de **donner une importance première aux usagers**, surtout pour découvrir quels aménagements devaient être priorisés, moins pour établir ou prouver un besoin global qui est plutôt de l'ordre de l'évidence. Cet acquis de la connaissance du marché ne constitue toutefois qu'un premier pas. Il s'agit d'un dossier neuf qui est à bâtir. Le Ministère a choisi de l'ouvrir non pas sur le thème des activités spécifiques, mais sur celui des intérêts récréatifs globaux, intérêts qui se formulent selon différents patterns déterminés par une foule de facteurs. Il faudra assurer un suivi sur les données d'usage et de fréquentation, investiguer les intérêts et les motivations, particulièrement celle des non-participants, afin d'influencer le processus même d'aménagement au cours des prochaines années.

2.4 L'intérêt régional

Parce qu'elle est fondée sur une demande quantifiée et une projection des besoins, la proposition permet de dégager des quantités et de pointer ce qui est d'intérêt régional. La première version du schéma d'aménagement de la CUM, par La Commission Alie, avait indiqué les espaces d'intérêt métropolitain situés sur l'île de Montréal et l'île Bizard. Ces espaces sont devenus en grande partie les parcs de la CUM. De la même manière, la proposition intégrée met en lumière **les points majeurs autour desquels les efforts régionaux devraient se concentrer** pour les dix prochaines années.

2.5 Une place majeure pour le loisir

Un intérêt non négligeable de la proposition est qu'elle dégage et justifie une vocation de loisir pour de vastes espaces de la périphérie urbaine. Jusqu'ici vues par la majorité comme espaces utilitaires, comme paysages réservés à la minorité opulente, comme égouts à ciel ouvert, ou simplement comme "no man's land" sans signification particulière, **les plans d'eau** pourraient désormais être considérés par tous comme des **zones publiques** ayant une importante signification de loisir et de qualité de vie.

Cette vision globale à laquelle s'intègrent des vocations spécifiques permet en outre aux divers intervenants d'ajuster leurs prestations dans le sens de la complémentarité.

2.6 Le plein air

Défini par la relation personne-nature, le loisir de plein air apparaît la forme récréative à privilégier en milieu riverain. D'abord parce que les aménagements requis, tout autant que sa philosophie générale, sont les moins lourds pour un environnement qu'il s'agit aussi de protéger; deuxièmement, parce qu'il faut rétablir l'équilibre entre l'offre de plein air et les autres offres récréatives, puisque les études établissent dans le cas du plein air une demande largement supérieure aux autres types de récréation; troisièmement, parce que les indices de croissance, ici comme à l'étranger, font prévoir une augmentation continue dans la participation au loisir de plein air, jusqu'au delà de l'an 2000*; quatrièmement, parce que les équipements sportifs et culturels sont facilement logeables plus loin à l'intérieur des rives.

2.7 L'intégration au système de parcs urbains

Les pôles et les itinéraires s'ajustent aux propositions de la politique des parcs urbains en ce qui concerne le réseau intermédiaire: les corridors intra-urbains proposés sont reliés aux pôles et aux itinéraires riverains.

3. Les objectifs que devront poursuivre les interventions

Les propositions d'intervention mises de l'avant poursuivent à long terme des buts interreliés:

1. **Aménager** les plans d'eau et les rives en fonction du loisir de plein air,

2. Redonner aux citoyens de la région métropolitaine l' **accès** aux plans d'eau d'Archipel et à leurs rives, **et ainsi,**

3. contribuer au développement d'une **vision nouvelle** et positive de leur environnement naturel.

---

* Même si la coloration et les niveaux d'enracinement des comportements peuvent varier d'un pays à l'autre, il s'agit ici d'une tendance générale des pays occidentaux du nord, à laquelle le Québec semble participer pleinement selon les statistiques recueillies depuis plusieurs années; voir: Participation des Québécois aux activités de loisir (MLCP 1978) Le Loisir au Québec 1981 (David et Gagnon MLCP 1983) et The third Nationwide Outdoor Recreation Plan (U.S. Department of the Interior, 1979)

Toutes les propositions d'intervention qui sont retenues concourrent à ce que, d'ici 10 ans, les citoyens de l'Archipel de Montréal aient retrouvé l'accès aux plans d'eau et aux rives que l'urbanisation des dernières décennies leur a fait perdre et qui comportent un potentiel loisir insoupçonné.

Ce faisant, la vision de la population s'en trouvera renouvelée et enrichie. Seule une telle vision, largement partagée par la collectivité, pourra permettre la conservation des milieux et leur affectation dans le sens de la qualité de la vie.

La protection et l'aménagement des milieux fauniques vont dans ce sens, en dehors même de leur utilisation récréative. Quant au loisir, il demandera que la protection et la mise en valeur du milieu naturel soient orientées vers la satisfaction **des besoins de développement moteur, cognitif, sensoriel et socio-affectif des personnes** qui forment les communautés de la mosaïque montréalaise.*

Nous avons regroupé les objectifs des interventions en objectifs sociaux, objectifs environnementaux et objectifs économiques et financiers. Il s'agit d'objectifs à court terme (d'ici 1987) et à moyen terme (d'ici 1990). Ces dates sont à prendre à titre indicatif plutôt qu'au sens strict.

3.1 Les objectifs sociaux

Dans une perspective d'égalité des chances et de droit à la jouissance du patrimoine naturel:

> 3.1.1 D'ici 1990, tous les intervenants auront facilité l'**accès et l'usage** des rives et plans d'eau de l'Archipel de Montréal aux citoyens et citoyennes de l'agglomération montréalaise et, tout particulièrement à ceux de la ville centrale.

Le terme "accès" est pris au sens fort. Il implique davantage que le droit de passer et signifie que les barrières culturelles, physiques et , jusqu'à un certain point, économiques, ont été supprimées. Cela suppose également qu'un sérieux effort de communication a été fait. D'autre part, les valeurs sous-jacentes au projet global apparaissent dans la préoccupation pour les populations des quartiers centraux, plus démunies et pour lesquelles le seul accès physique est insuffisant.

---

* Ce schéma des besoins à relier au loisir de plein air est fourni par les travaux de Jean-Claude Jay-Rayon, Eco-Loisir (MLCP, 1981) et Pour prendre le temps d'être mieux (Québec Science, 1983)

3.1.2 D'ici 1990, l'usage récréatif et éducatif des milieux naturels urbains aura contribué positivement à leur conservation et à leur mise en valeur.

Cet objectif traduit une autre option, à savoir que la fréquentation et l'aménagement d'un milieu sont parmi les meilleurs moyens d'assurer sa protection; la fréquentation doit évidemment être ordonnée.

3.1.3 D'ici 1987, les groupes d'intérêt seront associés à la préservation et à la mise en valeur de l'espace riverain.

Par groupes d'intérêt, nous entendons aussi bien les initiatives privées à but lucratif que les associations de citoyens et les individus eux-mêmes. L'espace riverain pour sa part est conçu à la fois comme habitat naturel et comme milieu récréatif.

Le contexte socio-politique et des motifs économiques évidents militent en faveur de cette approche qui commence par la consultation pour aller jusqu'au partnership État-groupe d'intérêt, en passant par la délégation de gestion. Cette approche favorise une plus grande prise en charge par le milieu. À cet effet, le Ministère devra se doter dans les meilleurs délais d'une équipe d'animation dont l'objectif sera, au-delà de la consultation, de regrouper tous les intervenants pour les soutenir jusqu'à la phase de prise en charge d'un projet global intéressant l'ensemble d'un bassin.

3.1.4 D'ici 1987, le MLCP aura fait reconnaître, par tous les intervenants, une vocation régionale de loisir de plein air, pour l'ensemble des rives et plans d'eau de l'Archipel.

L'effort mis par les gouvernements supérieurs au nom d'un objectif d'accès au patrimoine commun ne doit pas être mis en échec par une appropriation récréative au seul profit d'associations fermées ou de collectivités municipales riveraines. C'est pourquoi les subventions versées devraient avoir pour condition un accès paritaire à tous les citoyens de la région.

3.1.5 D'ici 1990, le MLCP aura ouvert de nouvelles voies dans l'aménagement et la gestion des espaces de loisir de plein air à l'intention des clientèles populaires.

L'innovation repose d'abord sur une identification des aspirations et besoins des personnes, opération qui conduit nécessairement à des formules d'aménagement souples. Dans l'optique d'une plus grande participation des clientèles populaires, il faut concevoir les équipements autrement que pour des activités spécifiques car il s'agit d'une clientèle relativement nouvelle dont les comportements évolueront rapidement et ne correspondront probablement pas au schéma classique des activités compartimentées.

3.2 Les objectifs environnementaux

3.2.1 D'ici 1987, le MLCP et les municipalités auront **stoppé le processus de privatisation** des rives et auront inversé celui-ci d'ici 1990.

Cet objectif est réalisable par diverses voies, selon les milieux concernés: exclusion de la fonction d'habitation dans certains milieux, modification des modes d'urbanisation riveraine dans d'autres. Des actions aussi modestes que le "débouchage" des bouts de rues vers le plan d'eau peuvent devenir significatives à cet égard.

3.2.2 D'ici 1987, on aura développé un accès récréatif à toutes les rives publiques; d'ici 1990, la quasi-totalité des 100 kilomètres de rives privées vacantes auront été consacrés à des fins de loisir et enfin, d'ici la fin du siècle, un programme de récupération à long terme des rives privées occupées aura permis de récupérer les kilomètres nécessaires pour porter **à 50% du total** les rives privées et publiques accessibles à des fins de loisir.

Actuellement, le total des rives publiques est d'environ 270 kilomètres (30% du total); or, environ la moitié seulement est consacrée à la récréation ou à la conservation. La première étape consisterait à assurer un accès de récréation ou un statut de conservation à ces milieux qui sont soit non-aménagés, soit dotés d'équipements collectifs comme des usines de filtration, des installations portuaires ou d'autres équipements qui sont généralement compatibles avec un usage récréatif secondaire.

D'autre part, la proposition d'intervention compte ajouter près de 100 kilomètres de rives privées vacantes à l'offre actuelle de loisir. À noter qu'une partie de ces sites pourra rester privée. Enfin, comme objectif à long terme, la récupération des kilomètres

additionnels pour atteindre le 50% pourra se faire à l'occasion de reprise pour taxes impayées, de sinistres, de réaffectation de sites actuellement occupés, ou même de rachat de propriétés bâties en zone inondable. À noter que ces chiffres n'incluent pas les rives de la plupart des îles non reliées à la terre ferme.

3.3 Les objectifs économiques et financiers

3.3.1 D'ici 1987, l'aménagement et l'opération des réseaux de l'Archipel, des parcs régionaux et des diverses entreprises de loisir auront créé plus de **2 000 emplois plein temps et occasionnels.**

Le plan proposé prévoit l'aménagement de vastes ensembles publics et l'acquisition de certains sites aux mêmes fins. Tout en assirant un libre accès à ces espaces pour une foule d'activités d'initiative personnelle, il prévoit qu'à même ces espaces, de nombreuses offres de services de location, d'activités semi-encadrées ou totalement encadrées seront faites contre rémunération par des groupes d'intérêt de type associatif ou des entreprises privées à but lucratif. De plus, la désignation comme zone de section de bassin) créera un milieu favorable au développement d'initiatives diverses, qui pourraient d'ailleurs être aidées par d'autres programmes gouvernementaux. Enfin, on rendra disponibles aux promoteurs toutes les informations concernant les possibilités d'innovation en loisir : données bio-physiques, marché, etc...

3.3.2 D'ici 1990, le MLCP et ses partenaires auront développé **l'attrait touristique** du couloir fluvial de Montréal pour les vacanciers du Québec, des provinces et des états voisins.

Selon les recherches récentes de l'OPDQ, l'image de marque de Montréal doit être retouchée pour renouveler sa capacité d'attraction au plan international (tourisme d'affaires et de congrès).

D'autre part, la valeur "nature" peut enrichir les séjours de vacances d'une clientèle régionale (Québec, Ontario, USA) et les prolonger. D'une manière générale, on note que la qualité de vie d'une ville comme Vancouver avec ses parcs devient un facteur de motivation touristique, alors que les premiers bénéficiaires en sont toujours les résidants permanents.

3.3.3 D'ici 1987, le gouvernement du Québec aura négocié avec les municipalités et la CUM un **partage cohérent des responsabilités**

financières dans l'acquisition, l'aménagement et la gestion des parcs et sites de loisir à vocation régionale.

Pour tous les niveaux de gouvernement, il s'agit de responsabilités nouvelles, surtout à cause de leur ampleur. Jusqu'à ce jour, il n'y a eu que des ententes ad hoc. La voie de solution principale consiste à reconnaître une responsabilité permanente de l'État québécois dans le système de parcs riverains du milieu métropolitain. Cette responsabilité s'étend au-delà du simple devoir d'injecter des argents neufs, pour inclure le contenu des réalisations qui devraient être influencées par les valeurs sous-jacentes à la mission sociale et à la mission économique de l'État. La préservation de la qualité naturelle du milieu, son accessibilité sociale, ses retombées sur le tourisme et l'industrie québécoise du loisir seront des considérants de premier ordre dans la décision gouvernementale de s'engager dans un projet.

3.3.4 D'ici 1990, une nouvelle clientèle des destinations périphériques aura contribué à la rentabilisation du système régional de **transport en commun.**

Les parcs riverains sont situés en bout de ligne. Leur fréquentation par transport en commun, si elle est facilitée, peut s'avérer très intéressante. Il faudrait cependant s'ingénier à tenir compte des besoins des usagers : transport de bicyclette, de "gréement" de pique-nique, service de location une fois sur place, etc.

4. Les critères d'intervention

Outre les grands objectifs, un certain nombre de critères, inspirés autant par les besoins que par les potentiels, traduisent la philosophie générale de l'intervention et permettent de faire des choix. Ils sont rangés sous trois axiomes généraux:

1. miser sur l'existant et le respecter;
2. être accessible à tous;
3. être polyvalent.

4.1 Miser sur l'existant et le respecter

a) Cela s'applique d'abord au milieu physique et biologique. Les interventions devront respecter les possibilités, processus et séquences conformes aux manifestations naturelles du milieu de l'Archipel. Les capacités de support devraient être respectées, les modes de revégétalisation, les aménagements paysagers devront s'inspirer des processus propres à ce milieu.

b) On cherchera d'abord à mettre en valeur le domaine foncier public et à le rendre accessible.

c) On tendra à consolider les réalisations du milieu municipal et du secteur privé.

d) On utilisera au maximum les programmes existants et on respectera les règles des différents niveaux de responsabilité qui s'appliquent.

4.2 Être accessible à tous

a) D'abord l'accessibilité **physique.** On devra privilégier les sites les plus rapprochés du milieu de vie afin de minimiser la distance de parcours. Le transport en commun vers le site devra être existant ou prévu. L'accès aux personnes handicapées devra être assuré. Enfin, les sites insulaires devront en bonne partie être rendus accessibles soit par transport collectif, soit grâce à des systèmes de location.

b) Ensuite l'accessibilité **culturelle.** On devra supprimer les barrières culturelles qui interdisent trop facilement l'accès aux clientèles populaires et toute programmation devra en tenir compte. Une attention constante sera consacrée à la communication intensive des offres récréatives. Les hommes et les femmes, les très jeunes et les aînés, quelles que soient leurs habiletés, devront pouvoir y trouver intérêt.

c) L'accessibilité **économique.** La tarification devra être populaire et toute programmation devra prévoir au moins une partie d'activités accessibles à peu de frais. Les citoyens de la région devront toujours être traités sur une base paritaire avec les résidants locaux. Les systèmes d'entr'aide seront encouragés. La location d'équipement léger doit être une caractéristique omniprésente.

d) Enfin, l'accessibilité **selon le temps.** Les sites et services seront de préférence accessibles l'année durant, en semaine comme durant les week-end, pour des périodes de quelques heures, jusqu'à une séquence de plusieurs jours.

4.3 Être polyvalent

Ce critère s'applique surtout aux aménagements qui devront s'adapter à une large clientèle et aux changements occasionnés par les modes qui sont fréquentes en loisir. On se rappellera aussi que les arbres ne poussent pas au rythme où les modes se succèdent.

IV LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

1. La création des parcs urbains régionaux

Pour assumer ses responsabilités, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se propose de reconnaître six entités régionales distinctes couvrant l'ensemble des rives et plans d'eau de l'Archipel et de créer autant de parcs urbains régionaux. À cette fin, il acquerra au besoin et aménagera dans chacune des zones correspondant à la zone d'intervention d'un parc urbain régional, des sites ponctuels et certains pôles de fréquentation.

Mais surtout, il conviera à une même table chacun des intervenants actuels; il y aura une table de concertation par parc urbain régional. Il proposera alors à ces intervenants de réaliser avec lui une offre récréative d'ensemble. Le Ministère entend se lier à tous les intervenants qui voudront librement s'associer à lui pour assurer l'établissement et le développement, selon un plan établi conjointement, des parcs urbains régionaux.

Le Ministère créera les parcs urbains régionaux suivants:

le P.U.R. du lac des Deux-Montagnes
le P.U.R. de la Rivière des Mille Îles
le P.U.R. de la Rivière des Prairies
le P.U.R. du lac Saint-Louis
le P.U.R. du bassin de La Prairie
le P.U.R. des Îles de l'Est

1.1 Une formule nouvelle et nécessaire

On l'aura compris, les parcs urbains régionaux constituent une formule de parc encore inédite chez nous, puisqu'il s'agit d'un "**parc dispersé**", pour ainsi dire. Pourquoi le Ministère arrive-t-il à cette proposition?

Premièrement, parce que pour être efficace, l'intervention doit valoriser en même temps une foule de **sites ponctuels** et d'**interventions fort différentes** les unes des autres, disséminées sur les rives. Il faut une cohérence que seule une intervention plus globale peut permettre.

Deuxièmement, les ressources bio-physiques exploitables à des fins récréatives et de conservation sont encore immensément présentes sur les rives immédiates et dans les plans d'eau eux-mêmes. Il faut donc une formule qui soit **à l'échelle de la ressource.**

Troisièmement, la gestion des rapports entre les **besoins**, les **potentiels** et l'**offre** exige une formule qui permette de les saisir d'emblée à l'échelle où ils se présentent.

1.2 Le parc urbain régional (P.U.R.)

Bien que fréquente en Europe, la formule d'un parc dont le périmètre demeure ouvert à des activités socio-économiques différentes est encore inédite au Québec. Il faudra donc se l'approprier graduellement et tous ceux qui s'inscriront comme intervenants dans les parcs urbains régionaux devront accepter de se livrer en même temps à une certaine expérimentation. Son succès ne fait toutefois pas de doute aux yeux du MLCP puisqu'il repose d'abord sur la volonté collective de développer l'accès aux rives et plans d'eau, ce qui constitue l'unique raison pour laquelle un intervenant adhérera au parc urbain régional.

1.2.1 Une formule de gestion concertée

Comme il est souhaité dans le Livre blanc sur le loisir au Québec, les consultations complétées jusqu'à maintenant révèlent qu'il faut miser sur le dynamisme des intervenants qui oeuvrent dans le champ du loisir en général. Les municipalités, comme maître-d'oeuvre du loisir local, les entreprises privées et les associations, tous ceux qui sont orientés vers la production de services en loisir sur un territoire donné sont donc invités à participer conjointement à une gestion concertée des ressources.

Un P.U.R. est un système où l'ensemble des intervenants concernés concourent directement ou indirectement à la réalisation du tout. Chacun met ses ressources à la disposition de l'ensemble, afin de participer aux objectifs. Peu importe l'échelle des biens-fonds ou des autres types de ressources qu'un intervenant injecte dans le système, il demeure partenaire à part entière, puisque ce qu'il accepte de faire, c'est de concerter son intervention avec les autres tout en préservant les pouvoirs et les autres prérogatives propres à son intervention spécifique. En devenant partie prenante à la formule, chacun s'attend à ce que les résultats obtenus lui profitent tout en étant bénéfiques à l'ensemble des autres. Par exemple, une municipalité ayant comme projet de réaliser un itinéraire terrestre quelconque acceptera de l'aménager en considérant les possibilités d'intégrer ce circuit à d'autres trajets existants ou prévus par une autre municipalité. Le parc c'est aussi une entente qui viendrait créer une complémentarité géographique et fonctionnelle entre deux sites riverains opposés appartenant à des propriétaires différents (exemple: un pourvoyeur et une municipalité ou le MLCP) mais qui s'accordent pour faire des aménagements facilitant un lien inter-rives. C'est encore une servitude accordée pour permettre une répartition équilibrée de

centres de location multifonctionnels sur un territoire. Une infinité de projets sont possibles. Tous peuvent y trouver leur bénéfice, du participant au P.U.R. jusqu'au citoyen.

1.2.2 Un périmètre d'intervention centré sur un plan d'eau

Si la concrétisation d'un P.U.R. est d'abord basée sur l'existence d'un mouvement volontaire de mise en commun des ressources, elle a aussi besoin d'un territoire où elle procédera à l'aménagement des ressources dans le but d'atteindre ses objectifs. C'est ici que la proposition d'un parc urbain régional devient encore plus originale puisqu'elle ne colle plus nécessairement à la notion conventionnelle de parc. En effet, le parc est généralement défini par un territoire bien délimité. Dans le cas du parc urbain régional, la zone de développement concernée n'a pas de limites définies au départ et elle évolue selon l'apport que chacun des participants y amène. Bien sûr, des limites géographiques hypothétiques sont tracées, mais au début, ces limites servent uniquement comme cadre de référence.

Donc le P.U.R. n'est pas un parc au sens de la politique des parcs québécois. Il n'est pas un territoire défini et délimité de façon à l'inclure dans une typologie normalisée à partir de critères restrictifs et contraignants. Le P.U.R., c'est une vaste zone de loisir centrée sur un plan d'eau. Un parc aquatique donc, et en même temps un parc inter-rives regroupant les espaces protégés et récréatifs, y compris ceux qui font partie de la trame urbaine dans un périmètre donné. Au plan pratique, ce territoire prendra forme de façon plus claire à mesure que des espaces viendront s'ajouter et qu'ils seront surtout intégrés entre eux pour constituer spatialement une vision globale du territoire mis en valeur.

Le parc urbain régional déborde donc la simple addition de plusieurs sites ponctuels de récréation ou de conservation. Il vient surtout englober une zone urbaine d'échelle régionale. Il est marqué par une préoccupation d'harmonisation et d'intégration des offres de loisirs.

1.2.3 La force d'une vision globale

C'est de la vision d'ensemble dont il est promoteur que le P.U.R. tire sa force persuasive. Ainsi, plutôt que d'avoir à justifier et à négocier un à un les aménagements récréatifs et surtout les zones à soustraire aux développements et autres équipements urbains, les gestionnaires du P.U.R. pourront s'appuyer sur un projet d'ensemble, populaire et attrayant, au nom duquel des échanges et des compromis pourront être faits.

Le P.U.R. a cette propriété de donner une signification aux multiples espaces grâce à un mode de gestion unifié.

1.3 Développement et organisation

Trois éléments du modèle d'organisation retiennent l'attention; ce sont: le territoire des parcs régionaux, la forme institutionnelle et le scénario d'implantation.

1.3.1 Le territoire des parcs urbains régionaux

Il s'agit de **parcs aquatiques d'abord.** Les espaces bleus sont les seuls espaces libres importants encore existants. Ils représentent plus qu'une superficie. Ils sont des potentiels récréatifs naturels largement sous-exploités. Ils ceinturent et pénètrent à la fois la ville, où l'on est toujours à moins de cinq kilomètres d'une rive.

Six grands parcs urbains régionaux apparaissent ainsi autour des principaux plans et cours d'eau de l'archipel (voir figure numéro 1, page 44). Les limites de ces sous-ensembles régionaux se rejoignent pour constituer une ceinture bleue et verte continue sur plus de 200 **kilomètres de longueur** dont chaque élément, localement autonome et géré par le milieu, pourra, à partir d'un investissement public minimal, développer graduellement son caractère propre et contribuer ainsi à la richesse et à la diversité de l'ensemble.

Le **parc du lac des Deux-Montagnes** couvre l'ensemble de ce lac; dans un premier temps, on développera surtout sa partie sud-est formée de deux plans d'eau. Le premier est délimité par le parc Paul-Sauvé, Vaudreuil, le pont de l'Île aux Tourtes, le parc du Cap Saint-Jacques et l'Île Bizard; le second est constitué par la baie de Vaudreuil, limité au sud par les ponts de la route 20. Au total, ce parc est le plus grand, le plus naturel et aussi le plus éloigné du centre de l'agglomération.

Le **parc de la Rivière des Mille Îles** couvre l'ensemble des 40 kilomètres de la rivière. Il est très représentatif du phénomène de plaine d'inondation; dans sa moitié aval, il est bordé par un territoire à dominante agricole.

Le **parc de la rivière des Prairies** aura probablement un statut spécial, à cause de son caractère très urbain. Au départ, son périmètre n'inclut pas les deux extrémités de la rivière; celle de l'ouest appartiendrait plutôt au P.U.R. du lac des Deux-Montagnes et celle de l'est à celui des Îles de l'Est. À moyen terme, ce parc est celui qui influera davantage sur la transformation des

modes d'urbanisation riveraine, par la valorisation nouvelle qu'il apportera à la rivière des Prairies.

Avec le **parc du lac Saint-Louis**, nous retournons vers la nature. Les eaux vertes du Saint-Laurent, une faune abondante et un milieu naturel avec en fond de scène le centre-ville, sont des attraits majeurs de ce parc.

Le **parc du bassin de La Prairie**, vaste plan d'eau enclavé par une digue, des ponts et des autoroutes, pose de grands défis aux aménagistes. Il comprend les rapides de Lachine; il pourra desservir la population du sud-ouest, à condition d'y développer encore l'accès en comptant sur les acquis que sont: les rives publiques de Verdun et LaSalle, ainsi que la Voie maritime du Saint-Laurent, le canal de Lachine et le canal de l'Aqueduc.

Le **parc des Îles de l'Est** mise sur les îles qui peuplent le couloir fluvial, depuis celles de Terre des Hommes jusqu'en face de Repentigny et Varennes. Il incluera celles de l'embouchure de la rivière des Prairies et, si les responsables le veulent bien, la pointe est de Laval et le parc de rivière des Prairies (CUM). Le parc québécois des Îles-de-Boucherville et l'Île Sainte-Thérèse en feront évidemment partie.

1.3.2 La forme institutionnelle

Le développement et la réalisation des parcs urbains régionaux relèvent d'un organisme opérant sur une base volontaire et concertée, et qui regroupe tous les intervenants intéressés à sa gestion.

La formule préconisée est celle de la **corporation à but non lucratif**,* selon la III^{e} partie de la Loi des compagnies. Elle prend toute sa signification à travers une concertation de tous les par

---

* Voir à ce propos l'annexe à ce rapport qui reproduit les avis de Me Pierre Viau et d'un groupe de professeurs de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal.

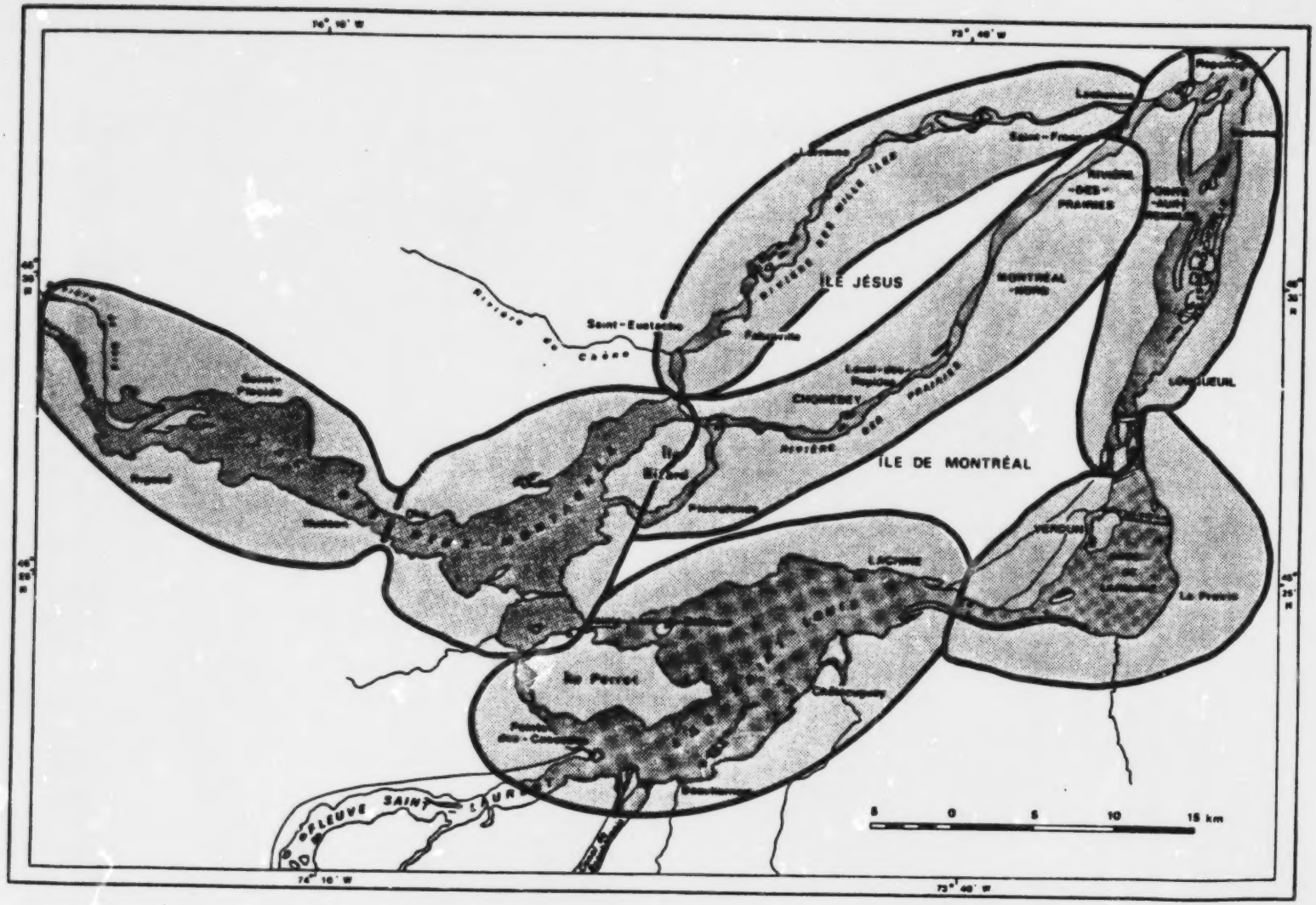

Figure I - Zone d'intervention des parcs urbains régionaux

ticipants où chacun apporte sa contribution selon sa compétence, ses responsabilités, ses ressources, ses moyens financiers, en vue d'atteindre des objectifs communs sur un territoire donné.

Le P.U.R. correspond à un mode de gestion relevant d'une approche systémique où une multitude d'organisations, de différents niveaux d'intervention, à vocation diverses, évoluent en contribuant directement ou indirectement à la création du parc. De sorte que, par une dynamique constante entre ces organisations, la société de gestion, qui est l'organisme responsable de la mise en valeur du parc, doit prendre en considération tout un réseau d'actions et d'interactions lorsqu'elle doit déterminer les objectifs qu'elle poursuit. Et ce, parce que toutes les actions réalisées dans le cadre de la gestion du parc sont appelées à se compléter pour former un tout cohérent.

Tous ceux qui s'intéressent à la qualité de vie dans l'agglomération montréalaise sont concernés par cette proposition et peuvent intervenir dans ce mode de gestion. Tous devraient se sentir attirés dans ce processus d'intégration du fait que les produits tirés de cette exploitation profiteront de façon consolidée plutôt qu'isolément.

Cette société aura à couvrir quatre fonctions principales pour atteindre ses objectifs. **La promotion** autour des multiples avantages à retirer de cette entreprise, le **développement** progressif à partir des ressources actuelles et futures, l'**évaluation** des rendements et la **gestion** de certains équipements ou d'activités constituent les grandes responsabilités à remplir. De cette façon, il sera possible d'institutionnaliser un cadre de gestion qui saura non seulement valoriser un territoire, mais aussi s'ajuster selon l'évolution des besoins. Voir le tableau de la page suivante.

1.3.3 Le scénario d'implantation

L'implantation et la mise en place des organismes de gestion des P.U.R. commandent un cheminement progressif avant d'escompter une pleine autonomie de chacun. Le scénario prévoit **trois étapes** qui s'étaleraient sur cinq ans.

Dans **un premier temps**, une série de séances de consultation et d'information seront utiles pour mieux faire connaître la proposition et effectuer les ajustements qui s'imposeront. Parallèlement, le gouvernement devra amorcer des interventions concrètes en procédant à des acquisitions et à des aménagements stratégiques sur son propre terrain. Par rapport aux autres participants, il mettra sur pied une première série de programmes d'aide et disposera d'une équipe d'animation pour assister et activer l'implantation de l'organisme, qui sera d'abord une corporation provisoire.

TABLEAU I

La Société du Parc Urbain Régional

La société est un regroupement en association de tous les intervenants intéressés à participer à la mise en valeur du parc.

Composition[1]	Rôle et mandat	
Gouvernement du Québec	Promouvoir	- regroupement et concertation des intervenants - promotion du concept de P.U.R. - promotion du parc et des produits récréatifs
Municipalités	Développer	- produire une esquisse d'aménagement - coordination des interventions - recevoir des mandats d'aménagement (possible)
Ministères et services fédéraux	Évaluer	- évaluation de l'équilibre offre/demande des résultats et impacts de l'équilibre récréation/conservation du respect des juridictions
Organismes parapublics	Gérer	- recevoir des mandats de gestion d'équipements ou d'activités (possible)
Groupes d'intérêts associations de citoyens et initiatives privées		
Milieux institutionels, commerciaux et industriels		
Individus		

[1] Dans un premier temps, seuls les organismes offrant des services de loisir au bassin de population concernée seraient invités à former la société. Les autres organismes participeraient par le biais de comités consultatifs, par des projets spécifiques, par exemple.

Dans **un deuxième temps,** les parcs urbains régionaux passeront à une période d'organisation où les corporations provisoires auront à se donner des instruments de développement. Ceci devrait permettre de consolider l'implantation des P.U.R. et d'élargir les horizons sur les potentiels à mettre en valeur. C'est un début de prise en charge, d'autonomie d'action.

Enfin, au terme d'une cinquième année, le P.U.R. devrait prendre forme à la fois dans sa dimension spatiale et administrative. Dans ce **troisième temps,** une corporation permanente verrait le jour et se verrait confirmer un rôle et des mandats précis. Cette étape serait aussi marquée par un effacement du gouvernement dans son rôle de soutien pour se transformer en partenaire statutaire.

1.3.4 Le rôle du gouvernement et du MLCP

La mise en place et le développement des parcs urbains régionaux doivent être parrainés par le gouvernement pour plusieurs raisons. Parmi les plus importantes, signalons qu'il lui revient autant pour des motifs de responsabilité sociale, de pouvoir et de droit, de faire les choix qui s'imposent pour éviter des situations irréversibles, au moyen de politiques orientées vers la qualité de la vie. De plus, en tant que propriétaire de nombreux espaces stratégiques, il est bien placé pour donner l'exemple et instaurer les programmes qui viseront à établir des objectifs sociaux communs à tous les intervenants.

Quant à l'implantation et à l'organisation d'une telle entreprise, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en est l'intervenant moteur. Étant déjà le principal acteur gouvernemental dans le champ du loisir et possédant actuellement la première proposition d'intervention dans les secteurs biologique et récréatif, le Ministère est fin prêt pour jouer pleinement un rôle d'initiateur et d'incitateur dans la réalisation des parcs urbains régionaux.

Dans cette perspective, le Ministère pourra à très brève échéance orienter ses interventions dans le sens de la proposition à même ses structures et ses programmes internes. Parallèlement à cette initiative, l'instauration de programmes d'incitation à la planification et à la mise en commun des ressources viendra supporter la mise en place progressive des parcs urbains régionaux.

Scénario d'implantation d'un P.U.R.

Phase 1 Consultations Acquisitions et aménagements Animation (mise en place)	Phase 2 Prise en charge	Phase 3 Développement et exploitation
durée: 2 ans maximum Opération lancement: le gouvernement montre sa volonté d'agir Gouvernement du Québec 1. CONSULTE municipalités et citoyens 2. ACQUIERT et commence AMÉNAGEMENT de ses équipements 3. ANIME et REGROUPE AIDE MUNICIPALITÉS à acquérir et aménager Tous les intervenants sont INFORMÉS et CONSULTÉS et le gouvernement supporte un REGROUPEMENT formé de: Ministères (instances locales) Municipalités Ministères et services fédéraux Groupes d'intérêt Associations de citoyens et initiatives privées	durée: 3 ans maximum SOUTIENT la corporation provisoire FORMENT la corporation provisoire mandat: PROMOTION: rodage ÉVALUATION: demande et marché PRODUCTION ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT	début: au plus tard après 5 ans SOUTIEN régressif jusqu'à participation statutaire CONFIRMATION ou RÉVISION des objectifs, statut et mandat du P.U.R. Forment la CORPORATION PERMANENTE mandat: PROMOUVOIR ÉVALUER DÉVELOPPER GÉRER (possibilité)
Milieux institutionnels commerciaux et industriels Individus	sont CONSULTÉS	FORMENT LE CONSEIL CONSULTATIF du P.U.R. et la FONDATION (possibilité)

1.4 Les intervenants

Les intervenants qui influent sur l'offre de loisir en milieu riverain sont multiples. On trouvera dans les quelques pages qui suivent une description de tous ceux qui pourraient devenir partenaires dans un parc urbain régional.*

Les municipalités, la CUM et les MRC

Responsables du développement local ou métropolitain du loisir, les municipalités et la CUM partagent avec le gouvernement du Québec la responsabilité locale ou régionale, selon le cas, de préservation et de mise en valeur du milieu naturel pour le loisir de plein air. Le Ministère leur propose de s'associer à ce projet d'ensemble au bénéfice des quelque trois millions de citoyens de la région. Leur rôle est évidemment majeur. La **réglementation**, le **zonage**, l'**acquisition** et l'**aménagement** d'espaces, l'**aide** et l'encouragement des associations et promoteurs privés, le **transport en commun** sont autant de domaines-clés où les municipalités et la CUM interviennent. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entend les appuyer dans chacun de ces domaines. Toutefois, il importe d'abord de se mettre d'accord sur un ensemble d'objectifs et de projets. Le Ministère traitera les municipalités et la CUM comme il convient à de véritables gouvernements et s'asseoira d'abord avec elles pour les consulter sur sa proposition et dégager des consensus dans les voies d'action communes.

Les municipalités régionales de comté, dont la responsabilité de planification et les règlements de contrôle intérimaire sont concernés, seront également informées et consultées. Des liaisons étroites seront ensuite maintenues selon l'esprit de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les corporations privées de loisir et autres

Le dynamisme des entreprises privées est essentiel à une offre récréative complète. Déjà largement présentes sur les rives et capables d'offrir une variété d'accès à l'eau, il est recommandé d'accroître leur rôle et de les reconnaître comme **partenaires** à part entière. Dans un cadre qui reste à délimiter, une aide financière au développement pourra leur être fournie. Soulignons

---

* On trouvera dans l'atlas cartographique intitulé "Mise en valeur intégrée des bassins de l'Archipel de Montréal (MLCP, 1984) un premier essai d'application du modèle du P.U.R. au cas de la rivière des Mille-Îles. Les organismes-membres potentiels y sont identifiés, ainsi que leur type de participation.

que plusieurs compagnies situées en rive, les industries par exemple, seront aussi invitées à collaborer à la mise en commun des ressources pour remplir leur rôle social.

Les associations

Comme groupes représentatifs des intérêts variés des citoyens, les associations vont participer aux consultations et exercer leur vigilance tout au cours du processus d'aménagement. Il leur est proposé de participer activement au comité consultatif et à la fondation de chacun des parcs de l'Archipel selon leur échelle d'intervention. Les associations sans but lucratif qui ont choisi ou choisiront d'opter pour la voie des services directs au public constituent déjà une part importante des partenaires réalisateurs. À ce titre, les associations gestionnaires pourront devenir des membres de plein droit d'un parc urbain régional.

Les organismes et ministères québécois

Plusieurs ministères et organismes publics québécois sont concernés. Certains à titre de propriétaires fonciers comme Hydro-Québec, certains comme acteurs principaux dans le domaine de la qualité de la vie ou comme propriétaires des berges et du lit des cours d'eau, de responsable des réserves écologiques ou de la renaturalisation des rives; à tous ces titres, le ministère de l'Environnement du Québec est un partenaire majeur; et enfin ceux qui protègent le patrimoine et gèrentdes programmes d'interprétation comme le ministère des Affaires culturelles. Tous les gestionnaires locaux relevant de ces organismes sont conviés à la table de concertation des parcs urbains régionaux.

L'Office de planification et de développement du Québec, le ministère des Affaires municipales ainsi que le Secrétariat Archipel participent au projet comme instance de planification ou de relation avec le monde municipal. Les contacts sont assurés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Les organismes et ministères fédéraux

Les gestionnaires fédéraux des ressources de loisir et de milieux de conservation auront aussi l'occasion de s'associer pleinement à la société de gestion. En tant que propriétaires et prestataires de services ils seront invités à participer au processus de concertation avec les autres partenaires.

Les institutions

Les milieux institutionnels sont des usagers actuels et potentiels des parcs. La proposition actuelle leur fait une place permanente dans l'**orientation** des parcs urbains régionaux.

Dans une approche originale, les **universités** seront invitées à parrainer les parcs urbains régionaux. Les études du projet Archipel ont ouvert un domaine de recherche inépuisable. Aussi chacune des universités montréalaises adopteraient un des parcs pour en devenir le partenaire scientifique, dans une optique de recherche multidisciplinaire.

Les citoyens

Cette proposition est développée pour eux. Ils sont donc au centre des objectifs visés. Au moment des diverses étapes de **consultations**, ils seront donc appelés à donner leur avis. Certaines actions de prise en charge pourront leur être proposées. Et ceux qui ont à coeur la préservation d'un héritage et qui choisiraient d'en faire bénéficier la communauté pourront s'associer aux **fondations** des parcs de l'Archipel dont le mandat pourra être de recueillir ce genre de don pour la préservation et le développement des parcs.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Comme leader du projet, le MLCP gérera l'ensemble du projet et verra à assurer le support au développement de chacun des parcs urbains régionaux dans le respect des particularités régionales et du rythme de croissance de chaque parc.

2. Les pôles d'intervention

2.1 Présentation de la proposition : une vision d'ensemble conçue pour l'action

Tout le cheminement que nous avons décrit aboutit à une proposition simple et visualisable dont on peut se faire rapidement une idée. Une intervention comme celle qui est proposée comporte de nombreux volets auxquels tous les intervenants sont conviés à s'associer : consultation, concertation, information et promotion, poursuite des recherches, expérimentation, réglementation, zonage, etc... Toutefois, la dimension qui prime et qui motive, c'est celle de la création concrète d'espaces où les citoyennes et citoyens pourront avoir accès pour se détendre et se récréer comme ils en ont envie. Il s'agit donc d'abord d'un **projet d'acquisition et d'aménagement** d'espaces et d'équipements. Comme on le verra plus loin, l'acquisition n'est pas le seul moyen de procurer l'accès public et l'aménagement peut aussi signifier la conservation quasi-intégrale des ressources naturelles. Retenons pour tout de suite qu'acquisition et aménagement sont le message principal de la proposition.

2.1.1 Une approche intégrée

Cette proposition est dite "intégrée" pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elle est une synthèse des réseaux de loisir qui en sont les articulations principales et qu'on trouvera exposés de manière brève dans le chapitre suivant et de façon détaillée dans le deuxième volume de ce rapport LE LOISIR II, les réseaux thématiques. Deuxièmement, parce que cette proposition intègre la connaissance qu'ont procuré les très importantes études biologiques menées par le Ministère. Elle les intègre de deux manières car d'une part, elle accepte la présence de ressources biologiques importantes comme une contrainte de base à l'aménagement et à l'usage récréatif de type intensif et d'autre part, elle les considère comme un potentiel majeur de loisir. L'intégration finale à tous égards des deux dimensions (ressources biologiques et de loisir) est cependant faite à l'étape du rapport ministériel. Enfin, il s'agit d'une proposition intégrée pour une troisième raison : elle prend en compte et assume toutes les dimensions du milieu où elle s'insère: habitation, transport, offre actuelle de loisir, etc.

Ainsi l'offre de loisir existante est prise comme une donnée à compléter, consolider ou mettre en évidence; la clientèle des usagers actuels et potentiels est identifiée et localisée. Les infrastructures et modes de transport disponibles sont un facteur de décision; les compétences institutionnelles concernées

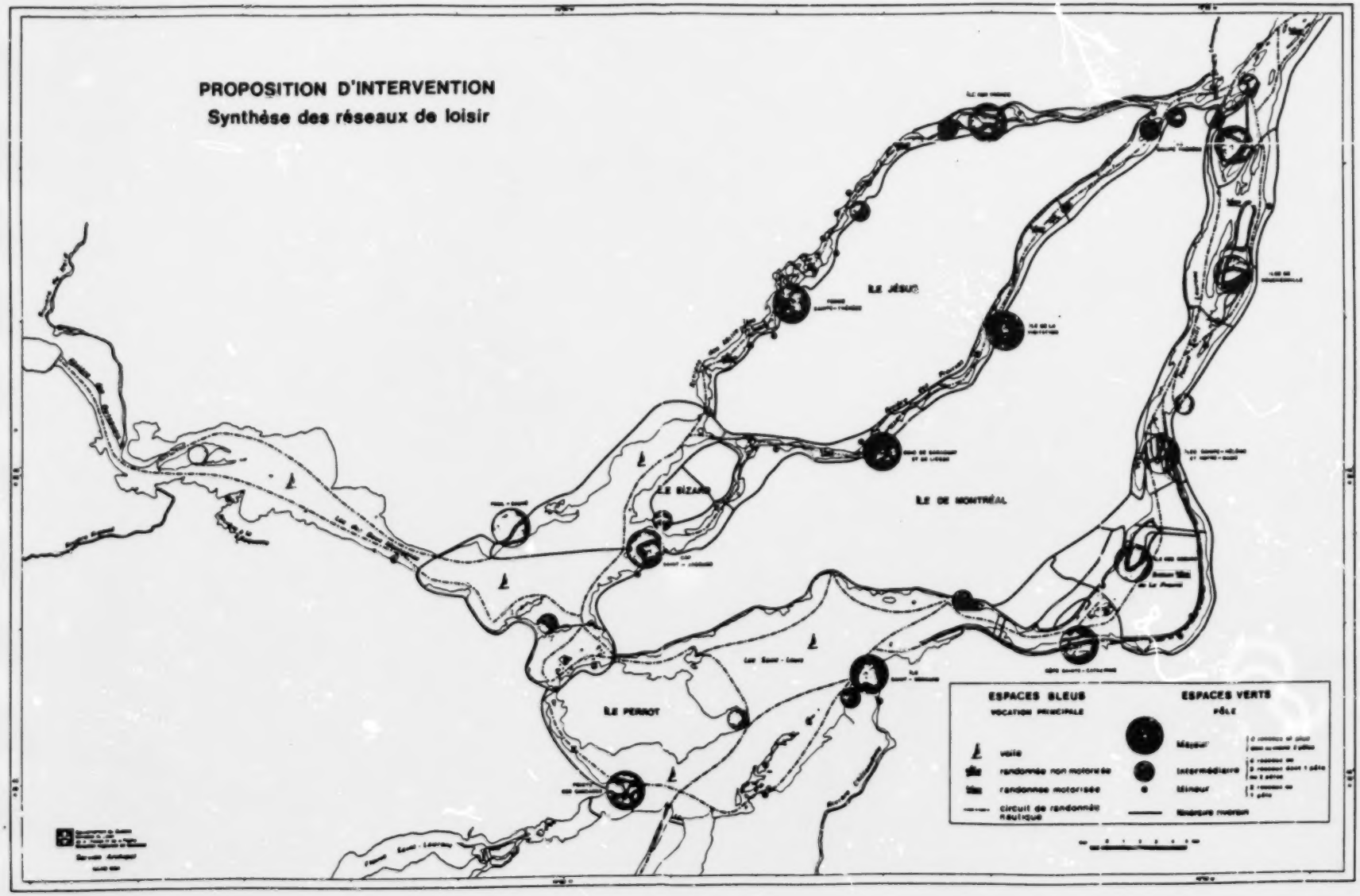
PROPOSITION D'INTERVENTION
Synthèse des réseaux de loisir
ESPACES BLEUS
VOCATION PRINCIPALE
voile
randonnée non motorisée
randonnée motorisée
circuit de randonnée nautique
ESPACES VERTS
PÔLE
Majeur
Intermédiaire
Mineur
Itinéraire riverain
LE JÉSUS
LE BIZARD
LE DE MONTRÉAL
LE PERROT

sont respectées et se voient offrir d'engager le dialogue afin d'optimiser la proposition et de collaborer pleinement à sa réalisation

2.1.2 Les pôles de développement et les itinéraires

La mise en évidence de la proposition intégrée utilise le concept de pôle avec une hiérarchisation en pôles majeurs, intermédiaires ou mineurs. En fait, la carte synthèse qui l'illustre est le résultat de la superposition de tous les réseaux thématiques de loisir. Elle est aussi plus que cela puisque les arbitrages entre les diverses fonctions possibles d'un site ont été faits lors d'une première simulation d'intervention intégrée sur chacun des bassins. La hiérarchisation des espaces verts est basée sur le nombre de réseaux intervenant sur un site et sur l'importance fonctionnelle du site par rapport à l'ensemble des réseaux. Les pôles majeurs sont au nombre de 13, de même que les pôles intermédiaires, tandis que les pôles mineurs occupent 31 sites.

Le second concept général utilisé est celui d'itinéraire. Il sert à décrire les itinéraires riverains spécialisés ou préférablement polyvalents, ainsi que les circuits nautiques qui sont en fait des itinéraires moins contraignants, parce qu'aquatiques. Itinéraires riverains et circuits nautiques relient les pôles entre eux et constituent un facteur supplémentaire de cohésion de l'ensemble.

2.2 En examinant la carte

2.2.1 Le fleuve Saint-Laurent, milieu privilégié

La présence massive du fleuve Saint-Laurent et de ses bassins successifs s'impose au premier regard. Le lac Saint-Louis, les rapides de Lachine, le bassin de La Prairie et le couloir fluvial reçoivent globalement **la moitié des pôles majeurs et intermédiaires.**

Plus au nord, un deuxième axe se forme sur le lac des Deux-Montagnes et se poursuit vers l'est sur les rivières des Milles Îles et des Prairies.

FIGURE II - Système fluvial de la région de Montréal

2.2.2 Des lacs aux rivières : la ville

En passant du lac Saint-Louis au fleuve Saint-Laurent et du lac des Deux-Montagnes aux rivières des Mille-Îles et des Prairies, on quitte la portion plus naturelle de l'Archipel pour entrer dans sa partie plus urbanisée, l'est où se trouvent les plus grandes concentrations de population. La distribution des pôles traduit le choix initial de rapprocher les ressources récréatives des populations des secteurs centraux de l'agglomération: **9 des 13 pôles majeurs sont situés dans l'est**, avec 8 des 13 pôles intermédiaires et plus de 20 des pôles mineurs.

2.2.3 Un partage équilibré entre le développement et la consolidation

La proposition vient consolider des pôles existants (7 majeurs et 2 intermédiaires) en y ajoutant de nouveaux équipements; elle permet aussi de rendre accessibles des sites (2 majeurs et 2 intermédiaires) qui tout en étant déjà identifiés comme parcs ne sont pas encore réellement aménagés ou accessibles. Voilà pour la consolidation qu'on pourrait aussi qualifier de mise en valeur de l'existant. Au total, 9 pôles majeurs et 4 intermédiaires existants seraient ainsi mis en valeur.

D'autre part, un nombre égal de **sites nouveaux**, soient 4 pôles majeurs et 9 pôles intermédiaires seraient acquis et rendus accessibles selon la proposition, réalisant ainsi un équilibre entre la consolidation et le développement. Le tableau de la page suivante détaille cette affirmation.

2.2.4 Une riche diversité

L'existence même des pôles traduit la grande richesse de la proposition. En effet, puisqu'un pôle majeur reçoit habituellement les équipements de quatre réseaux et que la présence de trois réseaux détermine un pôle intermédiaire, il s'ensuit que l'offre récréative d'un pôle est diversifiée et correspond à une large variété d'intérêts et de pratiques récréatives. D'ailleurs, les concepts d'aménagement qui y seraient appliqués sont garants de cette polyvalence et de la volonté de desservir une large clientèle.

Enfin, cette proposition est riche parce qu'elle met en valeur l'ensemble des ressources naturelles qui restent sur les rives et plans d'eau de Montréal.

Tableau III - Les pôles majeurs et intermédiaires: développements nouveaux et consolidation

Bassin	Pôle	M/I	Développement (nouveaux sites)	Consolidation	
				Ouverture	Nouveaux équip.
Lac St-Louis	Pointe des Cascades	M			X
	Île St-Bernard	M	X		
	Ruisseau St-Jean	I	X		
	Pointe du Moulin	I	X (ajout foncier)		
	Rade de Lachine	I			X
Bassin de La Prairie	Côte St-Catherine	M			X
	Île des Soeurs	M	X		
Couloir fluvial	Îles Ste-Hélène et Notre-Dame	M			X
	Marie-Victorin	I			X
	Îles de Boucherville	M			X
	Île Ste-Thérèse	M			
	Hippodrome Richelieu	I	X		
	Îles de l'Est	I	X		
Lac des Deux-Montagnes	Île de Carillon	I	X		
	Paul-Sauvé	M			X
	Île aux Tourtes	I		X	
	Cap St-Jacques	M		X	
Mille Îles	Ferme Ste-Thérèse	M	X		
	Rive d'Auteuil	I	X		
	Île St-Joseph	I	X		
	Île aux Vaches	M	X		
des Prairies	Pointe Théorêt	I	X		
	Bois de Liesse et de Saraguay	M		X	
	Île de la Visitation	M			X
	Île Bonfoin	I	X		
	Parc de rivière des Prairies	I		X	

2.2.5 Des liens nautiques et terrestres

La proposition d'intervention fait une large place aux circuits nautiques et aux itinéraires riverains polyvalents. Ces éléments unificateurs sont présents sur tous les bassins. En effet, ils relient non seulement les pôles entre eux mais aussi chacun des sites et équipements riverains. Ainsi, chaque site ponctuel devient réellement un point d'accès à l'ensemble.

Les bateaux-passeurs et les croisières d'excursion offrent de nombreuses possibilités de relier divers points d'un des lacs ou les deux rives d'une rivière. Ces formes de nautisme collectif sont proposées à plusieurs endroits.

2.2.6 La vocation nautique des plans d'eau

Pour la première fois, des vocations nautiques majeures sont assignées aux plans d'eau. Les vocations correspondent autant aux usages actuels qu'aux potentiels qui restent à développer. Cette approche permet notamment de saisir l'intérêt des rivières ou du couloir fluvial, intérêt que les potentiels imposants des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes avaient quelque peu occulté. Ainsi, la vocation de randonnée nautique non-motorisée met en évidence les potentiels de la rivière des Mille Îles, en accord d'ailleurs avec les orientations préconisées par le milieu. Pour les vocations de chacun des bassins, voir page 63.

Il est évident que ces vocations majeures coexistent avec de nombreux usages nautiques d'importance moyenne ou secondaire. Ainsi, la tête de la rivière des Mille-Îles ou la rive verdunoise du bassin de La Prairie sont propices à certaines activités de voile, la planche à voile peut se pratiquer à une foule d'endroits, etc. Il demeure toutefois que ces vocations proposées pourront permettre de canaliser les efforts dans la mesure où elles feront consensus dans le milieu.

2.2.7 Ce qu'on trouvera dans un pôle

Pour être plus concret et pour faire image, voyons de quoi un pôle pourra être fait. Un pôle a une structure d'accueil, c'est-à-dire un lieu où le visiteur est accueilli et informé de ce qu'il trouvera sur place. Cela se fait avec des affiches, des dépliants, mais aussi avec des personnes. Dans certains pôles, on trouvera des préposés à l'accueil, ailleurs, ce sera le ou la responsable du centre de location, l'animateur du centre de plein air qui seront... accueillants. Dans les pôles moins importants, une bonne disposition des points d'accueil et une information bien conçue feront l'affaire.

Chacun peut aller et venir à son gré : l'espace est assez vaste et l'aménagement assez polyvalent pour permettre à chacun d'inventer son programme : marche, sieste, pique-nique, location d'une bicyclette ou d'une chaloupe, pêche en rive. Là où des services d'animation existeront, ceux-ci seront tantôt offerts par le service public concerné, tantôt par des associations ou initiatives privées. Il y aura tarification pour des services comme la location d'embarcation, les cours de voile, le stationnement. Dans la conception des services et l'aménagement, on aura tenu compte du facteur coût à l'usager de manière à le maintenir le plus bas possible, tout en assurant l'autofinancement des services et au moins en partie, celui de l'opération globale du site. Dans cette perspective, les pôles seront dotés d'équipements moteurs correspondant à leur vocation, tels que sentiers, plages, points de mise à l'eau, centres de location, centres de pleins air, points d'observation de la nature, stations nautiques, point d'arrêt de bateaux-passeurs, etc. Certains d'entre eux seront dotés de sites de camping ou de maisonnettes, pour en faire de véritables villages de vacances destinés aux familles. Des études qui devraient être complétées en 1984, diront jusqu'à quel point la villégiature pourra s'ajouter aux fonctions de plein air et de tourisme, à proximité des pôles.

3. Les réseaux thématiques

3.1 Introduction

Le réseau thématique est un ensemble, plus ou moins continu, d'aménagements et de services, qui rendent possible la pratique d'un type d'activités de plein air, sur tout le territoire, telles le nautisme, les diverses formes de randonnée, l'observation de la nature ou la baignade. Par extension le terme réseau a été appliqué à l'ensemble des divers types de parcs ainsi qu'aux différents points d'accueil.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons une vue d'ensemble des propositions globales de chacun des six réseaux ainsi qu'une carte qui illustre en détail ces propositions.

3.2 Le réseau des parcs et autres espaces d'intervention

La configuration hydrographique de l'archipel de Montréal présente une assise unique pour mettre en place un système d'espaces publics et privés voués à la récréation et à la préservation des ressources naturelles encore existantes. La création d'une trame verte autour de l'Archipel ouvre un accès continuel aux différents plans d'eau tout en relayant le réseau intermédiaire proposé dans le cadre de l'Opération parcs urbains (MLCP, 1983). Côtoyant une ceinture bleue permanente, cette trame verte est un moyen efficace de tirer parti du potentiel aquatique, nautique et bio-physique des bassins de l'Archipel.

Ce réseau propose une synthèse nouvelle orientée vers la récupération maximale des espaces riverains. A priori, au moins quatre niveaux de parcs participent à l'établissement de ce réseau. Situés en rive, depuis le **parc local de voisinage** jusqu'au **parc national de conservation**, en passant par les **parcs métropolitain ou régional**, ils sont appelés à faire partie d'un système d'espaces fonciers regroupés en sous-ensembles par bassins et dont le dénominateur commun est l'eau. Viennent s'y ajouter tous les autres espaces d'intervention en rive qui ne sont pas qualifiés de parcs.

En plus de former tous ensemble un méga-parc aquatique de l'Archipel, ces espaces mettent en relief l'existence de pôles majeurs d'attraction qu'offrent les différents plans d'eau, y compris les services découlant des autres réseaux thématiques (faune et flore, itinéraires riverains, nautisme, complexes d'accueil, plages et baignade en rive). En somme, l'objectif ultime étant de tracer une trame verte et continue autour de l'Archipel, ce réseau donne une vision globale des sites riverains et insulaires qui sont à retenir pour poser les jalons de toutes les interventions récréatives en rive sur le territoire de l'Archipel de Montréal.

Essentiellement, les coûts liés à l'implantation de ce réseau de parcs font partie d'un plan d'acquisition ou d'aide à l'acquisition des espaces stratégiques. En plus des terrains appelés à remplir une fonction de loisir et de conservation à une échelle plus ou moins grande, il faut inclure l'appropriation ou la récupération des sites insulaires ainsi que des rives, même si certaines ne représentent que des surfaces linéaires restreintes.

Pour de plus amples informations le lecteur est invité à consulter la carte du réseau et à lire LE LOISIR II, Les réseaux thématiques, "le réseau des parcs et autres espaces d'intervention".

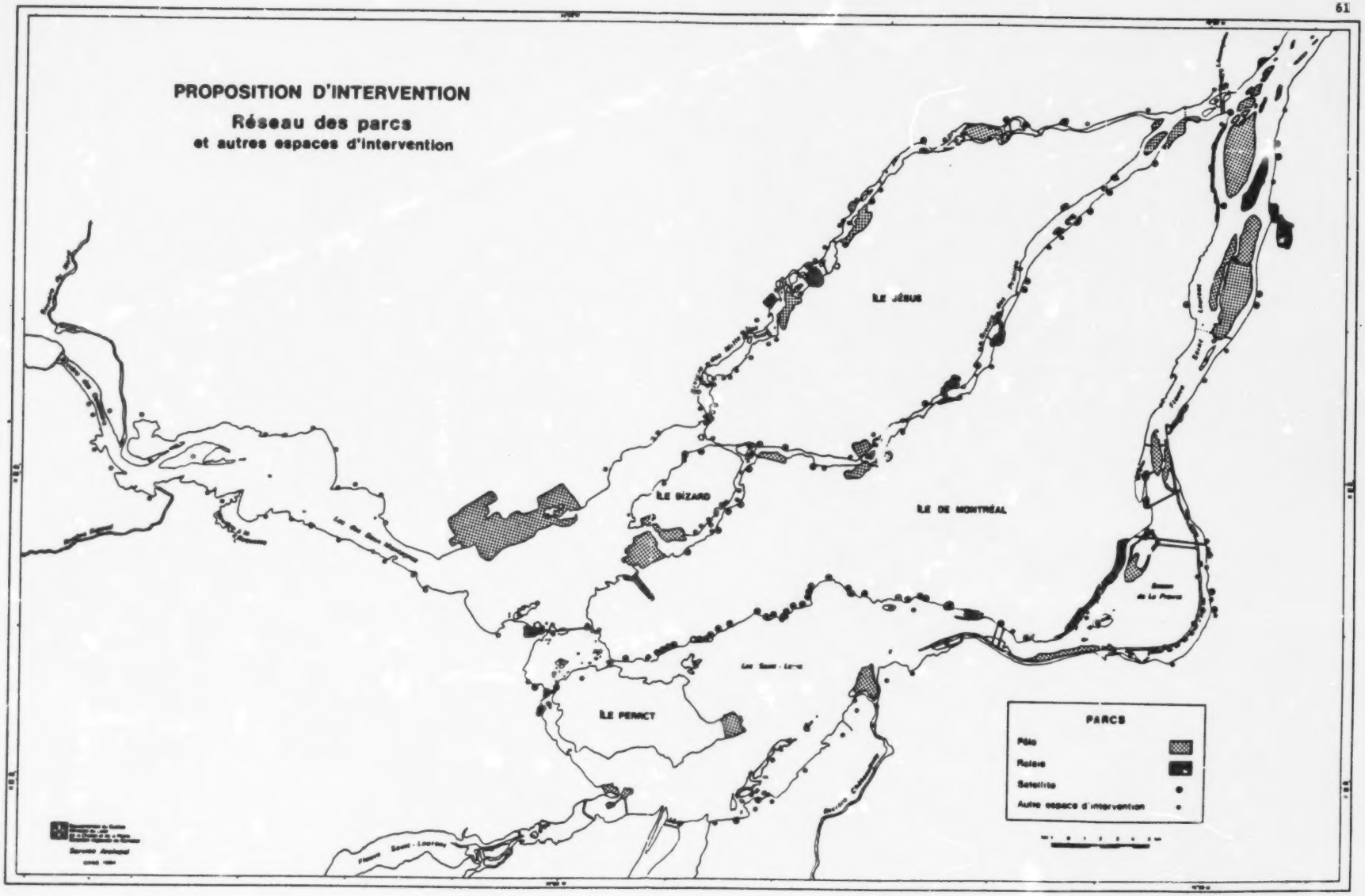
PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau des parcs
et autres espaces d'intervention
ÎLE JÉSUS
ÎLE BIZARD
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE PERROT
PARCS
Pôle
Relais
Satellite
Autre espace d'intervention

3.3 Le réseau nautique

Le réseau nautique de l'Archipel de Montréal doit répondre aux besoins diversifiés des amateurs d'activités nautiques qui sont pratiquées par plus de 50% de la population de la région montréalaise.

La proposition d'intervention s'appuie sur le développement dans chaque bassin des quatre concepts d'aménagement suivants: le **point de mise à l'eau**, le **poste d'amarrage**, la **station nautique** et le **port de plaisance**.

La proposition d'intervention reconnaît ou attribue une vocation principale et non exclusive à chaque bassin: les activités de voile aux lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes, les activités motorisées sur la rivière des Prairies, le couloir fluvial, les rapides de Lachine et le bassin de La Prairie et les activités non-motorisées sur la rivière des Mille-Îles. Chaque bassin recevra les aménagements requis pour assumer sa vocation principale.

Pour en savoir plus, le lecteur est invité à consulter la carte, et LE LOISIR II, Les réseaux thématiques: "le réseau nautique".

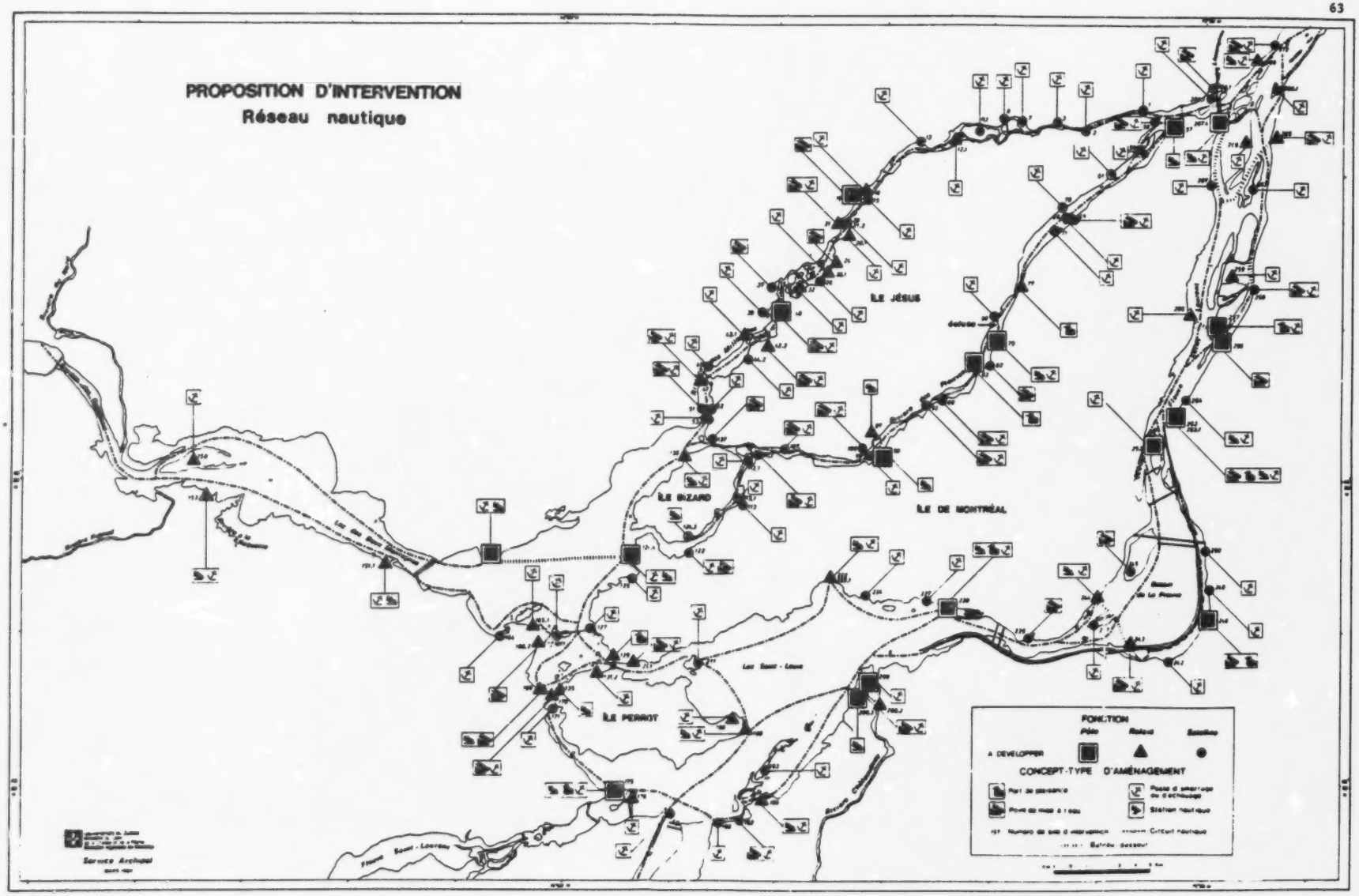
PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau nautique
ÎLE JÉSUS
ÎLE BIZARD
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE PERROT
FONCTION
Pôle
Relais
Satellite
A DEVELOPPER
CONCEPT-TYPE D'AMÉNAGEMENT

3.4 Le réseau faune et flore

Le réseau d'utilisation de la faune et de la flore offre à la population métropolitaine la possibilité de s'approcher des îles, des marécages, des herbiers et du bord de l'eau pour y pêcher et pour observer le spectacle de la nature.

Son implantation donne au MLCP le leadership dans le domaine de l'utilisation de la faune et de la flore sur l'Archipel. Elle lui permet d'en planifier le développement, de s'attaquer aux problèmes, d'assurer la coordination entre les intervenants, d'orienter leurs efforts et d'encadrer leurs actions.

Un groupe de cinq programmes d'intervention est proposé. Le programme de relance des pourvoiries améliorera les services privés d'accessibilité aux milieux naturels et développera l'observation de la nature hors-parc. Le programme Faune-Plus permettra aux citadins et aux organismes privés ou publics de participer à la mise en valeur du potentiel faunique des espaces ouverts en milieu urbain. Le programme d'animation des communes de glace multipliera les activités récréatives sur les rives et les plans d'eau durant l'hiver. Enfin, le programme de contrôle des impacts assurera la protection des écosystèmes utilisés.

Cinq concepts d'aménagements sont prioritaires : les sites de **pêche en rive,** qui consistent à consolider ou à développer la pêche à gué ou riveraine à l'aide d'équipements légers comme des quais en bois et à l'aide d'aménagements paysagers des berges publiques; les **communes de glace,** qui sont des roulottes transportant du personnel et de l'équipement pour animer des carnavals de glace polyvalents là où on pêche sur la glace; les **étangs de pêche,** qui sont des canaux, des étangs, des carrières ou des cours d'eau propices au transfert ou à l'ensemencement de poissons; les **aires d'observation et d'interprétation,** qui sont des espaces naturels sur lesquels des passerelles, des plateformes flottantes ou sur pilotis, des tours, des affûts et des panneaux d'interprétation sont installés; les **jardins écologiques** qui démontrent la manière et les avantages de cultiver les plantes indigènes et de favoriser la présence d'oiseaux chanteurs et d'autres animaux désirables dans sa cour.

Pour en savoir plus, le lecteur est invité à consulter la carte et à lire, LE LOISIR II, Les réseaux thématiques: "le réseau faune et flore".

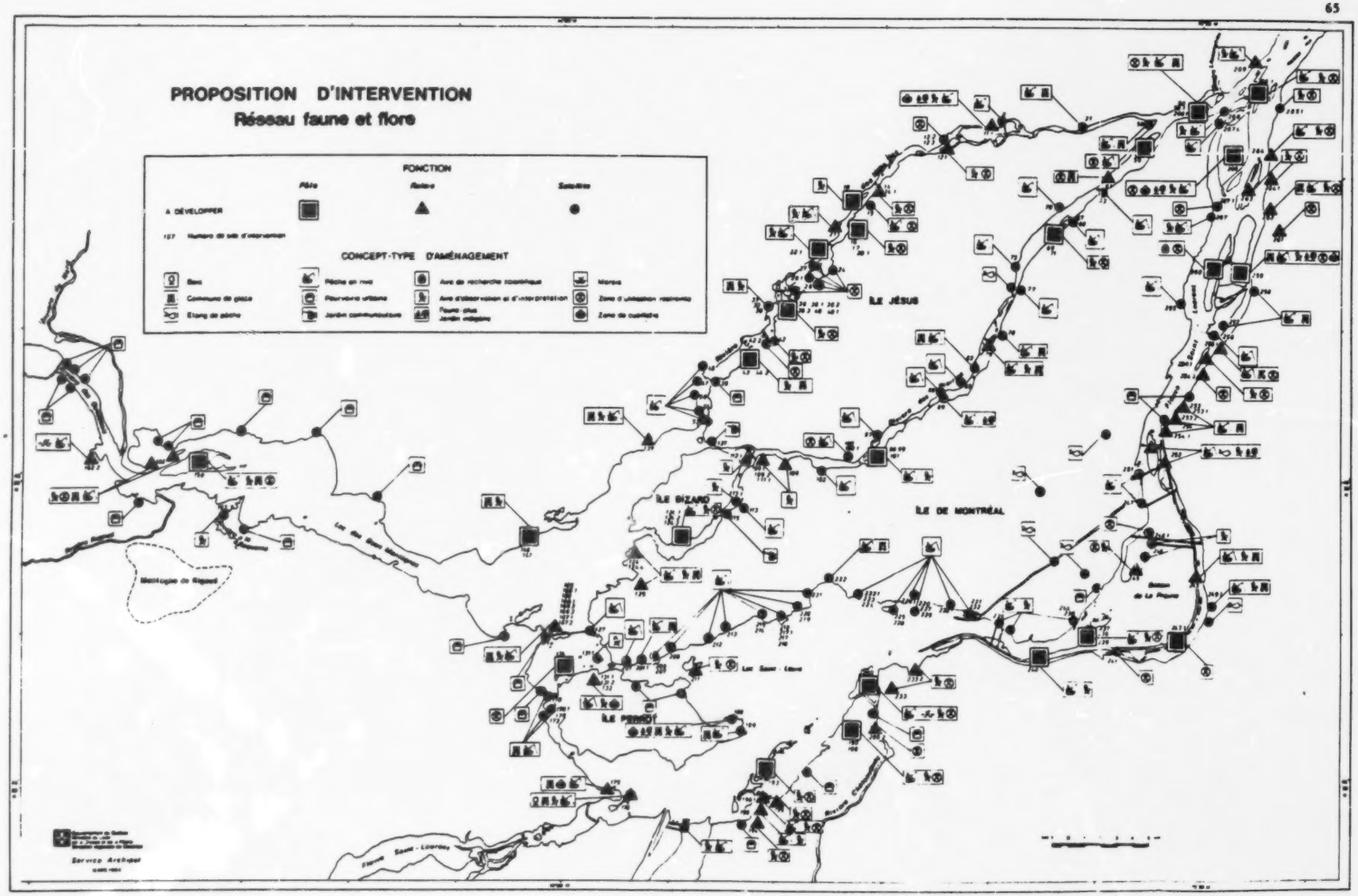
PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau faune et flore
FONCTION
Aire
Relais
Satellite
A DÉVELOPPER
CONCEPT-TYPE D'AMÉNAGEMENT
ÎLE JÉSUS
ÎLE BIZARD
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE PERROT
Lac des Deux Montagnes
Lac Saint-Louis
Service Archipel

3.5 Le réseau des itinéraires riverains

Ce réseau favorise des modes de circulation douce à proximité des rives avec des ouvertures sur des trajets longs et courts. Il joue un rôle intégrateur en reliant les sites selon un continuum. Il crée un espace linéaire conducteur entre les plans d'eau, les rives et les autres espaces urbains. En formant une boucle autour des bassins et de l'Archipel, les itinéraires riverains augmentent les périmètres d'attraction, décongestionnent les sites et favorisent la curiosité pour aller plus loin.

Présentement, certains bassins profitent de circuits cyclables. Par exemple, la rive sud de la Rivière des Prairies, la zone du canal de Lachine, la digue de la Voie maritime. Mais dans tous les cas, on ne peut pas encore parler de l'existence d'un réseau intégré au niveau des bassins et encore moins à l'échelle de l'Archipel.

Dans cette perspective, la réussite d'implantation du réseau se mesurera par sa capacité de produire à la fois des circuits indépendants (tronçons bidirectionnels ou circuits linéaires en boucle à périmètre restreint) et des itinéraires d'envergure entre les bassins dans tout l'Archipel.

La mise en place d'un corridor vert continu et équilibré sur tout le territoire se basera donc sur les objectifs suivants :

- combler les vides majeurs et consolider les circuits d'itinéraires existants en fonction d'une échelle de desserte au niveau local, c'est-à-dire à proximité des concentrations urbaines, des milieux de vie quotidienne de la clientèle;

- éliminer les obstacles majeurs en créant des plateaux de transition entre les circuits existants (ponts, liens nautiques inter-rives, emprises d'autoroutes, interdits de passage, etc.);

- relier les sites stratégiques et les pôles d'attraction des autres réseaux thématiques (faune et flore, nautique, des plages, des parcs urbains et riverains, des complexes d'accueil) comme intervention prioritaire.

Globalement, la proposition suggère de fermer une boucle autour de l'île de Montréal et de l'île Jésus. De cette façon, tous les bassins auront au moins une rive offrant un réseau de circulation douce. Les autres rives ainsi que les sites insulaires pouvant accueillir ce réseau sont à compléter progressivement.

Autres éléments d'importance, la réalisation et l'opérationnalisation du réseau implique l'élimination d'un certain nombre d'obstacles ainsi que la mise en place et l'organisation de liens inter-rives.

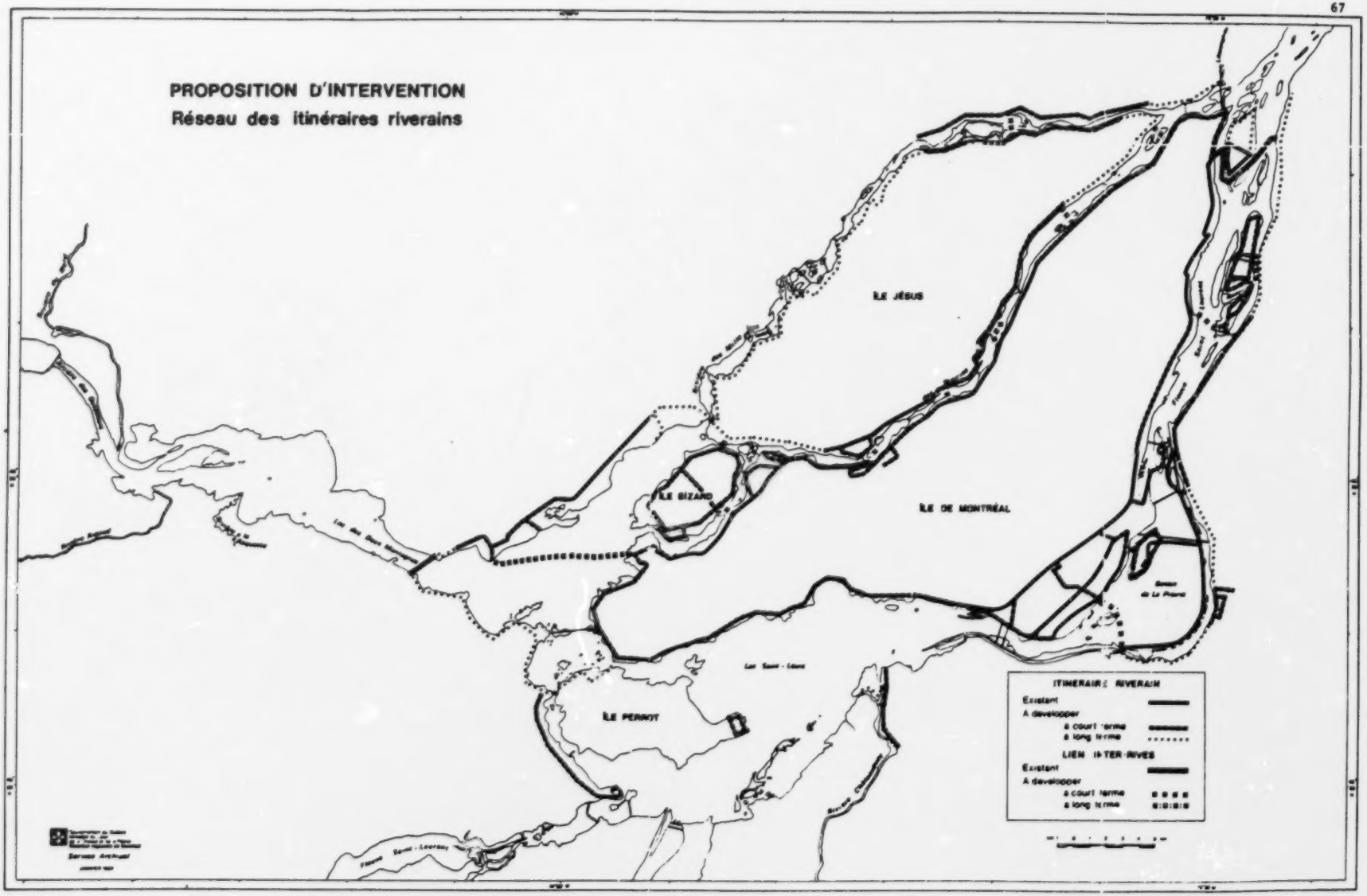
PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau des itinéraires riverains
ÎLE JÉSUS
ÎLE BIZARD
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE PERROT
ITINERAIRE RIVERAIN
Existant
A développer
à court terme
à long terme
LIEN INTER-RIVES
Existant
A développer
à court terme
à long terme

Au total, 320 kilomètres d'itinéraires riverains seront aménagés, dont 154 à court terme.

Pour en savoir plus, le lecteur est invité à consulter la carte du réseau et à lire: LE LOISIR II, Les réseaux thématiques: "les itinéraires riverains".

La réalisation de ce réseau supposera une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec. Il s'agira d'abord d'examiner jusqu'à quel point l'actuel programme des pistes cyclables se prête à des aménagements polyvalents dont la fonction principale sera tantôt mixte (loisir et transport fonctionnel), tantôt uniquement de loisir. Par la suite, les modalités d'aide et de réalisation seront précisées.

3.6 Le réseau des plages et de la baignade en rive

Ce réseau est conçu non seulement en fonction de la **baignade** et du **bronzage**, mais aussi pour favoriser des activités complémentaires telles que le **pique-nique**, les **jeux** divers et l'**observation de phénomènes naturels**. En plus d'être propice aux activités aquatiques et nautiques, la plage place l'individu en contact avec les éléments naturels et procure un cadre qui favorise l'évasion du cloisonnement urbain (sable, gazon, variété des morphologies et des plans d'eau, espaces ouverts sur la découverte des milieux, etc.). Sans être totalement en opposition aux piscines publiques en béton ou privées d'arrière-cours, ce réseau de la baignade en rives élargit l'éventail des possibilités récréatives, sociales et éducatives.

Dans les années soixante, on dénombrait une soixantaine de plages dans la région métropolitaine de Montréal. En 1983, trois d'entre elles seulement sont encore ouvertes au public. Dans l'Archipel, on sait que plus d'un million de personnes de quinze ans et plus s'adonnent à cette activité. Mais 90% d'entre elles doivent recourir aux piscines ou à des plans d'eau extérieurs au territoire de l'Archipel.

L'offre actuelle répond à moins de 30% de la demande et est concentrée exclusivement dans l'ouest (Parc Paul-Sauvé, Côte Sainte-Catherine et Beaconsfield). Le réseau proposé viendra équilibrer dans la mesure du possible la distribution des sites de baignade en rives et pourrait tripler la capacité d'accueil actuelle.

À partir d'un récent inventaire d'une quarantaine de sites réhabilitables et potentiels, le réseau suggère la récupération à moyen terme d'une vingtaine de sites naturels auxquels viennent s'ajouter des projets d'aménagement sous forme de renaturalisation des rives ou de plans d'eau artificiels.

D'une part, la mise en place du réseau doit notamment tirer parti du programme accéléré d'assainissement des eaux. D'autre part, un équilibre doit être établi entre les bassins à potentiel élevé de récupération et ceux qui sont déficients, au moyen de formules d'aménagements artificiels. Conséquemment, l'implantation du réseau des plages et de la baignade se doit de suivre un cheminement parallèle quant aux deux types d'interventions souhaitables, c'est-à-dire:

- aménager à brève échéance quelques bassins artificiels à même les sites naturels stratégiques (pôles prioritaires d'intervention) pour répondre à la demande minimale;

- entreprendre à court terme un processus de récupération des sites réhabilitables et potentiels et commencer certains travaux préliminaires pour renaturaliser ces sites (la remise en condition d'une plage peut durer jusqu'à trois ans).

La proposition globale comprend **sept bassins artificiels**, dont un est en opération, et **vingt plages** dont trois sont en opération, pour un total de 27 sites pour la baignade en rives ou à proximité de celles-ci.

Pour plus amples informations, le lecteur est invité à se référer à la carte ci-jointe et à lire: LE LOISIR II, Les réseaux thématiques: "le réseau des plages et de la baignade en rives".

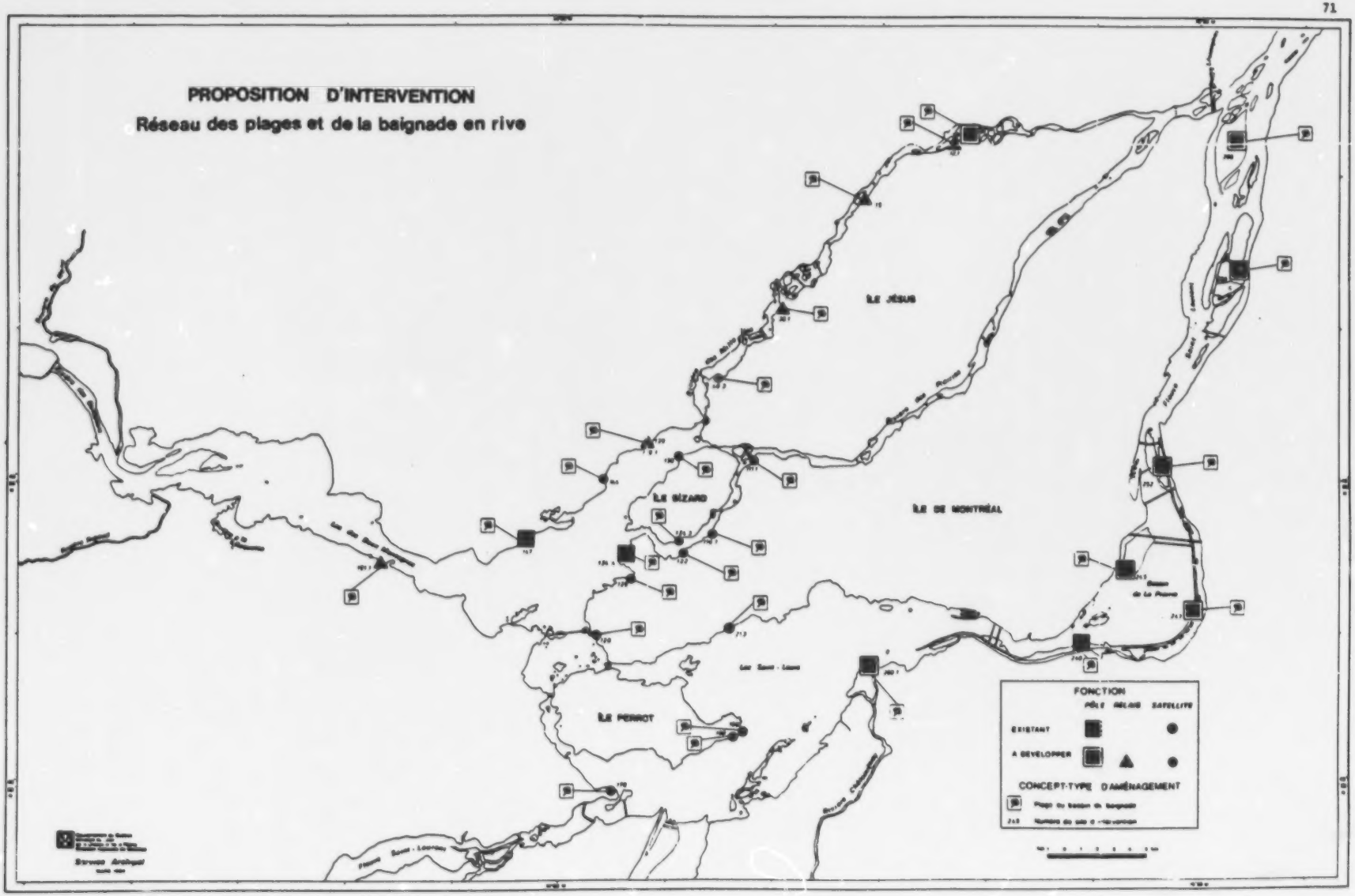
PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau des plages et de la baignade en rive
L'ÎLE JÉSUS
L'ÎLE DE MONTRÉAL
L'ÎLE BIZARD
L'ÎLE PERROT
FONCTION
PÔLE
RELAIS
SATELLITE
EXISTANT
A DEVELOPPER
CONCEPT-TYPE D'AMÉNAGEMENT

3.7 Le réseau de complexes d'accueil

Le réseau de complexes d'accueil a pour mission de faciliter, par l'accueil personnalisé, l'accès de la population aux rives et aux plans d'eau. Il propose des **centres de location multifonctionnels** qui offriront à prix modique des équipements de loisir nautique et riverain, tels des chaloupes, des cannes à pêche, des bicyclettes, etc. L'accès à la ressource se traduit aussi par la mise sur pied de **bases et de centres de plein air, d'hébergement touristique,** des **haltes quotidiennes** et des **campings organisés.**

Le réseau de complexes d'accueil regroupe coordonne les services d'accueil, d'animation, de guides et d'interprètes des réseaux. Pour ce faire il propose des aménagements en harmonie avec ses partenaires.

Le réseau de complexes d'accueil a pour mandat de diffuser l'information sur les activités de plein air de l'Archipel. Cette dimension est assumée par des dépliants, des affiches, des campagnes de sensibilisation mais aussi un service informatisé sur les sites, équipements et ressources disponibles et enfin par le Centre d'interprétation de l'Archipel qui serait idéalement situé dans la maison de la Science et de la Technologie, sur l'île Ste-Hélène.

De plus, de par son caractère personnalisé (accueil, information, animation) ce réseau est le plus équipé pour recueillir la réaction des usagers à l'offre globale. Enquête et cueillette de statistiques, sondages plus poussés et observations du personnel sont les principaux éléments grâce auxquels les aménagements et les caractéristiques générales de l'offre pourront être constamment réajustés dans l'ensemble des réseaux.

Ce réseau est aussi le lieu des participations privées et celui de l'engagement des citoyens dans l'animation des parcs publics eux-mêmes.

Pour en savoir plus le lecteur est invité à consulter la carte du réseau et à lire: LE LOISIR II Les réseaux thématiques, "le réseau de complexes d'accueil".

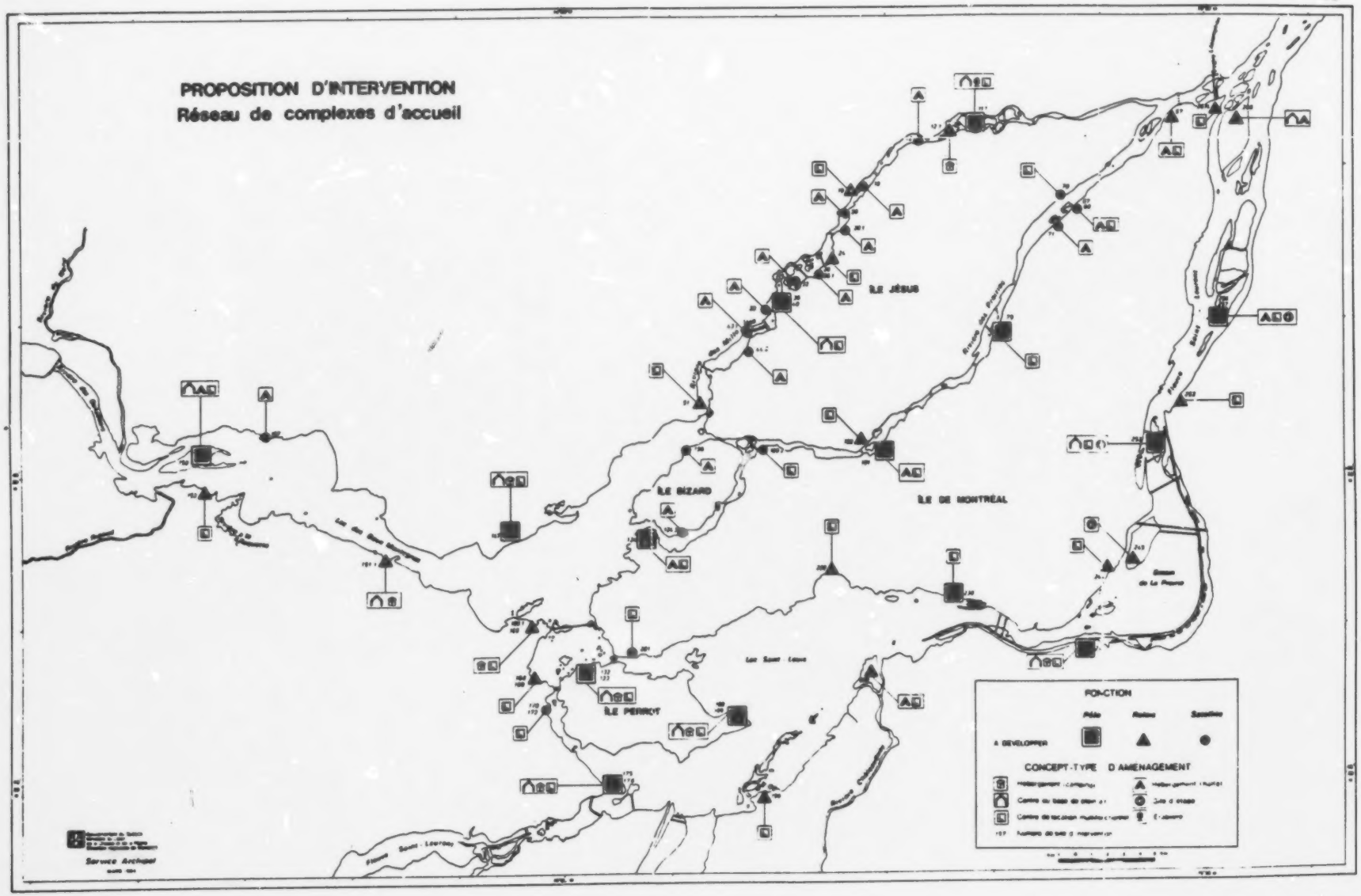
PROPOSITION D'INTERVENTION
Réseau de complexes d'accueil
ÎLE JÉSUS
ÎLE BIZARD
ÎLE DE MONTRÉAL
ÎLE PERROT
FONCTION
Pôle
Relais
Satellite
A DEVELOPPER
CONCEPT-TYPE D'AMENAGEMENT

4. Les principes directeurs de l'aménagement et ses défis

4.1 La récréation et la conservation : vivre en harmonie

Le débat récréation-conservation est à la fois un vrai et un faux problème. Le véritable ennemi de la conservation, c'est d'abord le développement anarchique : remblayage, égoûts à ciel ouvert, usines aux effluents non-traités, abattage d'arbres. Ces gestes d'"aménagement" menacent et font disparaître la faune et la flore beaucoup plus sûrement que les pique-niqueurs, les cyclistes et les skieurs de randonnée. On semble parfois l'oublier.

Il faut aussi convenir que l'aménagement récréatif est souvent une menace à la qualité de l'environnement. La construction de gros équipements tels qu'arénas, piscines, bibliothèques ou l'aménagement de grands espaces spécialisés comme des terrains de baseball ou des tennis ne vont pas sans la disparition de la végétation et du relief. Voilà pourquoi d'une manière générale, ces équipements pour lesquels la valeur naturelle du milieu importe peu devraient être localisés à l'intérieur de la trame urbaine. Quant au milieu riverain, on devrait y respecter les principes suivants :

4.1.1 protection intégrale de la zone d'inondation et de la végétation riveraine jusqu'à au moins dix mètres en dehors de la ligne de récurrence de vingt ans.

4.1.2 sauvegarde des zones boisées et notamment de la végétation arbustive et herbacée qui sont particulièrement importantes pour la faune urbaine.

4.1.3 aménagement de sentiers et pistes, de points d'observation et aménagement d'espaces polyvalents pouvant servir tout autant au bronzage qu'au pique-nique et à différents jeux informels (balle, ballon, etc...). Le tout selon un zonage scientifiquement déterminé.

4.1.4 revégétalisation de certaines surfaces avec des plantes, arbres et arbustes indigènes.

4.1.5 aménagements ponctuels permettant le contact avec l'eau pour la pêche, la mise à l'eau de petites embarcations.

4.1.6 localisation des équipements lourds à distance de la rive et des zones naturelles du site.

4.2 Défis aux aménagistes

Derrière ces principes se dessinent de nombreux défis dont plusieurs tiennent aux transformations de mentalité.

Le premier défi consiste à écouter moins les lobby dont les pressions visent à tranformer les espaces les plus intéressants en stades, en arénas, en tennis, pour se mettre résolument à écouter les demandes venant de la majorité des groupes de citoyens préoccupés d'écologie, de plein air et de récréation douce et surtout à observer de manière rigoureuse et scientifique les comportements silencieux de dizaines de milliers de citoyens qui ne s'inscriront jamais dans des ligues mais aiment se retrouver en famille, en couple ou seul pour des randonnées, pour pêcher, pique-niquer, se faire bronzer ou faire une promenade en chaloupe. Le jour où on les comptera, on découvrira certainement qu'ils sont la majorité.

Le second défi consiste à découvrir et expérimenter de nouveaux styles d'aménagement tablant davantage sur les valeurs naturelles du paysage et du relief, sur les possibilités de végétalisation en utilisant des successions végétales indigènes, moins coûteuses et moins fragiles. Ces nouveaux aménagements peuvent être conçus pour accueillir une grande variété d'espèces d'oiseaux indigènes, souvent fort colorés, de petits mammifères et favoriser la reproduction des poissons. Quand nous aurons goûté à ces nouveaux styles de parcs, nous trouverons moins de saveur aux alignements exotiques de trop de parcs ornementaux et aux inévitables buttes de certains aménagements paysagers.

Le troisième défi synthétise les deux premiers : nous devons apprendre collectivement à faire des parcs qui soient à la fois écologiques et populaires, où le bronzage et le pique-nique se marient à la randonnée à bicyclette, à la pêche, à l'observation des oiseaux. Les dosages concrets sont à inventer. La contribution du Ministère se présente dans le travail des concepts d'intervention qui deviendront, il faut l'espérer, un outil de référence et d'inspiration pour tous ceux qui s'apprêtent à relever le défi de l'aménagement des rives de l'Archipel.

L'objectif de conservation des habitats naturels de l'Archipel ne pourra se réaliser que si nous donnons à tous un large accès au milieu naturel et que cet accès est rendu possible selon des voies et des schémas récréatifs qui valorisent le rapport personne-nature. Il est bien entendu que certains zonages écologiques, dans le temps et dans l'espace constituent des barrières relatives

ou absolues que l'aménagement récréatif doit aussi respecter d'emblée.

5. Les coûts et les impacts économiques de la proposition d'intervention

5.1 Les coûts

La méthode de détermination des coûts utilise plusieurs travaux réalisés au cours des trois dernières années. Pour les valeurs foncières, on a utilisé les nombreuses données produites par Secrétariat Archipel. Quant aux aménagements, on a utilisé la voie des concepts d'intervention, approche développée à l'intérieur du Service Archipel du MLCP. Ceux-ci définissent des aménagements-types dont tous les intrants ont été déterminés et quantifiés par des architectes du paysage et ce, en fonction des conditions moyennes rencontrées sur les sites vacants de l'Archipel tels que décrits par la banque informatisée[1].

Au coût total d'acquisition de terrains, il faut ajouter des frais de 10% relatifs à l'acquisition. L'addition des coûts d'aménagement pour chacun des réseaux thématiques donne les coûts totaux d'aménagement. Le total des coûts d'acquisition et d'aménagement constitue une prévision pour les dix prochaines années.

Il faut cependant nuancer cette estimation en précisant que, malgré beaucoup d'efforts et compte tenu des données disponibles sur les propriétés publiques et privées, cet estimé a été établi en incluant des sites qui sont possiblement de juridiction gouvernementale. Donc certains d'entre eux pourraient éventuellement venir réduire la facture.

D'autre part, le choix d'un certain nombre de priorités susceptibles d'être réalisées au cours des trois prochaines années livre un sous-total distinct des acquisitions et aménagements prioritaires.

---

[1] Pour connaître les détails d'application de la méthode, on se référera à l'annexe intitulée Les concepts d'intervention (MLCP 1984).

5.1.1 Trois nuances importantes

Il s'agit de coûts totaux. Or, un partage reste à effectuer entre ce qui sera défrayé par le gouvernement et les investissements qui seront consentis par les partenaires du projet. Compte tenu des pratiques antérieures et des diverses hypothèses qui ont été formulées récemment, une part d'au moins 25% devrait être assurée par les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé. Elle devrait tendre à se rapprocher d'une moyenne 33%.

À ce stade de l'opération, il n'était pas encore possible de distinguer entre les acquisitions et l'obtention de servitudes. Seuls les plans plus raffinés permettront de dégager ce qui pourrait être protégé ou rendu accessible par mode de servitude. Quant au pourcentage du coût d'acquisition qui pourrait être épargné par l'obtention de servitudes, seule une étude plus poussée permettra de le préciser.

Troisièmement, l'estimé des coûts d'aménagement ne comprend pas les coûts d'infrastructures d'accès dans les cas où, par exemple, une longue route est à construire; il ne comprend pas non plus, dans le cas de grands parcs comme ceux de la CUM par exemple, la totalité des arrangements paysagers: au contraire, l'estimé se limite à l'aménagement d'équipements moteurs tels que pistes, quais, plages, etc. C'est en ce sens que la proposition est axée sur le développement plutôt que sur la consolidation ou le réaménagement complet des espaces.

5.1.2 Une enveloppe cible pour le gouvernement

Un certain réalisme et des consultations informelles des différents niveaux de décision ont amené à considérer au départ le chiffre de 150 millions de dollars comme enveloppe cible de la mise de fonds gouvernementale. Au terme de l'étude, les coûts globaux partagés entre les différents intervenants s'établissent à 191,1 millions et sont présentés au tableau II de la page suivante.

5.1.3 Les parcs et autres espaces d'intervention

Terrain: acquisitions et servitudes	67 600 000 $
Frais d'acquisition	6 800 000 $
	74 400 000 $

5.1.4 Les aménagements selon les réseaux

Itinéraires terrestres	15 000 000 $
Plages et baignade	41 000 000 $
Complexes d'accueil	16 800 000 $
Faune et flore	14 700 000 $
Nautisme	29 200 000 $
	116 700 000 $

5.1.5 Grand total

Compte tenu de ce qui précède, la somme totale à défrayer par tous les intervenants serait donc de 191 100 000 $. Par ailleurs, les priorités des trois prochaines années coûteraient au total 91 800 000 $.

5.2 Les impacts économiques des propositions prioritaires

Les impacts économiques des priorités de la proposition d'intervention, en termes d'aménagement seulement ont été évalués par le Bureau de la Statistique du Québec selon la méthode dite du modèle intersectoriel du Québec. Ces impacts n'ont été calculés que pour les investissements à court terme et pour les priorités. Le total s'élève à 90 184 000 $. Les résultats s'inscrivent sous deux thèmes, soit l'impact économique, pour le Québec, des dépenses d'immobilisation; et la ventilation des importations reliées à des dépenses d'immobilisation.

5.2.1 Impact économique, pour le Québec, des dépenses d'immobilisation

Personnes-années (main-d'oeuvre)	1 222
Masse salariale	31 436 000 $
Valeur ajoutée	59 743 000 $
Revenus du gouvernement du Québec (impôts sur salaires et gages parafiscalité, taxes indirectes)	7 925 000 $
Revenus du gouvernement fédéral (impôts sur salaires et gages parafiscalité, taxes indirectes)	4 493 000 $

5.2.2 Ventilation des importations reliées aux dépenses d'immobilisation (selon la moyenne de l'économie québécoise)

Importations	30 418 000 $

5.3 Les autres éléments à considérer

Les coûts qui ont pu être établis et les impacts économiques qui leur sont conséquents ne précisent pas les coûts d'entretien et d'opération. Des éléments importants comme la tarification d'une part et les nombreux services qui seraient assurés par des concessionnaires ou des organismes autonomes, d'autre part, doivent entrer en ligne de compte. Compte tenu des expériences connues à ce jour, il est cependant possible de faire quelques affirmations générales. Un parc doté de puissants attraits moteurs comme le parc Paul-Sauvé s'autofinance actuellement à 50%, tout en créant de l'emploi. D'autre part, des entreprises associatives comme les centres ou bases de plein air s'autofinancent actuellement à 80% tout en créant de l'emploi. Enfin, le projet donnera naissance ou consolidera l'opération de nombreuses entreprises autofinancées à 100%.

En définitive, ce sont plusieurs centaines d'emplois permanents et saisonniers que le projet permettra de créer. Il faut aussi signaler que les **jeunes constitueront la majeure partie des travailleurs embauchés**, comme c'est déjà le cas dans ce type de travail, ailleurs au Québec. Les programmes novateurs aidant à la création d'emplois permanents trouveraient ici un bon champ d'application.

D'autre part, les biens de consommation (skis, vélos, embarcations, etc.) utilisés dans le contexte d'une politique de plein air sont produits au Québec à un très fort pourcentage, ainsi que le démontrait une étude faite il y a deux ans par le MLCP. Il y aurait donc consommation directe de tels biens par les intervenants et encouragement à la consommation de la part des usagers.

Enfin, l'impact sur l'image touristique de Montréal devrait être considérable; le renouvellement devenu nécessaire, selon les études récentes de l'OPDQ, profiterait grandement à l'économie touristique montréalaise.

Tableau IV - Propositions d'intervention:
estimé des coûts en millions de $

	Réseau des parcs		Réseau des itinéraires		Réseau des plages		Réseau comp d'accueil		Réseau faune/flore		Réseau nautique		TOTAL	
LES BASSINS	Prop. gl.	Priorité	Prop. gl.	Priorité	Prop. gl.	Priorité	Prop. gl.	Priorité	Prop. gl.	Priorité	Prop. gl.	Priorité	Prop. gl.	Priorité
Rivière des Mille Îles	19,0	8,5	1,5	0,8	6,5	3,9	2,1	1,0	1,9	1,0	1,4	0,4	32,4	15,6
Rivière des Prairies	21,7	16,3	4,5	3,8	4,3	0,9	0,4	0,2	1,9	1,0	18,4	1,5	51,2	23,7
Lac des Deux-Montagnes	13,8	3,9	1,5	0,4	7,3	0,8	7,4	3,3	2,8	0,6	1,5	0,5	34,3	9,5
Lac Saint-Louis	6,6	5,5	1,4	0,6	3,1	0,6	2,3	1,2	4,6	2,1	3,2	0,7	21,2	10,7
Fleuve Saint-Laurent	1,8	0,6	2,2	1,2	9,2	5,6	3,1	2,7	2,3	1,3	3,4	0,6	22,0	12,0
Bassin de La Prairie	11,5	11,0	3,9	3,4	10,6	3,6	1,5	1,3	1,2	0,6	1,3	0,4	30,0	20,3
TOTAL	74,4	45,8	15,0	10,2	41,0	15,4	16,8	9,7	14,7	6,6	29,2	4,1	191,1	91,8

V SCÉNARIO DE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL (1984-1987)

Au terme de trois années d'études, le MLCP est prêt à passer à l'action et propose un plan d'une durée de trois ans. Ces trois années devront constituer le coup d'envoi d'un projet de mise en valeur du milieu naturel et du loisir de plein air dans l'Archipel de Montréal, projet qui s'étendra par la suite sur une dizaine d'années. Ce projet sollicitera la collaboration de tous ceux qui oeuvrent ou pourront décider d'oeuvrer dans ce domaine, tout en respectant leur liberté d'initiative et leurs responsabilités propres. Ainsi, chacun, y compris le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, conservera et développera sa présence visible auprès des citoyens mais dans une démarche concertée.

Il importe de rappeler ici les trois raisons pour lesquelles le MLCP, au nom du gouvernement du Québec, se reconnaît la responsabilité d'intervenir.

1. Comme mandataire de la mission de conservation de la faune et de développement du loisir au Québec, en l'absence d'une structure politique et administrative responsable du domaine de la récréation et de la conservation pour l'ensemble du territoire urbanisé de l'agglomération montréalaise, c'est le MLCP qui doit assumer le leadership et la concertation initiale.

2. Le gouvernement est le premier responsable de la gestion des eaux, or c'est dans le milieu aquatique et riverain que se situe précisément ce plan d'action.

3. Les ressources financières nécessaires à une mise en valeur du milieu concerné doivent en bonne partie provenir des gouvernements supérieurs, étant donnée l'ampleur des actions à poser.

1. La consultation

Trois années d'études rigoureuses apportent une connaissance considérable des besoins, des potentiels, de l'offre actuelle et de celle qu'il faut développer. Il peut cependant y avoir des failles car la région étudiée est certainement la plus complexe qui soit. De plus, les municipalités et la CUM, interviennent déjà dans le domaine pour le mieux-être de leurs commettants. Ce sont donc ces partenaires qui seront consultés les premiers. Par la suite, les citoyens, les associations et les promoteurs privés actifs dans le domaine le seront également.

La consultation portera sur le projet global d'intervention du MLCP dans la zone métropolitaine. Cette consultation devrait d'ailleurs faire un tout avec la consultation sur la politique des

parcs urbains. Pour le volet rives et plans d'eau dont il s'agit ici, les objets de consultation seraient :

- les objectifs proposés;
- les projets d'intervention directe du MLCP;
- les programmes d'aide correspondant aux réseaux thématiques;
- la formule des parcs de l'Archipel (parcs urbains régionaux) et le processus de concertation qu'ils inaugurent.

Après cette consultation, le MLCP, en concertation avec les ministères partenaires passera à la phase de réalisation.

2. Une campagne d'information

Le MLCP mettra sur pied dès l'été 1984, une vaste campagne d'information de la population métropolitaine. Cette campagne cherchera à rejoindre le plus grand nombre possible de résidants de l'Archipel. Elle visera à leur faire connaître :

2.1 Le riche potentiel bio-loisir de leur milieu de vie;
2.2 le processus de consultation;
2.3 le plan de mise en valeur du territoire à des fins de conservation et de loisir de plein air.

3. Les interventions directes du MLCP

3.1 Acquisitions, aménagement et servitude

Ces interventions directes seront de deux ordres. Les plus significatives financièrement s'attaqueront au développement des pôles majeurs et intermédiaires déjà identifiés. Comme on l'a vu précédemment, un bon nombre de ces sites sont la propriété du gouvernement du Québec : il s'agira d'en assurer l'accès ou d'en compléter l'aménagement. Pour une part, de nouveaux sites devront être acquis (par exemple sur la rivière des Mille Îles), qui sont parfois contigus aux sites existants (par exemple : Pointe du Moulin, Îles de l'Est). L'aménagement de ces sites sera conforme aux vocations générales déjà proposées par les principaux intervenants.

3.2 Éléments de mise en valeur

Un bon nombre d'interventions ponctuelles seront également réalisées par le MLCP. Elles porteront sur trois points principaux.

1. L'établissement de centres de location multifonctionnels. Ces centres seront d'abord implantés sous forme expérimentale; par la suite, ils pourront faire l'objet de concessions.

2. L'aménagement ou le réaménagement de points de mise à l'eau. Cet élément pourra être réalisé conjointement avec les municipalités ou par le MLCP seul.

3. L'implantation d'un réseau de panneaux d'interprétation du milieu naturel de l'Archipel. Cette action associe dans une même réalisation la mission faunique et la mission loisir du Ministère.

La plupart des interventions directes du MLCP se situent dans le cadre de la relance économique. C'est pourquoi elles seront menées rondement au cours des trois prochaines années.

4. **Des programmes de subvention**

Pour aider les municipalités, les associations et les initiatives privées à aménager les équipements requis et, au besoin, à renaturaliser le milieu*, des programmes d'aide nouveaux seront disponibles, les objectifs et les critères seront taillés sur mesure pour correspondre aux réalités et aux besoins de l'archipel de Montréal.

Par ailleurs, afin de faire bénéficier les intervenants d'un maximum d'aide financière, le gouvernement du Québec s'adressera prochainement aux responsables fédéraux des différents programmes destinés à la mise en valeur du milieu aquatique et riverain. Le programme des rivières du patrimoine, le programme des accords récréation-conservation (ARC) et tous les autres seront passés en revue à l'occasion de cette démarche. Le gouvernement du Québec tient à obtenir pour les citoyens et intervenants du milieu au moins **l'équivalent de ce qui a été investi en Ontario** au cours des vingt dernières années pour des projets comme la restauration et l'entretien des voies navigables à des fins de loisir.

---

* Sur ce point, le ministère de l'Environnement du Québec et le MLCP associeront leurs efforts.

L'objectif visé sera d'en arriver rapidement à une entente-cadre à cet effet avec le gouvernement fédéral.

5. Les parcs urbains régionaux et les réseaux thématiques

Cette nouvelle formule de parc, désignée techniquement "parc urbain régional" par la politique des parcs urbains est, dans les faits, une table de concertation avec mandat de promotion et, éventuellement, de gestion. Après l'étape de consultation, le MLCP commencera à recruter les partenaires à asseoir autour de la table et leur proposera de faire ensemble la promotion des attraits du parc, de formuler un plan de développement du parc et de réaliser les autres mandats déjà énumérés plus haut. Le MLCP et les autres partenaires ministériels seront présents à cette démarche; les organismes fédéraux actifs dans un bassin donné y seront conviés également.

Avant que ce processus en arrive à un plan "final", quelques années se seront écoulées (au maximum cinq, selon l'échéancier prévu). Pendant cette période, la terre aura continué de tourner et l'eau de couler dans les rivières de l'Archipel, voilà pourquoi les programmes d'aide financière et technique entreront en action dès que possible (1984-1985). Ces programmes, articulés sur la base des réseaux thématiques déjà décrits, seront ouverts aux municipalités, aux associations, aux entreprises privées et, dans certains cas, aux individus eux-mêmes. Les conditions de base à l'admissibilité seront l'adhésion au parc de l'Archipel du bassin concerné et la conformité de l'aménagement projeté avec les grandes orientations du plan élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires. En attendant l'adoption d'un tel plan, la proposition d'intervention préparée par le MLCP servira de cadre général.

Quant à l'aide technique du Ministère, elle prendra la forme de publications sur les concepts-types d'aménagement et de certains services d'information destinés à faire profiter tous les intervenants des résultats des études réalisées et à venir : clientèle potentielle, potentiel des sites, etc.

À un moment qui pourra varier selon les bassins et qui se situera généralement entre le début de la consultation des municipalités et l'étape de la concertation, le MLCP décrétera une **réserve pour fins publiques** de manière à protéger les sites importants de chacun des bassins, que le gouvernement ou les municipalités pourraient acquérir et aménager ou protéger par servitude à des fins de loisir ou de conservation.

6. La recherche

Les attitudes et intérêts des citoyens demeurent le facteur le plus changeant et le moins connu de tous les éléments d'interven-

tion. L'expérience des recherches que nous avons menées nous amène à proposer les orientations suivantes. Premièrement, plutôt que d'étudier la pratique des activités, il faut maintenant s'employer à mesurer les intérêts des participants. La typologie que nous avons utilisée, qui identifie des intérêts sensoriels, moteurs, cognitifs et sociaux ouvre cette voie. Il faudra aussi voir comment ces intérêts se combinent dans des **patterns de comportement** selon les différents milieux géographiques et socio-économiques de l'Archipel.

Deuxièmement, il faudra s'intéresser aux intérêts des **non-participants** afin de mieux comprendre les problèmes d'accessibilité qu'ils vivent.

Troisièmement, les données recueillies et les conclusions de ces études devraient être réinvesties dans la définition des concepts-types d'aménagement et d'intervention. L'implantation des concepts devrait d'abord donner lieu à des études sur la **réaction des usagers**; ensuite, à mesure que de nouvelles données seront disponibles, elles devraient modeler les nouveaux aménagements. Ainsi, pourra-t-on se rapprocher de l'objectif d'un accès populaire aux rives et aux plans d'eau.

7. Le déroulement du plan d'action dans le temps

En bref, il est possible de formuler comme suit le déroulement du plan d'action. Pour chacune des phases, une dominante non-exclusive est indiquée :

1984

Été - Phase I: consultation et information

- Consultation des municipalités, de la CUM et des M.R.C. et consultations publiques.
- Information de la population sur les attraits de l'Archipel,
- Ajustements aux propositions initiales.
- Décrets de réserve pour fins publiques.

La consultation se termine fin septembre, l'information se poursuit.

Automne - Phase II: concertation

- Début des réunions d'information avec les partenaires intéressés, en vue de constituer un groupe promoteur pour chacun des bassins.
- Enclenchement du processus d'acquisition et d'obtention de servitudes.
- Aménagement de certains sites gouvernementaux actuels (interventions directes).
- Publication des programmes d'assistance financière.
- Information de la population sur les attraits hivernaux de l'Archipel et actions démonstratives de mise en valeur (communes de glace).

La concertation se poursuit de manière permanente.

1985

Phase III: aménagement et concertation

Février: versement des premières tranches de subvention

Avril: début des travaux d'aménagement :

- nouveaux sites gouvernementaux (interventions directes)
- sites municipaux

Mai: entrée en opération des premiers pôles majeurs

Septembre: les corporations provisoires des parcs de l'Archipel sont toutes formées

1986 et 1987

Poursuite des travaux

- Information et promotion
- Concertation
- Acquisitions
- Aménagement

CONCLUSION

La relance économique mise de l'avant par le gouvernement du Québec, l'urgence de pourvoir les citoyens de l'Archipel, de parcs et d'accès à l'eau, l'étonnante richesse de l'Archipel de Montréal comme milieu naturel à préserver et à rendre accessible, voilà autant de raisons qui incitent le MLCP à passer à l'action. Et cela dès que le Conseil des ministres aura approuvé ses propositions d'intervention.

La valeur pour la récréation de plein air du milieu métropolitain, si riche et si complexe, est désormais connue. Les propositions d'intervention sont prêtes et le scénario de plan d'action gouvernemental peut servir de guide à l'action, à court et à moyen terme.

Le MLCP considère que le temps est venu, de concert avec tous les partenaires gouvenementaux et autres, de

rendre aux citoyens de l'archipel de Montréal
l'accès aux rives et aux plans d'eau.

C'est à cette grandiose entreprise qu'il convie tous les lecteurs de cet ouvrage de s'associer à lui. Le prix à payer est étonnamment bas quand on le compare à celui de l'assainissement des eaux ou du parc olympique.

Voici venu le temps d'agir.

LISTE DES CARTES ET DES FIGURES

1	Territoire de l'archipel de Montréal	hors-texte
2	Figure I - Zones d'intervention des parcs urbains régionaux	44
3	Proposition d'intervention - Synthèse des réseaux de loisirs	53
4	Figure II - Système fluvial de la région de Montréal	55
5	Proposition d'intervention - Réseau des parcs et autres espaces d'intervention	61
6	Proposition d'intervention - Réseau nautique	63
7	Proposition d'intervention - Réseau faune et flore	65
8	Proposition d'intervention - Réseau des itinéraires terrestres	67
9	Proposition d'intervention - Réseau des plages et de la baignade en rive	71
10	Proposition d'intervention - Réseau de complexes d'accueil	73

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I - La société du parc urbain régional 46

Tableau II - Scénario d'implantation d'un P.U.R. 48

Tableau III - Les pôles majeurs et intermédiaires: développements nouveaux et consolidation 57

Tableau IV - Propositions d'intervention: estimé des coûts en millions $ 80

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Archipel de Montréal, Sites d'aménagement potentiel en rives - 6 volumes, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, Service des études et projets, MAM, sans date, non paginé.

Cadre de référence conceptuel, Plein air, Éco-Loisir, tome I, Jay-Rayon, Jean-Claude, Direction du plein air, MLCP, septembre 1981, 133 pages.

Caractéristiques physiques des rives, Clavet, D. Service Archipel, MLCP, 1983, 24 pages et atlas 1:10 000.

Concept d'aménagement de la rivière des Mille Îles, Somer, MENVIQ et MLCP, août 1983, 25 pages et recueil de cartes.

Les concepts d'intervention, Service Archipel, MLCP, 1984, à paraître.

La demande sociale, Annexe II, série Les parcs en milieu urbain, MLCP, 1983, 877 pages.

La faune et son habitat, problématique, synthèse des études et éléments de solution, Service Archipel, MLCP, 1984, 87 pages.

La demande pour l'utilisation récréative de l'eau, Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique, MLCP 1982, 159 pages.

Enquête sur l'utilisation de la faune et de la flore autre que chasse, pêche et piégeage dans l'archipel de Montréal, Auger, D. et Bond, M., Service Archipel, MLCP, Montréal 1983.

Établissement d'une hiérarchie des sites naturels riverains de l'archipel de Montréal, tome I, Description des sites, Direction des réserves écologiques et sites naturels, MENVIQ, mai 1983, non paginé.

Guide d'évaluation du potentiel biophysique d'un site de plein air, Service de la recherche socio-économique, MLCP, août 1981, 103 pages.

Le loisir au Québec 1981, Étude auprès de la population, David, R. et Gagnon R., Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique, MLCP, avril 1983, 112 pages.

ANNEXE

LE PARC URBAIN RÉGIONAL, STATUT LÉGAL ET FORMULE DE GESTION: DEUX AVIS FAVORABLES

1. Avis légal de Me Pierre Viau, spécialiste du droit municipal

2. Note sur le modèle de gestion par Peter Jacobs, Michel Gariépy, Bernadette Blanc, Olivier Soubeyran et Marie-Odile Trépanier, professeurs à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal

1. Avis de Me Pierre Vinu

Suite à un rapport préliminaire favorisant le statut d'une corporation sans but lucratif pour l'organisme gestionnaire d'un P.U.R., un second rapport vient répondre à certaines questions de détail. En voici le texte:

"Mon rapport préliminaire du 5 décembre dernier soulevait certaines difficultés concernant la création d'une société en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies.

Compte tenu des réserves que j'ai mentionnées alors, et du fait qu'une loi pourrait éventuellement chapeauter des organismes comme ceux qui nous intéressent, nous pourrions étudier la possibilité de créer une corporation sans but lucratif dont la durée serait limitée dans le temps (Sunset corporation).

Bien que cette corporation détiendrait de vastes pouvoirs, elle ne serait pas obligée de tous les exercer dans la première phase de ses opérations. De plus, les limites qui lui seraient imposées quant à ses travaux préliminaires, et à la durée limitée de son existence, réduiraient les risques de contestations d'ordre juridique.

Il va sans dire qu'aucune acquisition ou engagement d'importance ne pourrait être fait pendant cette première phase.

Cette société ne pourrait d'ailleurs pas acquérir de parcs ou d'autres immeubles dans l'état actuel des choses, pas plus que ne pourrait le faire une régie intermunicipale (cf. Loi 45).

Quant à la possibilité de réaliser un parc régional par le biais d'une régie intermunicipale, je crois qu'il faut éliminer cette possibilité pour plusieurs raisons, notamment:

1) Je doute fort que le ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche confierait la pleine gestion de ses biens à un organisme où il ne serait pas représenté.

2) Je doute que les régies intermunicipales comme les municipalités d'ailleurs, aient compétence dans tous les domaines visés par les activités prévues dans un parc régional.

   À titre d'exemple, le territoire de la plupart des villes est limité à la rive des cours d'eau navigables et flottables, et les pouvoirs qu'elles peuvent y exercer se limitent à des pouvoirs de police (cf. Kelemen et Beaconsfield c. Denis Brosseau C.A. 500 09 001367 796)

3) La régie intermunicipale implique nécessairement que les seuls membres de l'organisme sont des municipalités ayant conclu une entente sur des objectifs précis à atteindre, les moyens administratifs à prendre pour y arriver et le partage des coûts inhérents à de telles mesures.

L'intervention possible de palier fédéral au niveau des régies intermunicipales rend de plus en plus craintive les autorités du Québec. À tout évènement, les régies sont liées comme les municipalités d'ailleurs par les dispositions de la Loi sur les affaires intermunicipales (article 20).

Ces organismes pourraient par contre être fort utiles pour coordonner l'action de certaines municipalités, voire même en exercer certaines compétences susceptibles de leur être déléguées par ces dernières.

Somme toute, il s'agit de trouver un cadre nouveau pour une réalité nouvelle.

Nous suggérons donc d'étudier un projet de société du type corporation sans but lucratif (partie 3), en examinant du même coup les règlements généraux, permettant de faire fonctionner une telle société. Il y aura lieu ultérieurement, de vérifier le cas échéant, les modifications législatives susceptibles de préciser l'action de telles sociétés."

2. Note sur le modèle de gestion (extraits)

par Peter Jacos, Michel Gariépy, Bernadette Blanc, Olivier Soubeyran et Marie-Odile Trépanier

"... Perspective

De façon à cerner le mode de création et le type de gestion recherchés, nous percevons trois (3) modèles relationnels possibles entre les diverses parties concernées (ministères et organismes québécois, organismes fédéraux, municipalités et organismes intermunicipaux, groupes, associations, propriétaires et usagers). Le premier modèle relève d'un leadership central ou dirigiste; le troisième, d'un leadership local ou individualisé. Le deuxième, à caractère mixte, est basé sur la concertation.

À l'extrême, le premier et le dernier modèles sont trop autoritaires ou trop indépendants, donc dénotent une tendance à la rigidité et à l'imperméabilité. Sous cette forme, le premier risque d'être bureaucratique et peu efficace par rapport à des territoires particularisés, tandis que le dernier, surtout s'il est non gouvernemental, pourra être isolé et faiblement intégré. Des formules plus ouvertes à la concertation apparaissent donc plus pertinentes. Le modèle intermédiaire, impliquant au départ un engagement face à la concertation, peut répondre à une animation par le central ou à une animation par le local. Ce leadership souple et ouvert peut en outre se déplacer selon les phases de développement et les types d'activités. D'ailleurs, il paraît plus approprié au concept de réseau de parc tel qu'envisagé.

Les exemples retenus correspondent davantage à ce modèle intermédiaire et en présentent diverses variantes. Par contre, des exemples comme les Conservation Authorities en Ontario, relevant du troisième modèle, ou encore la Société de gestion immobilière qui s'occupe des terres dans les environs de l'aéroport de Mirabel, relevant du premier modèle, nous sont apparus d'un intérêt moindre parce que trop autoritaires..."

"...Les parcs naturels régionaux en France

- Nombre (en 1982): 21. Territoire moyen: 100 000 ha. Population moyenne: 20 000 habitants. 2 catégories: parcs proches de la ville, parcs éloignés.

- Rôle diversifié, variable selon les régions.
  Fonctions: - protection de la nature et du patrimoine
  - développement économique
  - éducation

  Activités mixtes (protection du milieu, loisir, tourisme, revitalisation économique, aménagement rural...).

. Initiative locale.
Mixité des participants (collectivités locales, établissements locaux et organismes représentatifs des activités économiques et sociales).
Mode de gestion libre (syndicat mixte, association ou fondation) consigné dans une charte élaborée en région et agréée par décret au niveau central.
Existence d'une association des amis du parc, associée à la gestion, particulièrement active au chapitre de l'animation.
Diversité des modes de tenure.
Concertation avec structures d'aménagement existantes.
Soutien financier national important.

Countryside Commission et National Parks (en Grande-Bretagne)

. commission consultative à caractère national:

- Identifie et classe les nouveaux parcs et d'autres types d'espaces protégés.

- Donne des avis sur les plans d'aménagement locaux à l'intérieur des Parcs Nationaux et sur divers aspects reliés aux parcs et aux paysages.

- Gère aussi des programmes d'assistance financière à caractère incitatif en vue de l'amélioration des services et de l'accès à l'espace de plein air. Donne des avis sur les demandes et projets formulés par les autorités locales, sans agir comme maître d'oeuvre.

- Plusieurs catégories d'espaces naturels protégés, notamment: les National Parks, Areas of Outstanding Natural Beauty, Country Parks, ainsi que les ways ou longs itinéraires, etc.

. Parc nationaux:

- Contrôlés par des Planning Boards dont la majorité des membres sont nommés par les autorités locales. Quelques membres sont nommés par le Ministre.

- Leur gestion relève des autorités locales.

- Propriété principalement privée des terres.

- Rôle de valorisation des paysages ruraux.

- Activités des autorités du parc: contrôle du développement, négociation des droits d'accès du public, protection des terres agricoles, protection de la beauté naturelle du paysage, récréation de plein air, etc.

- Coexistence de plusieurs fonctions, principalement exploitation agricole et récréation..."

"... Conclusion

- La gestion intermunicipale de parcs ou d'espaces naturels constitue une formule courante hors du Québec. Quelques questions peuvent être posées concernant leur adaptation à notre situation.

- La structure de propriété, dans les exemples choisis, diffère radicalement de la nôtre, puisqu'un parc n'implique pas que des terres publiques. C'est cette situation qui invite à une approche incitative ou de négociation.

- Il est intéressant de noter également que, dans les deux (2) exemples choisis, il existe des mécanismes pour associer les citoyens usagers ou propriétaires à la décision ou à la gestion (formules des Amis du parc...; représentation au conseil d'administration...).

- Toutes ces questions et bien d'autres encore illustrent la nécessité de considérer ces exemples avec prudence..."